



Politique culturelle départementale 2023 - 2028

Solidaire, écoresponsable, innovante

EDITO

Le Département de l'Hérault porte l'ambition d'une politique culturelle responsable et solidaire, résolument tournée vers l'innovation et la prise en compte des enjeux contemporains.

Si la culture favorise les cohésions humaines et territoriales, l'épanouissement des individus, l'émancipation des citoyens, elle est aussi un secteur économique porteur d'emplois et d'attractivité pour le territoire. Pleinement conscient de ces enjeux, le Département s'engage pour une culture innovante et créative, à l'écoute du citoyen-usager, ouverte sur le numérique.

Le partage est au cœur du projet culturel porté par le Département : partage des savoirs, des connaissances, des patrimoines, des esthétiques. Le Département de l'Hérault entend promouvoir une culture accessible à tous. Les solidarités humaines et territoriales guident son action, et une attention particulière est portée aux plus jeunes et aux publics les plus fragiles qui sont souvent les plus éloignés de la culture.

Le Département de l'Hérault s'engage dans une politique culturelle responsable au regard des enjeux contemporains environnementaux et climatiques. La recherche de l'excellence peut trouver des traductions dans les savoir-faire locaux, l'éveil de la curiosité et le développement de l'esprit critique contribuent à l'émancipation de citoyens acteurs de leur présent et de leur futur.

Pour répondre à ces enjeux, la politique culturelle du Département de l'Hérault s'appuie sur plusieurs composantes : lecture publique, archives, patrimoine, culture, enseignement artistique et sur trois domaines culturels départementaux : Bayssan, Château d'O et Pierresvives.



Kléber MESQUIDA
Président du Département
de l'Hérault



Marie-Pierre PONS
Vice-Présidente déléguée
à la culture

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	P3
2. 3 DOMAINES DÉPARTEMENTAUX	P4
<ul style="list-style-type: none">• Domaine départemental du Château d'O• Domaine départemental de Bayssan• Domaine départemental Pierresvives	
3. SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE	P11
4. SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ARCHIVES	P33
5. SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU PATRIMOINE	P75
6. SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA CULTURE	P109
7. SCHÉMA ENSEIGNEMENT ET PRATIQUES MUSICALES	P133
8. PROJET D'ÉTABLISSEMENT PIERRESVIVES	P157

Crédits photos et illustration :

Débit de beau / Direction de la communication / Hérault culture / Philippe Hilaire

INTRODUCTION

« La culture n'a absolument aucun sens si elle n'est pas un engagement absolu à changer la vie des hommes. » Romain Gary

Le Département de l'Hérault déploie une politique culturelle qui va au-delà des strictes compétences obligatoires confiées aux départements. Ces dernières sont au nombre de quatre :

- La lecture publique départementale
- Les archives départementales
- Le soutien à l'enseignement artistique
- Le soutien au patrimoine rural non protégé

L'action volontariste du Département de l'Hérault en matière de politique culturelle se traduit par un engagement fort auprès des publics et notamment les plus fragiles pour offrir une offre culturelle diversifiée au cœur des transitions contemporaines, un soutien affirmé aux territoires, et un accompagnement fort auprès des acteurs culturels héraultais.

LES ENJEUX DE LA POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE

Conserver et transmettre

Collecte, classement, conservation des Archives départementales/ Valorisation des patrimoines écrits, bâtis, et immatériels/ Valorisation des Mémoires combattantes/Service public d'accès aux Archives....

Éveiller et émanciper

Réseau départemental de lecture publique/ Création et diffusion de spectacle vivant/ Offre culturelle à destination de tous les publics/Dispositifs culturels dédiés au public jeune, aux seniors, aux personnes en situation de handicap, aux bénéficiaires des politiques d'insertion/Manifestations littéraires...

Soutenir et animer

Soutien aux territoires/Diffusion des arts vivants sur le territoire/ Soutien et animation du réseau départemental d'enseignement musical / Accompagnement des acteurs culturels/ Prêt de matériel scénique / Soutien à la création et à la diffusion...

Cette politique se traduit au sein des trois domaines culturels départementaux (Bayssan, Château d'O, Pierresvives) et de stratégies thématiques (lecture publique, archivage et archivage électronique, culture, enseignement musical, patrimoine).

Ce document développe et rassemble les axes de cette politique pour les années à venir.



1. LE DOMAINE DEPARTEMENTAL DU CHATEAU D'O

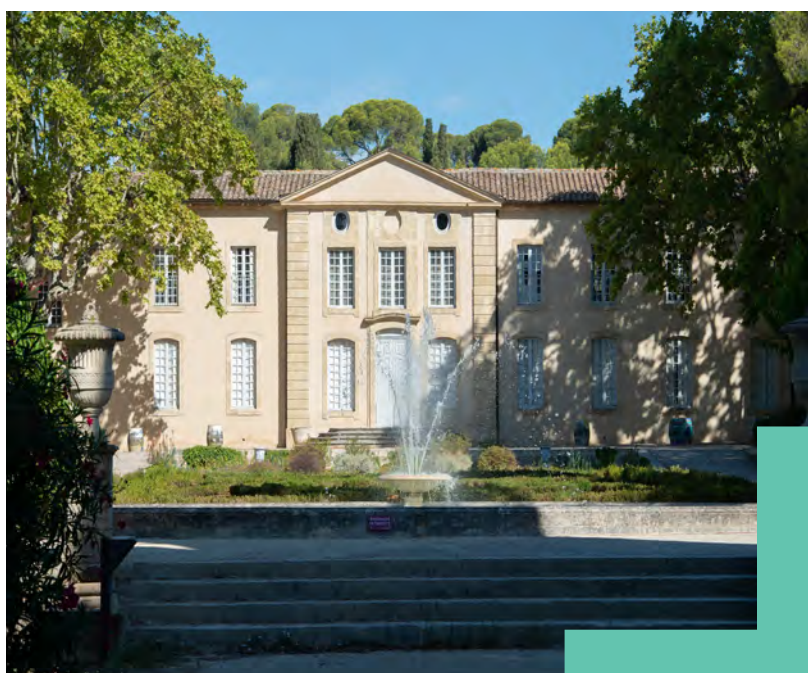
Un cadre patrimonial et végétal exceptionnels

Un domaine de plus de vingt hectares au cœur de Montpellier

Situé dans un cadre exceptionnel, le Château d'O, *Folie* Montpellieraine du XVIII^e siècle (et son parc attenant), est classé aux Monuments historiques depuis 1922. Propriété du Conseil général depuis 1911, il a bénéficié de plusieurs restaurations afin de lui rendre son cachet originel. Ses jardins sont extraordinaires : pins d'Alep, chênes verts, amandiers, oliveraie, parterre orné d'une broderie de buis, plates-bandes, allées, bosquets, « cabinets de verdure », fontaines, statues...

A partir de 1986, l'Assemblée départementale affirme la vocation du domaine : un espace culturel. Au début des années 2000, la transformation d'un ancien chai en théâtre, le Théâtre d'O et la création

de nouveaux équipements culturels - *amphithéâtre de plein air, théâtre Jean-Claude Carrière* - permettent à la fois d'accueillir un public plus nombreux et de préserver l'espace patrimonial. Plusieurs festivals prennent place dans le domaine : *Printemps de comédiens, Saperlipopette, Folies d'O, Arabesques, Nuits d'O...*



Suite au transfert des compétences en matière culturelle, du Département à la Métropole de Montpellier (loi NOTRe), l'Epic et les festivals sont transférés au nord sous la gestion de la Métropole.

Le Département conserve le sud, avec le Château d'O, les jardins et le Théâtre d'O. Des festivals et manifestations culturelles partenaires sont accueillis au sein du Théâtre d'O et dans les jardins : *festival Radio France Occitanie Montpellier, Hérault les chœurs !, Secours Populaire Français, MCSA3...*



Le Théâtre d'O, un lieu de fabrique artistique

Le Théâtre d'O est un lieu de résidences et de fabrique artistique pour les créateurs du spectacle vivant et des arts visuels, issus de l'Hérault. Dans la salle Paul-Puaux et le studio Gabriel Monnet, les artistes bénéficient d'un accompagnement et d'un équipement scénique de qualité, pour un travail de création, de reprise, ou de recherche.

A la suite d'un appel à candidature, les artistes sélectionnés reçoivent une subvention d'aide à la créa-

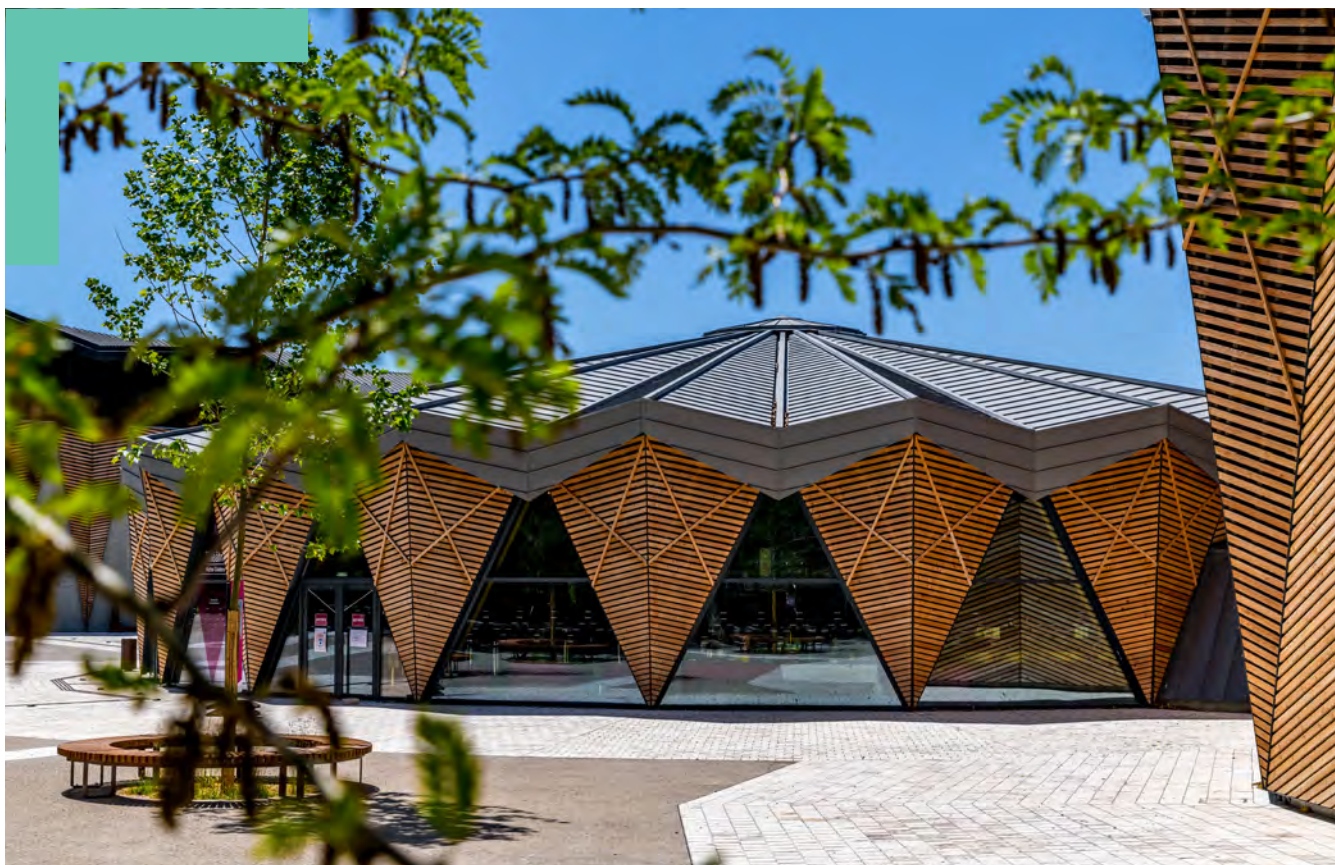
tion. Ils s'engagent à consacrer un temps de leur résidence à la rencontre avec des publics, notamment les publics prioritaires, bénéficiaires des politiques publiques du Département. Les professionnels sont invités à rencontrer les équipes artistiques pendant la période de résidence ou le jour de la présentation. Le Théâtre d'O est aussi un lieu d'accueil en prêt plateau pour les compagnies professionnelles émergentes.

Chiffres clés

12 compagnies en résidence de création
2 résidences 34 Tours
6 compagnies en prêt plateau

2180 spectateurs hors festivals
40 mises à disposition du Théâtre d'O
7460 spectateurs festivals compris





2. LE DOMAINE DEPARTEMENTAL DE BAYSSAN

Lieu phare de la culture à l'ouest du département

Situé à quelques minutes de Béziers et à la confluence entre Toulouse, Perpignan, Montpellier et Nîmes, le domaine de Bayssan est un lieu phare de la culture du Département de l'Hérault.

Véritable espace de culture et de loisirs, ce domaine qui s'étend sur 160 hectares comporte un parc arboré, riche en essences méditerranéennes, autour d'un patrimoine bâti historique que complètent des équipements culturels exceptionnels.

Le domaine de Bayssan offre aux visiteurs des propositions ludiques avec un parc de jeux, des parcours sportifs, des sentiers découverte ponctués de sculptures en marbre et plusieurs espaces culturels : un théâtre d'une capacité de 450 places et un amphithéâtre de plein air pouvant accueillir 1000 spectateurs inaugurés en 2021, une église désacralisée dans laquelle sont organisés des spectacles, des lieux de résidences, des espaces d'exposition et des ateliers d'artistes... Une tarification accessible et une démarche de médiation permettent d'accueillir tous les publics, y compris ceux qui sont les plus éloignés de la culture.

Une antenne de la Direction de la lecture publique départementale assure un maillage de la partie ouest de l'Hérault et propose chaque année la manifestation littéraire « Livres en scène ».

Enfin, les futurs Jardins de Méditerranée, valoriseront le patrimoine naturel, le savoir-faire des vignerons et les transitions écologiques nécessaires, dans une approche pédagogique accessible à tous.



L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF HERAULT CULTURE, UN OUTIL DE LA POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE

La Scène de Bayssan promeut et diffuse le spectacle vivant sur le site de Bayssan et dans l'Hérault, grâce à des partenariats avec les différents acteurs du territoire.

Elle se définit comme une scène concertante, faite de confluences enrichissantes, en mouvement perpétuel, avec la volonté de croiser les arts et les territoires pour mieux rencontrer et accompagner les publics.

Le projet artistique et culturel s'articule autour de quatre axes :

Une programmation pluridisciplinaire ambitieuse (théâtre, danse, musique, cirque et arts de la piste, arts de rue, arts hybrides, formes nouvelles, arts visuels, dans et hors les murs).

Un projet artistique et culturel en direction de l'enfance, de la jeunesse et de la famille – Tous des héros– dans les différents réseaux jeunesse régionaux, nationaux et internationaux (Québec).

Des publics : médiation notamment en direction des publics les plus éloignés et fidélisation en accentuant la convivialité, l'hospitalité du lieu.

Des partenariats : accentuer les solidarités territoriales et humaines indispensables à la réussite d'une collaboration pour le rayonnement d'une culture partagée.

Chiffres clés

Plus de **150 spectacles et manifestations par an**

56% des événements portés par compagnies régionales

80% des résidences de création bénéficient à des compagnies et artistes héraultais

3 temps forts : *Jazz à Bayssan - Hérault Hérault Patapon – Les nuits de Bayssan*



3. LE DOMAINE DEPARTEMENTAL PIERRESVIVES

Un tiers-lieu culturel axé sur le numérique

Depuis 2012, le domaine départemental Pierresvives à Montpellier offre une exploration du monde originale, protéiforme et gratuite. Les activités sont conçues dans un esprit de partage des savoirs et de co-construction propre aux tiers-lieux.

L'architecture du bâtiment est emblématique : lignes tendues, volumes en porte-à-faux, formes ondulées, arêtes vives, jeu de transparence... Des nervures irriguent le bâtiment de la sève de la connaissance et la lumière joue avec les teintes et les matériaux, s'accroche, scintille, réverbère, disparaît, illumine.

Pierresvives abrite des services publics essentiels à la vie du citoyen : **la Direction Archives Patrimoine et Mémoire**, compétence obligatoire, collecte, contrôle, classe, conserve et communique 40 km d'archives publiques et privées, du IXe siècle à nos jours. Ces documents sont accessibles dans la salle des originaux Pierresvives et en version numérique sur le site internet. Une offre culturelle permet de mettre l'histoire en débat, à partir d'événements survenus dans l'Hérault.

La Direction de la Lecture Publique Départementale, autre compétence du Département, irrigue l'ensemble du territoire grâce aux 235 bibliothèques du réseau et aux points lecture. Au sein de Pierresvives, une médiathèque laboratoire permet d'expérimenter les nouveaux usages des publics (30 000 documents en accès sur place, 15 postes informatiques, de nombreuses animations, des savoir-faire partagés).



L'Espace Jeunes Citoyens accompagne les jeunes dans leurs questionnements de santé, d'orientation scolaire ou professionnelle, de mobilité, de loisirs et de vie quotidienne. **La Direction des sports et la Direction de la culture départementale**, installées dans le bâtiment, enrichissent les approches.

Chaque année, Pierresvives présente **une programmation coconstruite avec l'ensemble des directions**. Gratuite et accessible à tous, elle éclaire les préoccupations et les transitions actuelles, abordées à travers de prismes aussi divers que l'illustration, le street art, la pop culture, l'histoire, la mémoire, le patrimoine, l'environnement...

Conférences, rencontres, ateliers, escape game, cinéma, musique, visites guidées, chacun peut trouver à Pierresvives une activité qui correspond à ses attentes, qu'il soit jeune parent ou senior, élève en maternelle ou étudiant, en activité ou en parcours d'insertion, voisin de Pierresvives ou touriste de passage...

Pierresvives permet le partage des idées et des savoirs. Ce domaine vit avec le public et pour le public.



Chiffres clés


Plus **d'1 million de visiteurs** depuis l'ouverture (2012)

27 000 m2 dont 3 500m2 ouverts au public

Une galerie d'exposition, un amphithéâtre, une salle des originaux d'archives et un atelier de l'histoire, une médiathèque

40 km d'archives conservées - 20 à 25 millions de pages vues chaque année sur le site des archives

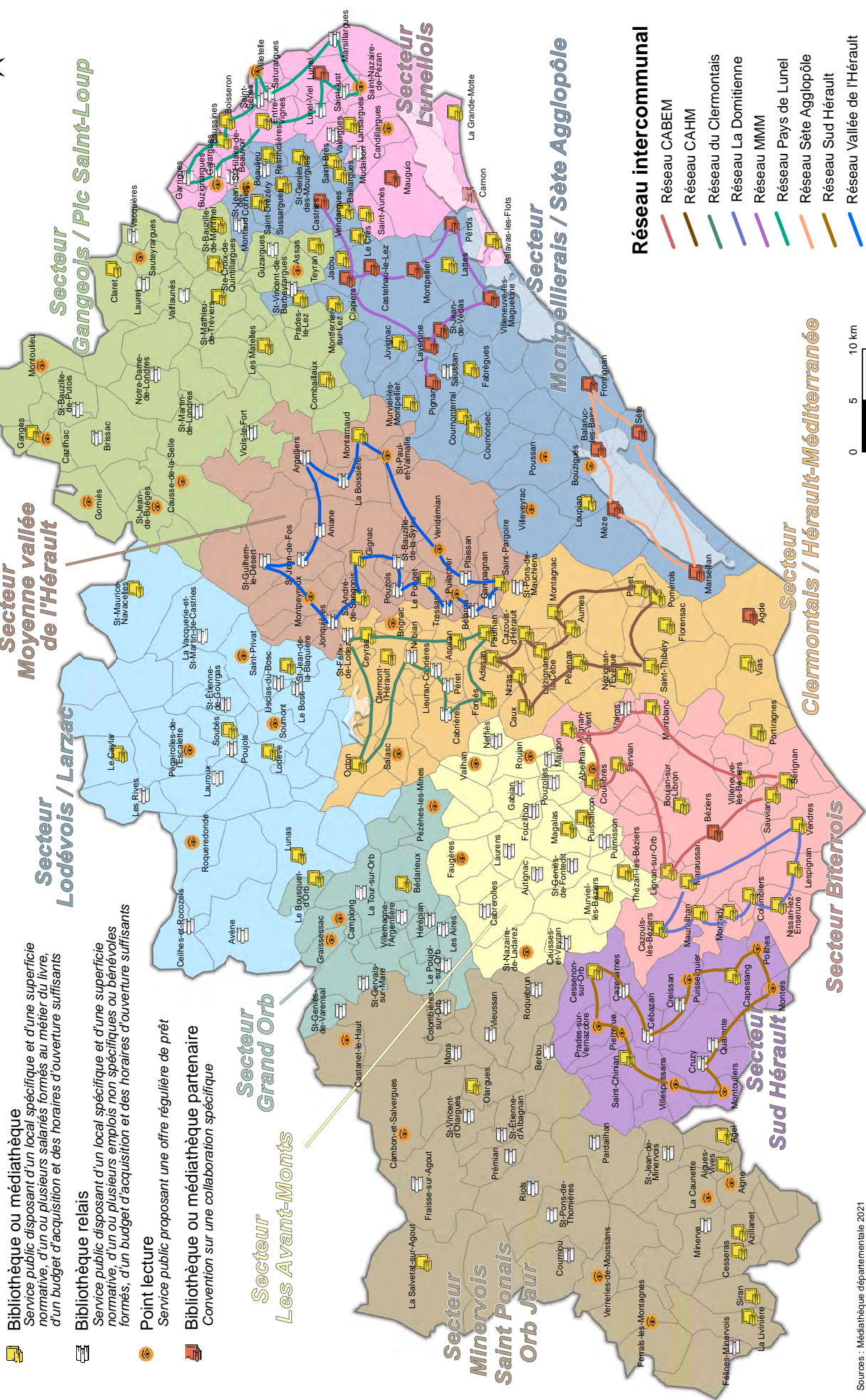
30 000 documents en accès à médiathèque Pierresvives, **135 abonnements presse, 350 DVD**

A woman with long red hair and glasses is looking at a children's book in a library. The book is red and features a stylized illustration of a face with a red mask and a yellow patterned area. The text on the book cover includes 'LES DEUX MAILLOUX' and 'The Two Little Pigs'. The woman is wearing a grey ribbed sweater and a ring on her finger. The background shows bookshelves with various books.

Lecture publique

**Schéma départemental
2023-2028**

RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE DE L'HÉRAULT



- Bibliothèque ou médiathèque
- Service public disposant d'un local spécifique et d'une superficie normative, d'un ou plusieurs salariés formés au métier du livre, d'un budget d'acquisition et des horaires d'ouverture suffisants
- Bibliothèque relais
- Service public disposant d'un local spécifique et d'une superficie normative, d'un ou plusieurs emplois non spécifiques ou bénévoles formés, d'un budget d'acquisition et des horaires d'ouverture suffisants
- Point lecture
- Service public proposant une offre régulière de prêt
- Bibliothèque ou médiathèque partenaire
- Convention sur une collaboration spécifique

BILAN 2016-2021

DÉVELOPPEMENT « TROISIÈME LIEU »

- Aide à la construction ou l'aménagement pour 67 communes (2,5 millions €)
- CDI : prêt du kit « 3ème lieu » (valeur 10 000 €)
- Médiathèque Pierresvives : 115 000 entrées/an
- Nouveaux services : prêts de jeux de société, casques VR, borne d'arcade, Sonic Chair, "Mini-bibs"...

ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ AU TERRITOIRE

- Favoriser le développement de réseaux: création de poste (Clermontais 43 500 € sur 3 ans), formations (collectives; journée des coordinateurs)
- Informatisation 32 communes pour 155 000€
- Journée rencontres Bénévoles (120 personnes/an)
- Collèges AET « Goût de Lire »; rencontres d'auteurs; prix des collégiens : 1 500 collégiens/an
- 380 000 €/an d'acquisition de collections pour le réseau, 310 000 prêts/an et un nouveau bibliobus !

PUBLICS SPÉCIFIQUES CIBLÉS

- Les Ados : évolution du prix des collégiens ; formation des personnels (escape game, journée consacrée aux « Années collèges »)
- La Petite Enfance : 1 000 personnes/an (formations, ateliers, collections avec l'Observatoire, et la création du dispositif Graines d'Histoires)
- Publics Empêchés : projet de la Fabrique A Lecture ; formation au Facile à Lire et ses outils ; formations ou collections consacrées aux DYS

DÉFENSE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

- Journée de la Censure, formations, conférences, spectacles, ateliers, jeu vidéo « Chut! »....





AXE I

L'ÉQUITÉ

METTRE LES INDIVIDUS AU MÊME NIVEAU EN PALLIANT
LES INÉGALITÉS ET LES DIFFÉRENCES

1. L'ÉQUITÉ

METTRE LES INDIVIDUS AU MÊME NIVEAU EN PALLIANT LES INÉGALITÉS ET LES DIFFÉRENCES

1.1 FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU

Adapter l'offre de la Direction de la Lecture Publique Départementale en fonction des spécificités des bibliothèques, des territoires et des acteurs locaux

- Proposer un accompagnement et des formations aux élus afin de les sensibiliser aux enjeux du développement de la lecture publique sur leur territoire (Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux et élus témoins)
- Accompagner les réseaux dans l'écriture et la mise en oeuvre de leurs schémas de développement de la lecture
- Renforcer la présence des formateurs sur le Département afin de répondre efficacement aux besoins du réseau, déconcentration des formations (rentrée littéraire, journées, scribe)
- Développer des formations personnalisées, par niveau de compétences, à destination des professionnels (agents de la DLPD, réseau) et des usagers de Pierresvives (numérique, action culturelle, politique documentaire...), vers plus d'autonomie (niveau grand débutant, expert...)



1.2 COLLECTIONS ET DESSERTE DOCUMENTAIRE

Maintenir et renforcer la diversité des modes de desserte en l'adaptant aux différentes bibliothèques

- Innover et expérimenter des dessertes mutualisées (plusieurs communes sur une tournée de bibliobus/dépôt relais temporaire);
- Mettre en place une offre de collections pour des équipements en cours de création et des projets de bibliothèques temporaires (kit de démarrage)
- Développer de la complémentarité mutualisée et réciproque avec les partenaires (agence sociale...) en s'appuyant et faisant s'appuyer le réseau sur des structures et des dispositifs existants (mini bibliothèques/point relais, formation/information, boîtes à livres, réseaux Eole ou Canopé)
- Favoriser l'accès à la connaissance pour tous, à partir de nos fonds d'apprentissage (ToutApprendre, FLE, livres en langues étrangères, constitution de valises plurilingues...), travail de médiation volante
- Continuer à développer un service de prêt de matériel pour le réseau des bibliothèques mais également pour les usagers de Pierresvives (tablettes, kits jeux vidéo, PC...) et procéder à un renouvellement régulier de ces matériels





1.3 ACTIONS ET MÉDIATIONS CULTURELLES

Permettre à toutes les bibliothèques du territoire de proposer des offres culturelles de qualité pour l'ensemble des Héraultais, et développer nos actions en renforçant les partenariats

- Renforcer les liens avec les partenaires existants (DGA éducation, Hérault Sport...) et en créer d'autres (médiathèques du réseau Montpellier Méditerranée Métropole)
- Mettre en place des événements festifs ponctuels à Pierresvives et dans le réseau (numérique, cinéma...) de type journée des publics, des jeux vidéo, du cinéma...
- Renforcer les liens entre culture et social pour tous les publics et sur l'ensemble du territoire départemental, notamment pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme
- Développer davantage d'animations sur le quartier de la Mosson, hors les murs
- Soutenir le travail d'élocution auprès des jeunes et l'élargir aux MECS ou autre, envisager un concours d'éloquence

1.4 PROMOTION ET COMMUNICATION

Valorisation, information, accessibilité

- Construire un kit de communication autour de l'action culturelle (groupe action culturelle, logo, visuels, logiciels, affiches-types)
- Mettre en place un outil (annuaire et cartographie) d'identification des SIGB présents sur le territoire et des personnes ressources
- Optimiser la communication autour de notre offre de formation pour toucher davantage de structures
- Produire et partager de nouveaux supports numériques (webinaires, tutos...) pour une couverture optimale du réseau



1.5 OUTIL D'ÉVALUATION

Proposer des instruments fiables afin de mesurer l'impact de nos actions

- Sensibiliser à l'évaluation en bibliothèque et proposer des outils accessibles dans les domaines de l'action et de la médiation culturelles, de la formation et des collections (enquêtes, évaluations des prêts...)
- Proposer des accompagnements à l'utilisation des outils statistiques (SIGB, SCRIB...)
- Nouvelles conventions Culture/Territoire





AXE 2

L'INCLUSION

TRANSFORMER UN MILIEU POUR QU'IL S'ADAPTE À LA
DIVERSITÉ DES PERSONNES

2. L'INCLUSION

TRANSFORMER UN MILIEU POUR QU'IL S'ADAPTE À LA DIVERSITÉ DES PERSONNES

2.1 LE DIAGNOSTIC

Inventorier l'existant pour mieux cibler les besoins

- Réaliser un diagnostic global des actions existantes avec l'ensemble des bibliothèques et des partenaires actuels et potentiels
- Identifier les personnes et lieux ressources sur l'ensemble du territoire pour mettre en place une cartographie des compétences par secteurs





2.2 LES PUBLICS

Les accompagner, les associer, les former, les valoriser

2.2.1 Grand public

- Faire participer les publics à nos acquisitions par la mise en place d'un budget citoyen à hauteur de 15% de notre budget actuel
- Mieux accueillir et accompagner les primo-arrivants et les réfugiés en bibliothèque (alphabétisation, FLE...)
- Réaffirmer la mission d'accompagnement à l'éducation aux médias et à l'information (EMI) de la DLPD : mettre en place des outils, collections et médiations (notamment par l'entremise des Conseillers Numériques France Service) adaptés à ce projet

2.2.2 Public professionnel

- Développer davantage, au sein de Pierresvives, les accueils de groupes pour impulser des projets en co-construction avec les partenaires et le public des groupes concernés ; diffuser ces actions sur le territoire
- Impliquer les bibliothèques du territoire et mutualiser une réflexion sur l'action culturelle (formation, partenariat, outils...) tout en soutenant les projets émergents (créer un guide d'instruction)
- Mettre en place, à destination des EHPAD et/ou des bibliothèques déjà actives sur cette question une offre adaptée
- Développer et valoriser les collections et les fonds pour des structures accueillant de jeunes enfants (crèches, RAM, services hospitaliers, espaces jeunesse des médiathèques...). Accompagner les CDI pour élargir leur offre de services à ceux d'un troisième lieu (ingénierie et prêts de collections, équipements, mobiliers) pour tisser des échanges avec les bibliothèques municipales
- Accompagner directement les structures via l'intervention des bibliothécaires départementaux (référentes de territoire, unité médiation et plateau Pierresvives, réunions de secteurs adaptées/calibrées, formations spécialisées/personnalisées) en valorisant les dispositifs JUB (J'Emprunte Un Bibliothécaire) et SABU (Service d'Aide aux Bibliothèques d'Urgence)
- Renforcer la formation des bénévoles via une offre plus inclusive et mieux valoriser leur travail (notamment auprès de leur tutelle, avec remise de diplôme, médaille..., dans convention adhésion)
- Développer des groupes de travail participatifs avec le réseau, les partenaires et les institutions départementales autour de thématiques ciblées en fonction des besoins du territoire : partage des savoirs, partage des pratiques, partages des ressources (formations, personnel, collections) ; comités des bibliothécaires du réseau
- Créer un « kit de l'inclusion » global (fiches-outils, conseils ouverture au public, journée de l'inclusion pour le réseau...)



2.3 L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Positionner le numérique comme outil d'inclusion de médiation culturelle et sociale pour les publics

- Développer l'e-inclusion pour tous nos publics, poursuivre et renforcer nos actions envers l'accessibilité par la mise en place d'outils spécifiques et être facilitateur (handicap, DYS, illettrisme, publics éloignés et empêchés, seniors...)
- Oeuvrer contre la « fracture numérique », en offrant des collections en ligne, en associant les médiathèques du Département utilisatrices du service pour identifier et accompagner les besoins des usagers sur le territoire
- Former les agents et les publics aux logiciels libres et développer les formations informatiques de base (e-inclusion) afin de lutter contre l'illectronisme des professionnels salariés et bénévoles des bibliothèques
- Développer l'informatisation du réseau en dotant les bibliothèques d'ordinateurs réformés et en les accompagnant à leur utilisation professionnelle (logiciels métiers)
- Développer l'aspect tiers-lieux de Pierresvives en encourageant la création numérique et sa valorisation auprès des publics et en aménageant l'établissement. Mettre en place des formations et des actions tournées vers nos publics
- Décliner les propositions de la Médiathèque Pierresvives en lien avec le numérique sur le réseau, via les bibliothèques





AXE 3

L'EXPERTISE

MAÎTRISER ET CONNAÎTRE L'ENSEMBLE DES COMPÉTENCES
ET DES OUTILS D'UN DOMAINE DONNÉ

3. L'EXPERTISE

MAÎTRISER ET CONNAÎTRE L'ENSEMBLE DES COMPÉTENCES ET DES OUTILS D'UN DOMAINE DONNÉ

3.1 L'INNOVATION

Expérimenter sans cesse pour tendre vers l'excellence

- Imaginer et créer des outils et actions numériques itinérants sur le territoire pour un accès équitable au numérique (mise en service d'un bus numérique) et renforcer les partenariats avec les différents services du Département
- Développer, en collaboration avec le réseau, de nouvelles collections particulières : artothèque, prêts d'objets, platines et disques vinyles, robotique et programmation, mobiliers multimédia (fauteuils d'écoute musicale, borne arcade...)
- Sensibiliser aux enjeux de la pollution numérique et de l'économie de l'attention (et d'addiction) et initier les bonnes pratiques à destination des publics et des professionnels (élaborer une charte)
- Créer des supports interactifs des actions culturelles du territoire
- Inscrire davantage la DLPD comme un acteur de l'expertise et d'expérimentation (FabLab, tiers-lieux...) afin de diffuser l'innovation sur le territoire
- Améliorer l'accueil et la formation des nouveaux bibliothécaires de la DLPD et du réseau (« kit d'accueil », tutorat ou personne-ressource, journée d'intégration...)
- Proposer des conventions d'adhésion au réseau par objectifs pluri-annuels





3.2 COLLECTIONS ET SERVICES

Poursuivre l'élargissement de nos fonds et amplifier leur valorisation

- Assurer la pérennité de la présence des « images animées » sur notre réseau en valorisant la richesse et la diversité de son fond et en s'adaptant à l'évolution technologique des ressources (VOD, plus d'animations...)
- Continuer à développer notre offre autour des ressources numériques (applications, bouquet...) en direction des professionnels et du grand public et les valoriser par des actions de médiation
- Développer et améliorer nos outils de communication et de partage sur nos acquisitions et renforcer nos actions de formation et de valorisation (bibliographies, webinaires...)
- Renforcer le conseil, la diffusion et la médiation autour des collections : « prêts découvertes », lots de sélections thématiques, bibliographies, oeuvres de l'artothèque...

3.3 MÉDIATION ET COMMUNICATION

Reconnaître et faire connaître les forces de notre réseau et de nos partenaires

- Intégrer dans la médiation culturelle sa dimension sociale : développer les actions en direction des usagers des services sociaux (mini bibliothèques, supports de communication dans les PMI et autres)
- Financer les projets du réseau en particulier d'animation culturelle
- Accompagner les bibliothèques du réseau pour atteindre les publics adolescents
- Améliorer la communication sur les services et les offres de la DLPD : guide de présentation (version papier et numérique), communication sur le portail, mise en place d'outils thématiques pour les professionnels, schéma synthétisé
- Développer les partenariats et les collaborations pour identifier et valoriser les pôles d'excellence numérique du territoire
- Proposer une journée des publics à destination des usagers de Pierresvives afin de valoriser leur savoir-faire
- Poursuivre le développement des journées dédiées aux professionnels et aux bénévoles



3.4 COMPÉTENCES ET FORMATIONS

Former et conseiller élus, professionnels et bénévoles de notre réseau

Et faire de Pierresvives un laboratoire de compétences partagées

- Repenser l'organigramme de la DLPD pour valoriser la spécificité de Pierresvives
- Accompagnement et conseil auprès des élus : formation, présence de la direction sur le territoire pour les communes non équipées, sensibilisation et valorisation du statut des bénévoles
- Positionner la DLPD comme lieu-ressource en action culturelle (formation, outils...)
- Co-construire et accompagner les actions culturelles/ateliers sur la médiathèque Pierresvives et sur les bibliothèques du réseau
- Co-construire une desserte avec les partenaires : développer des partenariats avec plus de complémentarités logistiques
- Repenser les outils pour que chacun devienne acteur de son parcours de formation (plan de formation, arbres de compétences...)
- Maintenir et développer le niveau d'expertise en interne : formation des équipes/mutabilité pour rester force de proposition et s'adapter aux évolutions de la lecture publique ; proposer des formations aux agents pour professionnaliser notre approche auprès des différents publics de la DLPD
- Partager/valoriser les expertises des bibliothécaires bénévoles et salariés du réseau et de nos partenaires lors de nos formations
- Dans le cadre de la formation initiale et en complément des bibliothécaires formateurs, valoriser l'expertise des collègues du plateau de la médiathèque en les missionnant sur le territoire et encourager les stagiaires à venir à Pierresvives
- Oeuvrer pour que nos formations soient professionnellement reconnues et qualifiantes (implication de l'Association des Bibliothécaires Départementaux et de la DRAC)
- Co-construire les réseaux et les partenariats de formation (CNFPT, Médiad'Oc, université, Association des Bibliothécaires de France...)



Pont de lattes, sur le chemin de Montpellier à Lattes



Archives de l'Hérault

**Schéma départemental
2023-2028**



Schéma Archives

Les Archives départementales de l'Hérault, compétence obligatoire du Département, sont un service d'archives doté de fonds riches et divers (depuis 804), issus d'une histoire administrative dense et d'une entreprise de collecte précoce et efficace. Ces collections, qui font le bonheur des chercheurs amateurs ou éclairés, en salle de lecture, sur Internet ou par le biais des actions de valorisation, sont accessibles au public grâce à une politique de classement en place depuis longtemps qui a largement porté ses fruits. De même, le service porte en lui une longue tradition d'actions pédagogiques et culturelles sans cesse renouvelées.

LES MISSIONS

Les missions des archives se résument en cinq mots : contrôle, collecte, conservation, classement et communication (au sens large du terme, incluant donc la valorisation). Si le contrôle est de compétence État, les 4 autres missions relèvent des compétences obligatoires du Département.

Une bonne partie de ces missions est prévue ou encadrée par la loi ou la réglementation et est consignée dans le **Code du Patrimoine** (définition des archives, des archives publiques, collecte ou communication) :

- *Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité. Code du patrimoine, Article L211-1.*
- *La conservation des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche. Code du patrimoine, Article L211-2.*

Chiffres clés :

- 40 kml et 70 To d'archives conservées, de 804 à nos jours
- 13 millions de pages numérisées
- 1 kml en moyenne entre tous les ans aux Archives pour 15 kml d'autorisation d'élimination de documents dans les services
- Entre 20 et 25 millions de pages vues en moyenne par an sur le site Internet pour 120 000 visiteurs uniques et 200 000 visites
- 2 100 lecteurs en salle de lecture et 24 186 en atelier de l'histoire

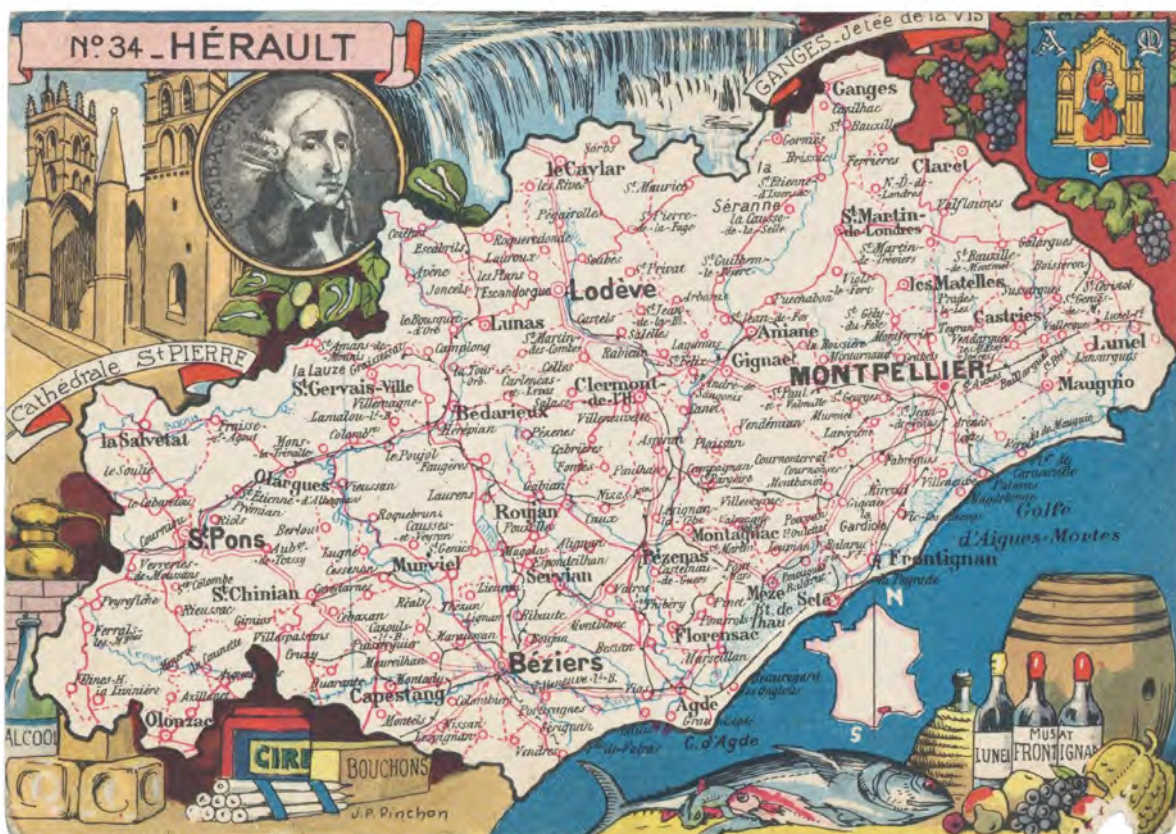
Ainsi, les Archives départementales ont des missions et un fonctionnement dictés par leurs obligations légales, les attentes des usagers tant institutionnels que privés.

Au-delà de ces missions purement réglementaires, les Archives départementales mènent des actions liées à la valorisation des archives, ce qui relève à la fois d'une tradition (les services éducatifs existent depuis les années 50), d'une politique volontariste de partager leurs collections et leur connaissance des fonds au plus grand nombre et enfin une volonté politique de la part du Département, soucieux d'une ouverture de la culture dans toutes ses acceptions aux populations du territoire départemental.

LE CONTEXTE DE L'HÉRAULT

L'organisation des Archives départementales de l'Hérault est le fruit de leur histoire et d'un contexte qui est propre à l'Hérault. L'installation dans Pierresvives a été un tournant avec une volonté politique forte de créer un équipement culturel de premier plan. Aujourd'hui, Pierresvives est devenu un domaine départemental, lieu abritant la médiathèque, les Archives et le pôle Culture et sports.

Ainsi, les Archives départementales partageant le bâtiment avec les autres services participent à sa vie et à sa gouvernance, cas quasi unique en France. Un certain nombre d'actions, essentiellement dans le domaine culturel, se fait en concertation avec les autres entités du domaine départemental et obéit à la programmation propre du bâtiment.



Archives départementales de l'Hérault 2FICP2196



Salle de tri, Archives départementales de l'Hérault © V. Louis DEPT34

MOYENS

Avec Pierresvives, les Archives départementales de l'Hérault sont dotées d'un bâtiment à la fois prestigieux, doté de 55 kml de capacité (pour 40 kml occupés) et bien équipé, qui a changé le regard du public et des interlocuteurs des Archives départementales sur leur métier et leurs missions.

La Direction générale Archives, Patrimoine et Mémoire comprend 61 agents : 56 archivistes - dont 5 agents de l'État - et 6 agents pour le service patrimoine. Elle est organisée, outre le service patrimoine, en deux directions ayant chacune à sa tête une conservatrice : direction des archives publiques, de la conservation et des systèmes d'information et direction de la médiation, mémoire, archives privées et images. Chaque direction gère à la fois la collecte et le traitement des fonds dont elle a la charge. Les directions sont elles-mêmes organisées en service (3 par direction).

ENJEUX

Les années à venir pour les Archives départementales sont cruciales avec notamment **la révolution du numérique**, déjà bien entamée, du numérique qui bouleverse les pratiques de la profession tant du point de vue de la collecte et de la conservation que de celui de la communication au public et de la valorisation. La crise sanitaire a été en ce sens un formidable accélérateur et révélateur, montrant aussi les capacités des Archives départementales de l'Hérault à s'adapter et à continuer à effectuer leurs missions de service public.

Les enjeux à venir pour les années futures seront donc de **trouver le juste équilibre entre les missions obligatoires, les attentes du public et des élus, les priorités scientifiques et les moyens** dans une période qui constitue un tournant pour les archives avec l'avènement promis du tout numérique et l'émergence indispensable des considérations environnementales sur l'ensemble de nos missions.



203
60
—
61

AXE I
ACCENTUER
LA POLITIQUE
DE GESTION
DES COLLECTIONS

1. ACCENTUER LA POLITIQUE DE GESTION DES COLLECTIONS

ÉTAT DES LIEUX SANITAIRE ET SCIENTIFIQUE

Il revient aux Archives départementales de mettre en place une **politique cohérente des collections**, passant par une meilleure connaissance des fonds afin de cibler et prioriser leurs actions : le **chantier des collections** - portant autant sur la conservation que sur le classement - qui doit permettre une meilleure connaissance de l'état des collections. Le chantier des collections doit être perçu comme une opportunité de penser la gestion des fonds de manière scientifique et cohérente, hors gestion de l'urgence ou pratiques traditionnelles.

1.1 DIAGNOSTIC SANITAIRE

Finaliser le diagnostic sanitaire des collections comme outil au service de la conservation préventive des fonds.



Le diagnostic sanitaire, premier outil de suivi pour la bonne conservation des fonds, précise, pour chacun, l'état de conservation selon une définition commune à l'ensemble des Archives départementales et l'état du conditionnement.

Des pistes d'action peuvent ensuite être mises en place. Un important travail de sensibilisation, formation et mise en place d'outils a été mené afin que l'ensemble des équipes des Archives départementales dispose d'un socle commun de connaissances.

Ce diagnostic sanitaire permet de définir les opérations à mener et les priorités de restauration et de conditionnement sur lesquelles les moyens doivent être portés.

Atelier de restauration, Archives départementales de l'Hérault © E. Veaute DEPT34

1.2 POLITIQUE DE CLASSEMENT ET INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Poursuivre la mise en ligne des instruments de recherche en adaptant les pratiques aux nouveaux usages.

Afin d'avoir une vision à jour d'ensemble de l'état de classement de tous les fonds, un diagnostic transversal est également mené pour pouvoir **prioriser les classements** selon différents critères scientifiques. L'état des classements permet également d'alimenter la réflexion sur la collecte des archives publiques et notamment le recentrage sur une collecte plus volontariste en fonction du contexte propre à l'Hérault.

L'**instrument de recherche** est au cœur du « dispositif » archivistique : il est à la fois l'aboutissement des actions de collecte et de classement et le point d'entrée du public et des actions de valorisation. Il est donc la face visible de l'« iceberg » archivistique.

Depuis de nombreuses années, les Archives départementales de l'Hérault ont fait un gros effort de description archivistique : beaucoup d'instruments de recherche ont été ainsi rédigés et mis à disposition du public (plus de 1200 inventaires en ligne actuellement).

Il faut poursuivre cette particularité qui fait partie désormais de l'ADN du service en adaptant les pratiques de description aux nouveaux usages de la recherche et de ses outils.

La priorité des Archives départementales est d'assurer **une mise en ligne** qualitative avec une meilleure accessibilité au public et aux services versants par le biais d'inventaires dans lesquels il est possible de chercher, et par des formulaires adaptés, accessibles notamment sur le portail France Archives.



Salle de lecture, Archives départementales de l'Hérault © C. Cordier DEPT34



Atelier de numérisation, Archives départementales de l'Hérault © V. Lefebvre DEPT34

1.3 POLITIQUE DE NUMÉRISATION

Repenser la politique de numérisation en croisant les besoins des usagers et les nécessités de préservation des documents.

Le Département de l'Hérault a été un des premiers départements à se lancer massivement dans la numérisation de ses fonds patrimoniaux. Aujourd'hui, à partir de l'état des outils de suivi, une politique de numérisation pluriannuelle est définie.

Ce sont actuellement **13 millions de pages numérisées**, en premier lieu les typologies documentaires les plus demandées par les internautes. La politique de numérisation prend en compte les impératifs de conservation des supports, la priorisation dans le cadre du plan de sauvegarde et d'urgence mais également les objectifs de diffusion, rendue nécessaire par l'augmentation constatée des recherches administratives et historiques et des recherches en ligne.

1.4 FINALISER LE PLAN DE SAUVEGARDE ET D'URGENCE

Disposer d'un plan d'urgence et accompagner les partenaires dans la préservation matérielle de leurs archives.

Les archives sont un matériau fragile, sensible aux conditions climatiques et aux sinistres. La réflexion des Archives départementales de l'Hérault, pour elles-mêmes et pour les institutions qu'elles accompagnent, doit se nourrir des avancées scientifiques et techniques, des retours d'expérience et des nouvelles préoccupations environnementales.

Le plan de sauvegarde et d'urgence des collections départementales est un outil indispensable sur lequel s'appuyer en cas de sinistre, quel qu'il soit. Il permet de définir l'organisation à appliquer et de donner un cadre afin de permettre rapidité et efficacité pour la préservation optimale des collections.

Ce chantier est mené depuis plusieurs années et plusieurs actions ont d'ores et déjà été réalisées en lien avec le SDIS 34. Il convient de finaliser le plan, notamment par la **priorisation des collections** et l'établissement d'une cartographie des risques pour les services versants afin d'être à même de les aider en cas de sinistre.

Magasin 1, Archives départementales de l'Hérault © C. Cordier DEPT34





AXE 2
CONTRÔLE ET
COLLECTE

2. CONTRÔLE ET COLLECTE

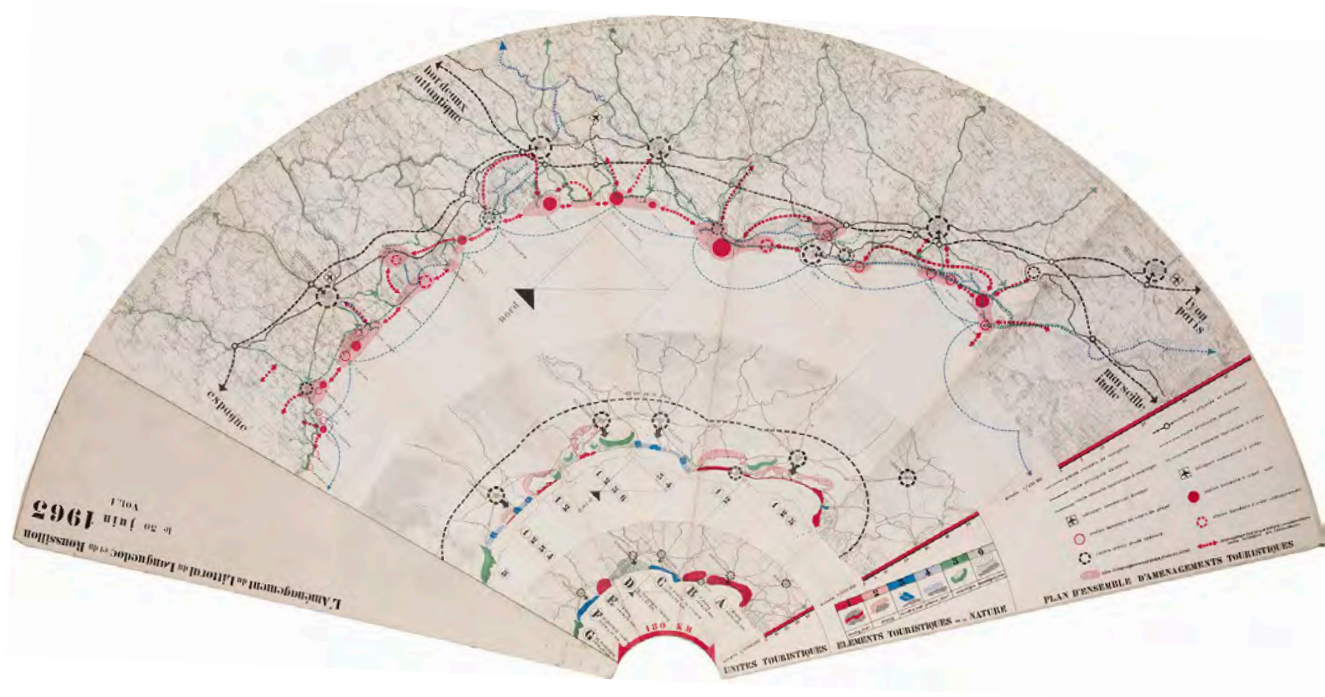
DES MISSIONS FONDAMENTALES

Le contrôle et la collecte des archives publiques et privées font partie des missions fondamentales des services d'Archives départementales. Pour rappel, la politique de collecte est étroitement liée à celle du contrôle scientifique et technique que les Archives départementales exercent au titre de l'État, outil à part entière de l'action vis-à-vis des services versants.

2.1 INSTAURER UNE POLITIQUE DE COLLECTE CHOISIE

En dehors des impératifs de collecte sur les archives publiques et privées, assumés par les missions quotidiennes, le service s'engage dans une politique de collecte définie en interne. Celle-ci s'effectue selon des axes prioritaires déterminés à l'avance, thématiques ou chronologiques, qui peuvent être étalés sur plusieurs années.

Certains peuvent relayer au niveau départemental un thème de collecte nationale (type Grande collecte sur le sport en 2024) ou s'inscrire dans une réflexion impulsée par le ministère de la Culture. D'autres reflètent l'importance de certaines thématiques dans l'histoire du département, comme par exemple la volonté de travailler sur une collecte plus poussée sur les archives de la santé ou sur celles liées au littoral.



2.2 CONFORTER LE SUIVI ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ADMINISTRATIONS

Les administrations régulièrement suivies se verront proposer une charte d'archivage permettant d'afficher les engagements réciproques. Le réseau de correspondants archives doit être renforcé. Là où il n'existe pas (archives publiques), il sera créé. Là où il existe déjà (communes), il sera poursuivi et stimulé. Les Archives départementales animeront ce réseau de correspondants archives permettant échanges et retours d'expérience.

2.3 FINALISER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE, SÉCURISER NOS ACTIONS

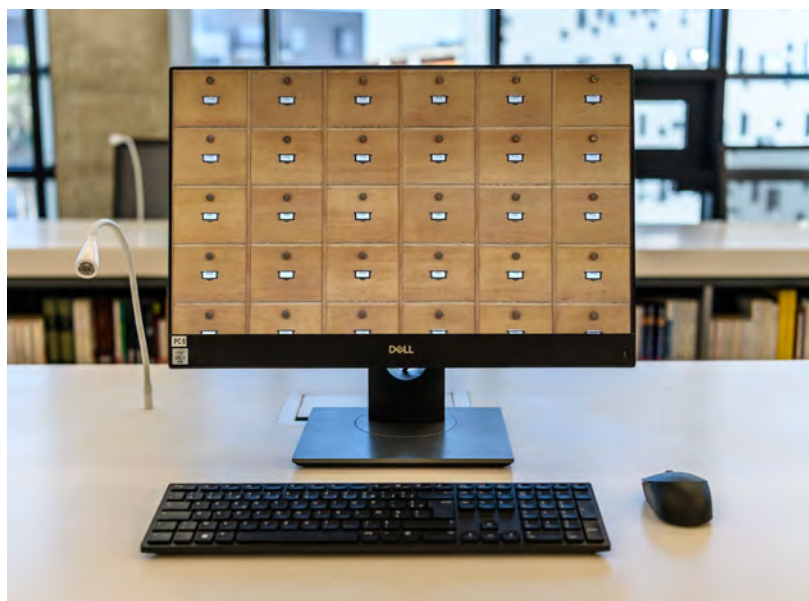
Mettre en place un système d'archivage électronique qui permette de sécuriser l'action publique et préserver la mémoire de demain.

A l'heure de l'administration zéro papier et plus largement d'une évolution accélérée des pratiques de tout un chacun tendant vers le tout numérique, alors même que les enjeux de sobriété numérique deviennent cruciaux, le Département s'est engagé dans une démarche visant à accompagner et maîtriser la création numérique. Les Archives départementales sont totalement partie prenante de ce mouvement.

La prise en compte de **l'archivage électronique** dans toutes nos politiques de contrôle, de collecte et de conservation est désormais un enjeu primordial et immédiat. Elles y travaillent déjà depuis plusieurs années, en tâchant de s'approprier l'ensemble des problématiques, notamment par une meilleure maîtrise des connaissances par les agents en charge de ces missions et par le renforcement des procédures adéquates.

Il convient désormais d'intégrer les nouvelles pratiques de l'administration zéro papier dans le quotidien de la collecte. L'accompagnement des services du Conseil départemental comme des communes et des services de l'Etat aux démarches d'archivage électronique nécessite un gros effort de pédagogie de la part des archivistes pour mettre en place des actions ayant pour but de vulgariser les bonnes pratiques ainsi que de faire connaître la solution logicielle retenue par le Département pour l'archivage définitif (Vitam).

Les Archives départementales accompagneront, notamment aux côtés de la Direction des Systèmes d'Information, les services du Département dans les projets de dématérialisation en incluant très en amont la problématique de l'archivage.



Salle de lecture, Archives départementales de l'Hérault © C. Cordier DEPT34



AXE 3

PUBLICS

3. PUBLICS

Parmi les évolutions des dernières années à retenir, l'une des principales est celle de la modification des usages des archives et des changements de pratiques ou des attentes des usagers.

L'objectif est de développer encore et toujours l'accès aux collections, accroître et diversifier l'offre numérique, améliorer les conditions d'accueil et de consultation des archives, mieux exploiter les ressources documentaires, développer l'offre pédagogique, s'ouvrir davantage aux publics empêchés ou éloignés de la culture. Les actions des Archives départementales de l'Hérault tendent vers un objectif : **mettre les usagers au cœur de toutes nos préoccupations.**

3.1 ADAPTER LES SALLES DE LECTURE

Penser les salles de lecture en fonction des attentes des différents publics.

Le service aux publics en salle de lecture fait partie des missions incontournables et traditionnelles d'un service d'archives. La justification des droits, les recherches administratives, et dans un second temps, les recherches historiques ne peuvent souffrir d'une interruption de service ; c'est ce qu'a démontré la récente crise sanitaire.



Archives départementales de l'Hérault 5F118

Par ailleurs, la seconde salle ouverte aux publics et spécifique aux Archives départementales de l'Hérault, l'Atelier de l'Histoire, doit jouer son rôle d'accueil, de rencontres dans une société qui tend à se limiter à des contacts sociaux numériques et virtuels.

La gestion des salles de lecture doit être en constante évolution pour rester en adéquation avec les demandes d'un public exigeant, les moyens du service et l'évolution de la réglementation.



Salle de lecture des Archives départementales de l'Hérault © E. Veute DEPT34

- **Le fonctionnement de la salle de lecture des originaux**

Avec cet objectif, la gestion de la salle de lecture des originaux doit s'adapter à une veille constante sur les sujets de recherches actuels, tout en associant les lecteurs à un partage de leurs connaissances, en organisant par exemple des rencontres sur l'avancée de leurs recherches.

L'accès aux instruments de recherche doit constamment être réfléchi pour permettre une appropriation plus facile par tous les usagers.

- **La salle virtuelle**

Le site internet constitue la salle de lecture virtuelle des Archives départementales de l'Hérault. Il doit offrir a minima le même service que la salle de lecture des originaux.

Sur le portail, les formulaires et la recherche globale facilitent les recherches. Là encore, les pratiques et les modes opératoires visent à affiner la pertinence des résultats et l'ergonomie de la navigation.

Le caractère innovant des services proposés permet aux Archives départementales de l'Hérault d'être sollicitées pour conseil et expertise par d'autres institutions archivistiques telles que les Archives nationales.

En moyenne de 2019 à 2021, on dénombre annuellement 161 000 visiteurs à distance, 21 844 500 pages vues pour les recherches, chiffres auxquels il faut ajouter 220 600 consultations de l'actualité culturelle et éducative des Archives (tutoriels d'ateliers, expositions virtuelles par exemple).



Atelier de l'histoire, Archives départementales de l'Hérault © V. Louis DEPT34

- **L'atelier de l'histoire**

Une réflexion constante sur les usages de l'Atelier de l'histoire, à la fois salle d'accueil et de travail, permet de faire évoluer son aménagement comme son contenu, tout en gardant comme ligne directrice la thématique Histoire, et comme objectifs la convivialité, l'attractivité, la mixité sociale et générationnelle dans un espace que l'on peut concevoir comme plus autonome.

À ce titre, cette salle constitue à la fois un véritable **tiers-lieu**, espace de connaissance, de loisirs et de rencontre, et un **lieu de coworking** accueillant travailleurs isolés ou en groupes, avec mise à disposition de moyens numériques.

Outre les propositions des Archives, elle est amenée à recueillir les propositions des publics pour son fonctionnement et des animations renouvelées établies en co-construction.

- **Les recherches**

Les recherches tant scientifiques qu'administratives (cadastre, hypothèques, enregistrement, jugement de divorce, état civil...) constituent une part non négligeable des missions du service et des attentes des usagers (près de 2500 recherches annuelles effectuées par le service).

Ces demandes de recherches sont en constante augmentation depuis plusieurs années. Elles nécessitent d'organiser le service pour répondre au mieux, de revoir les modalités d'information aux usagers pour améliorer le service rendu et articuler cette demande aux autres missions (mises en ligne d'images notamment), en accentuant les efforts de médiation administrative à destination d'un public rarement aguerri et parfois en réelle difficulté.

3.2 MÉDIATION

Utiliser la médiation sous toutes ses formes pour permettre à tous l'appropriation de l'Histoire.

La médiation est un élément indispensable des actions de valorisation que mènent les Archives départementales afin de partager auprès de tous les publics **le goût de l'archive** et la connaissance de l'histoire départementale. Elle a été renforcée à la création de Pierresvives. Plusieurs axes peuvent être développés :

- **La consolidation par le travail scientifique**

La consolidation par le travail scientifique permet de nourrir un questionnement permanent vis-à-vis du passé, défricher des terrains nouveaux, offrir au public les matériaux pour alimenter une réflexion objective. Cela peut se traduire par des rendez-vous réguliers avec les historiens, une sensibilisation des étudiants aux techniques de recherches, une valorisation des travaux universitaires, des publications portées par le service pour s'inscrire pleinement dans la sphère scientifique.

- **L'éducation par la médiation** à destination des scolaires et des publics adultes.

Dans ce cadre, il convient de revenir au document et le rendre compréhensible, l'expliquer, le contextualiser. Ainsi, on permet au public non seulement de le comprendre et de se l'approprier, mais d'avoir grâce à cet apprentissage, les clefs d'une analyse critique de l'information, les clefs de la citoyenneté.

- **L'éducation artistique et culturelle**

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.

Ce parcours est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Il est rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013.



Accueil de scolaires, Archives départementales de l'Hérault © B. Rambal

Les Archives départementales de l'Hérault sont dotées depuis les années 50 d'un service éducatif reconnu par l'Education nationale, accueillant plusieurs milliers de collégiens, écoliers ou lycéens et proposant des ressources pédagogiques à destination des enseignants. Le service éducatif des Archives est aussi un des acteurs des actions éducatives de territoire (AET). Les actions de médiation réalisées hors temps scolaire (ateliers gravure, héraldique, calligraphie, jeux...) entrent pleinement dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle.

- **La réinvention par l'art**

Les Archives ne sont pas que tournées vers le passé. La création est aussi médiation qui réinvente le passé, le rend vivant au cœur de la société contemporaine.

Ainsi, la poursuite du programme art et mémoire et des actions d'éducation artistique dans les séances de service éducatif sont des priorités pour les Archives départementales de l'Hérault, en lien avec les actions de la Direction de la Culture.

- **Le portail internet**

Le **portail internet** constitue un outil indispensable dans lequel on continue à mettre à disposition un espace dédié (ressources éducatives). L'ergonomie et le contenu des pages dédiées à l'action culturelle sont à interroger constamment pour rester en adéquation avec la demande des publics.



- **La mémoire et l'histoire comme vecteurs de développement local**

À travers le dispositif territorial des archives, les Archives peuvent proposer aux collectivités leur accompagnement en ingénierie culturelle et patrimoniale autour de l'histoire et du patrimoine écrit.

Il convient désormais d'intensifier les interventions sur le territoire en axant sur les ressources locales, en s'appuyant aux réseaux existants (bibliothèques, circuits oenotouristiques...) et en formant d'autres acteurs à la connaissance des ressources.

De tradition, les Archives départementales ont toujours été le service en charge de la préservation et la valorisation de la **mémoire combattante** au sein du Département.

Jean-Claude Colin assisté à son bureau, dans les années 30, ADH, 03 J 99

Culture
Hérault

**Concours national
de la Résistance
et de la Déportation**

2017-2018

« S'engager pour libérer la France »

Ouvert aux collégiens (3^e) et lycéens



Pour participer :
pierresvives.herault.fr

Outre le soutien aux associations d'anciens combattants par des aides ou le renouvellement des drapeaux par exemple, la découverte des lieux de mémoire du département est un autre axe à couvrir pour assurer la transition des faits mémoriels des anciens aux jeunes comme aux nouveaux Héraultais. Le soutien au Concours national de la Résistance et de la Déportation en est un bon exemple.

3.3 LA VISIBILITÉ DES ARCHIVES

Accentuer la visibilité de l'action des Archives départementales.

Les actions de valorisation ne peuvent se concevoir sans interactions avec les publics concernés. En articulation avec les actions mises en place par la Direction de la Communication, plusieurs axes sont définis ou à développer :

- **Communiquer via les réseaux sociaux**

Les archives sont déjà présentes sur Facebook, Instagram, bientôt TikTok. Les Archives départementales de l'Hérault devront s'adapter à l'évolution de ces réseaux pour accompagner leurs publics dans l'usage qu'ils en ont.

- **Poursuivre et développer la présence sur Internet (hors portail) et s'ouvrir un peu plus à l'open data**

Le Département est d'ores et déjà lié par convention avec Wikimedia France. Renforcer nos travaux vers l'open data, avec l'ouverture de données librement accessibles, utilisables, modifiables et rediffusables permettrait d'obtenir un label Culture libre. Les Archives départementales contribuent par ailleurs déjà au portail Open Data du Département.

- **Diffuser les informations via des réseaux spécifiques** : réseau des professeurs d'histoire-géographie, associations d'anciens combattants, sociétés savantes...

- **Participer à de grands événements nationaux et internationaux** qui mobilisent du public par leur communication (Journées européennes du patrimoine (JEP), Grandes collectes, Nuit des musées...)





MAISTRE
FRANCOIS
BRIEVAU
 Licutenant principal

P

remierement sur maison
 Et porge assise ala compdant de l'eglise

Confronte de gre Robit & les Eoon de Jargues rous de
 Corral la carriube qui' noy passé de narbonne aux grand
 Carri3 de Marin aux carriube contulu la maison soixante
 Quat canna & le porge contulu dix canna allure d'
 Compoix tingt lura dix Quat soua

Handwritten signature or mark

A fem tunc establi assise ala condammie de l'eglise

AXE 4
ACTION
TERRITORIALE

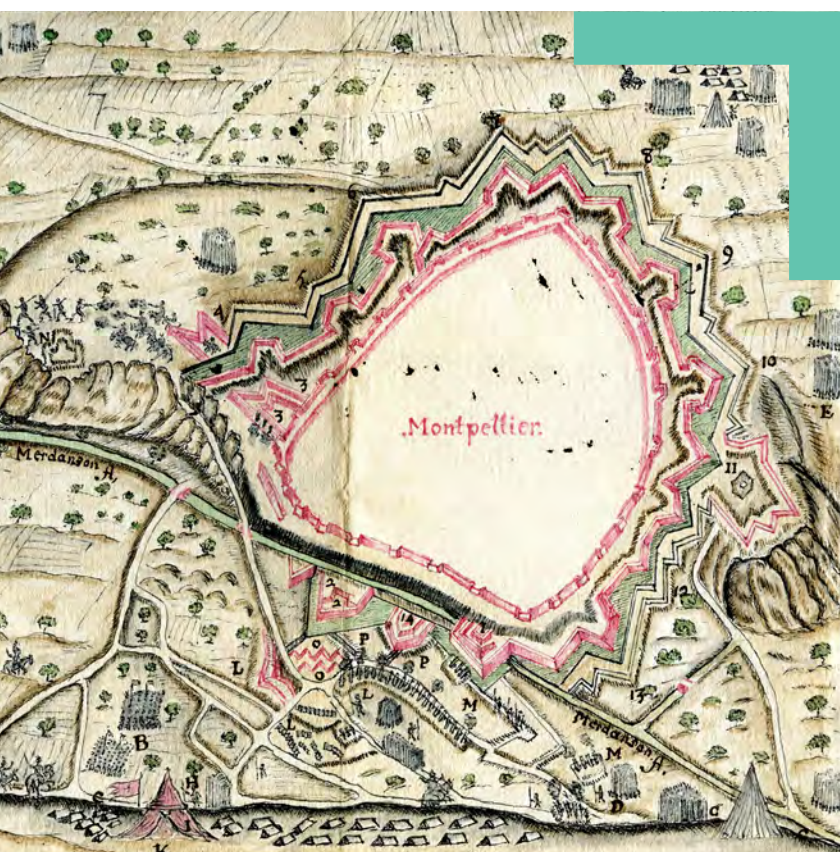
4. ACTION TERRITORIALE

Si l'image des Archives départementales est étroitement associée à celle de Pierresvives où est installé le service et où sont conservés les 40 kilomètres linéaires de documents, il n'en reste pas moins que les missions des Archives départementales sont départementales et leurs actions à destination de tous et de tout le territoire.

4.1 LE DISPOSITIF DES ARCHIVES TERRITORIALES

Poursuivre l'accompagnement des acteurs territoriaux à travers le dispositif des archives territoriales.

Les Archives départementales mènent des actions sur le territoire et apportent aide et expertise aux collectivités engagées dans la préservation de leur patrimoine archivistique.



Archives départementales de l'Hérault 17H23

Le dispositif départemental de conservation et de valorisation des archives territoriales (cf annexe 1) propose d'accompagner les collectivités dans la gestion de leurs archives, notamment par un accompagnement et une aide financière pour les projets de restauration d'archives, d'aménagement ou construction de locaux d'archives, d'équipement en rayonnages de ces locaux.

La préservation des archives des collectivités est aussi au cœur du dispositif grâce à une politique active de dépôt réglementaire ou non.

Les Archives départementales portent également un plan de numérisation (pluriannuel) sur certains types de documents tels que les compoix et les délibérations communales pour lesquelles l'emprunt, la numérisation et la mise en ligne sont proposés aux communes et entièrement pris en charge par le Département.

Cette action permet de sauvegarder des documents emblématiques des communes héraultaises et d'en mettre l'histoire à disposition de tous.



Archives départementales de l'Hérault 8F1473

Le conseil apporté aux communes et intercommunalités sur toute la chaîne archivistique, notamment la gestion, la conservation et la communication des archives, est corrélé aux actions menées dans le cadre du contrôle scientifique et technique. Il est mené lors de visites mais également par la mise à disposition d'outils tels que des fiches méthodologiques, un tableau simplifié de tri et de classement...

Une attention particulière est portée à la gestion de sinistres touchant les collections que pourraient connaître les collectivités, pour lesquelles l'expertise des Archives départementales est indispensable. Une cartographie des collectivités peut ainsi être établie et une aide méthodologique est systématiquement proposée après les épisodes cévenols.

Les échanges des Archives départementales avec la mission Archives 34 du Centre de gestion, autre acteur omniprésent sur le territoire auprès des collectivités, soutenu par le Département, sont fréquents et une collaboration étroite, mise en place au cours des dernières années, se poursuit avec efficacité aujourd'hui.

Ces actions sont d'autant plus efficaces que le Département a mis en place un accompagnement financier des communes désireuses de développer les conditions de conservation indispensables pour leurs archives ou restaurer les documents endommagés par le passage des ans.



Archives départementales de l'Hérault 40F16/3

4.2 LES ARCHIVES HORS LES MURS

Accentuer l'action des Archives sur tout le territoire.

La présence des Archives sur le territoire se manifeste aussi sur le volet médiation par :

- **Des propositions d'ingénierie**
 - Aide à la préparation de scénographie ou muséographie. Les Archives départementales peuvent apporter leur aide à la conception d'expositions, à la rédaction de cahiers des charges, à l'aménagement des lieux.
 - Aide à la collecte d'archives orales. Les Archives mettent à disposition une aide pour encourager les associations et les citoyens à l'usage de bonnes pratiques et pour lutter contre le risque d'éparpillement de la mémoire : prêt de matériel, guide des bonnes pratiques pour la collecte, incitation et aide aux collectes dans les projets d'actions éducatives territoriales, aide à la numérisation et à la valorisation, incitation à déposer les enquêtes dans les locaux de conservation des archives.



Studio d'enregistrement, Archives départementales de l'Hérault © V. Louis DEPT34

- **Des applications mobiles** à télécharger, pour découvrir le territoire en famille, tout en apprenant : tourisme de mémoire, tourisme culturel (Sur les traces de Jeanne Galzy, Hérault aventure).
- **Des expositions itinérantes** : installées périodiquement à Pierresvives dans l'Atelier de l'histoire, les expositions itinérantes, présentées dans un catalogue en ligne, peuvent être empruntées par les communes du département, les établissements scolaires, les institutions administratives et culturelles, gratuitement, pour une période de quinze jours ou plus.
- **Des ateliers, conférences et rencontres hors les murs**, déclinaisons de la programmation de Pierresvives
- **Des participations à des manifestations et salons grand public du territoire** (salon de la généalogie de Mauguio, festival de la tomate de Clapiers, Livres en scène...) pour faire découvrir les propositions renouvelées du service, et l'Histoire près de chez soi.



Archives départementales de l'Hérault 20206

CHEMINS DE FER DE PARIS. LYON. MÉDITERRANÉE

CETTE

BAINS DE MER



REINE DES PLAGES
DE LA MÉDITERRANÉE

KURSAAL • SALLE DE THÉÂTRE ET DE CONCERT
• OPÉRA, OPÉRA COMIQUE, OPÉRETTE

BILLETS À PRIX RÉDUITS

IMP. P. VERCASSON & C^{ie}, 13, Rue de Lancry, PARIS

AXE 5
DÉVELOPPER LES
PARTENARIATS

5. DÉVELOPPER LES PARTENARIATS

INSÉRER LES ARCHIVES DANS LE RÉSEAU DES GRANDES INSTITUTIONS PATRIMONIALES ET DANS LES RÉSEAUX PROFESSIONNELS ET SCIENTIFIQUES.

À l'heure de l'omniprésence des réseaux sociaux, il faut se rendre à l'évidence qu'une action publique quelle qu'elle soit ne peut se construire isolément. C'est particulièrement vrai pour les Archives départementales.

Les missions ne s'envisagent dorénavant que par le biais de réseaux et de partenariats que l'on crée, auxquels on participe, on adhère...: réseau national ou régional des Archives départementales, réseau des archivistes communaux, réseau des correspondants archives, des services éducatifs, Facebook...

5.1 RÉSEAUX MÉTIERS



Conforter les réseaux métiers.

Les Archives départementales de l'Hérault s'insèrent dans plusieurs réseaux « métier » : Archives départementales ; archives communales du département, réseau piloté et animé par les Archives départementales de l'Hérault depuis maintenant 8 ans ; Cercle du patrimoine (service éducatif), Occitanie Livre et Lecture, Association des Archivistes Français (AAF), réseau d'institutions patrimoniales (archives, bibliothèques, musées)...

Ces réseaux permettent un échange professionnel de qualité, une réflexion sur les pratiques indispensables.

Auditorium, Archives départementales de l'Hérault © C. Cordier DEPT34



Exposition *Hérault 2000 ans d'histoire*, Archives départementales de l'Hérault

5.2 PARTENARIATS SCIENTIFIQUES

Développer les partenariats scientifiques.

Si les réseaux métiers sont bien amorcés et fructueux, les partenariats scientifiques restent encore timides et à développer : les relations (enseignement, colloques, ...) avec les universités montpelliéraines mais aussi régionales (Toulouse, Perpignan, Nîmes...), les institutions d'enseignement supérieur (INP, École nationale des Chartes, ...) ou les sociétés savantes.

Il convient que les Archives départementales de l'Hérault s'inscrivent beaucoup plus dans le paysage scientifique du département, pour poursuivre la dimension scientifique de leurs missions.

Le partenariat initié avec Wikimedia France en 2016 entre aussi dans ce cas de figure. Il offre au Département de l'Hérault une plus grande visibilité pour ses collections, notamment d'images, la possibilité de partager les connaissances scientifiques sur certains fonds ou documents et à l'inverse l'opportunité d'apporter le savoir-faire et la rigueur scientifique des Archives départementales auprès du grand public ou des scolaires.

5.3 LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

Préserver les liens tissés avec le Ministère de la Culture.

Les Archives départementales ont une vocation naturelle à participer aux actions mises en place par le ministère de la Culture et tout particulièrement le Service interministériel des Archives de France (SIAF). En effet, par leur rattachement administratif singulier (double tutelle État (ministère de la Culture) / Conseil départemental) et ses problématiques patrimoniales et culturelles, les Archives départementales s'intègrent dans ce réseau piloté soit directement par le SIAF, soit par la DRAC.

Déjà, depuis quelques années, les Archives départementales de l'Hérault participent aux actions initiées par le ministère : portail France Archives, Europeana, Grande Collecte, le Grand Mémorial, les journées nationales type JEP, Nuit des musées, Journée internationale des archives... Cette dynamique est à poursuivre et développer

5.4 PRÊTS ET COLLABORATION SCIENTIFIQUE AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS CULTURELLES RÉGIONALES OU NATIONALES

Favoriser les partenariats avec les autres institutions patrimoniales.

Le Département de l'Hérault peut s'enorgueillir d'un patrimoine écrit et audiovisuel riche, et de compétences aux Archives départementales de l'Hérault reconnues.

Il faut donc poursuivre et encourager les partenariats avec les autres institutions culturelles de la région (musées, archives, instituts...), en favorisant notamment les échanges scientifiques (formations, conférences, interventions...) et les prêts de documents lors d'exposition qui permettent de faire découvrir la richesse des fonds et donnent une plus grande visibilité aux collections et aux actions du Département.

Dans le cadre de la politique de collecte du patrimoine immatériel, des partenariats seraient à construire auprès des acteurs scientifiques et associatifs.



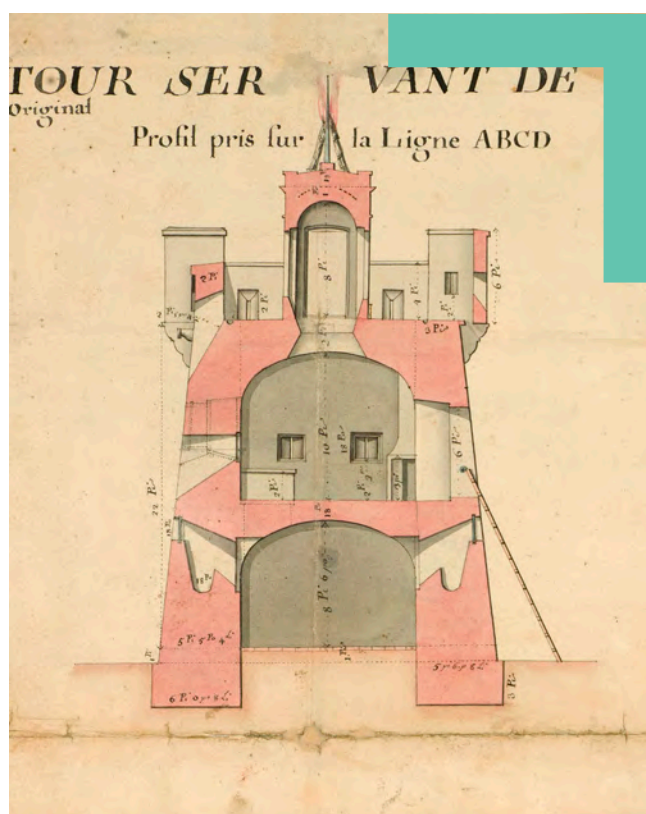


Magasin 5, Archives départementales de l'Hérault © C. Eveillard-Kervarrec DEPT34

DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL D'AIDE À LA CONSERVATION ET À LA VALORISATION DES ARCHIVES TERRITORIALES

Le dispositif départemental de conservation et de valorisation des archives territoriales, est une volonté du Département de l'Hérault de mener une politique plus proche du territoire et de venir en soutien aux collectivités locales autour du patrimoine mémoriel archivistique.

Ce schéma vise à soutenir des actions de conservation et de valorisation émanant de structures publiques ou privées, détentrices d'archives patrimoniales, qui ont la volonté de valoriser la mémoire du Département de l'Hérault à partir des archives qui ne sont pas conservées aux Archives départementales de l'Hérault.



Archives départementales de l'Hérault C831

1. ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA GESTION DE LEURS ARCHIVES

Les collectivités n'ont pas toujours les connaissances ou les moyens techniques et financiers pour développer une politique autour des archives.

1.1 INCITER LES COLLECTIVITÉS À AMÉLIORER LA GESTION DE LEURS ARCHIVES

- Proposer aux communes d'adhérer à la Charte de conservation et de valorisation des archives territoriales. En signant cette charte, la collectivité s'engage à adopter une politique autour des archives. Cet axe du schéma vise à :
 - Rendre systématique l'adhésion à la charte pour toute demande d'aide financière (conservation préventive, ou aménagement de locaux de conservation et de communication)
Réévaluer le niveau d'adhésion à la suite d'amélioration des conditions de conservation ou de valorisation.
 - Sensibiliser les secrétaires de mairie et les élus à la gestion des archives en proposant des formations, éventuellement en lien avec le CNFPT et l'Association des maires de France.
- Proposer des outils pratiques pour améliorer la gestion quotidienne (Tableau de tri, brochure de présentation).

1.2 SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX DÉDIÉS À LA CONSERVATION DES ARCHIVES

- Veiller au respect des préconisations du Service interministériel des Archives de France.
- Apporter une aide financière aux collectivités ayant obtenu le visa des Archives départementales.

Le Département pourra retenir les projets présentés par les collectivités (communes et intercommunalités) pour la création d'un magasin d'archives dans un bâtiment neuf ou ancien, ou pour la rénovation d'espaces qui sont déjà dédiés aux archives.

1.3 CONTRIBUER À LA RESTAURATION DES DOCUMENTS CONSERVÉS EN COMMUNE

- Soutenir les communes par une aide financière dans le cadre de projets de restauration de documents. L'accord de cette aide sera soumis à l'avis préalable des Archives départementales sur étude du dossier et des conditions de conservation des archives dans la commune.
- Conseiller les communes dans le cadre de leur demande de subvention.

1.4 CONTRIBUER AU CLASSEMENT ET À LA COMMUNICATION DES ARCHIVES DES COLLECTIVITÉS

Les collectivités peuvent faire appel à la Mission archives du Centre de Gestion de l'Hérault afin de procéder au classement de leurs archives.

Depuis 2000, l'action de la Mission se décline sous la forme suivante :

- Intervention par des professionnels
- Mise en ordre des archives dans le respect de la réglementation régissant les archives
- Elimination et préparation des visas à venir
- Rédaction d'un inventaire détaillé, outil indispensable pour une bonne connaissance du fonds
- Formation du personnel
- Action de valorisation

Cette prestation est soutenue financièrement par le Département qui fournit également le matériel de conditionnement. Dans le cadre du schéma, les Archives départementales s'appuient sur la Mission Archives pour enrichir les campagnes d'aide à la numérisation d'archives communales.

2. METTRE À DISPOSITION ET VALORISER LES ARCHIVES DES COMMUNES

Les communes conservent des archives qui complètent des fonds communaux déjà déposés aux Archives départementales mais elles n'ont pas toujours les moyens de les communiquer ou de les valoriser.

2.1 PRÉSERVER ET COMMUNIQUER LES ARCHIVES DES COMMUNES DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE DE DÉPÔT AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

- Les communes de moins de 2000 habitants sont invitées à déposer leurs archives de plus 100 ans, conformément au Code du patrimoine, à l'exception des documents cadastraux, à conserver en commune.
- Après classement, les registres et archives permettant de compléter les typologies documentaires accessibles en ligne sur le site des Archives départementales de l'Hérault, seront numérisés et mis en ligne.

2.2 ENRICHIR LES INVENTAIRES ET FAIRE CONNAÎTRE LES FONDS COMMUNAUX

- Faciliter l'accès aux ressources en lien avec les archives des communes en proposant un accès communal depuis le site des Archives départementales du portail Pierresvives et en permettant de faire des passerelles avec des sites de référence (ex : BNF, base POP du Ministère de la culture).
- Enrichir les outils scientifiques (inventaires des archives, fiches d'aide à la recherche, tutoriels, bibliographie...) pour faciliter la connaissance et l'accès aux fonds.
- Faire connaître les fonds d'archives communales conservés aux Archives départementales en les rendant présents sur Wikipedia.
- Participer à l'élaboration des listes des maires des communes héraultaises et à leur mise à disposition sur les pages Wikipedia des communes.

2.3 NUMÉRISER ET METTRE EN LIGNE LES ARCHIVES DU TERRITOIRE GRÂCE À UNE POLITIQUE D'EMPRUNT AUPRÈS DES COMMUNES

L'emprunt d'archives aux communes en vue de leur numérisation vise à préserver leur patrimoine documentaire et à permettre la consultation par le plus grand nombre.

Ce travail complète les programmes de numérisation des collections conservées par les Archives départementales. Il doit permettre à terme de consulter un ensemble de documents cohérent et le plus complet possible depuis le site internet des Archives.

Après la numérisation du cadastre et de l'état civil, les Archives départementales par l'intermédiaire du schéma, ont lancé depuis 2011 auprès des communes une campagne de numérisation de deux collections essentielles pour l'histoire territoriale, les registres de délibérations consulaires et communales et les compoix.

Les axes de travail portent sur :

- La numérisation des compoix et atlas de compoix des communes de plus de 2000 habitants, après emprunt aux communes. Les compoix constituent une source essentielle pour l'histoire locale et font l'objet de recherches universitaires à l'échelle nationale.
- La numérisation des registres de délibérations consulaires et communales de plus de 50 ans.

A échéances régulières, les typologies documentaires intégrées aux programmes de numérisation sont réévaluées afin d'inclure d'autres typologies susceptibles d'enrichir les collections (à titre d'exemples : état civil, matrices cadastrales, plan cadastral, recensement de population, cartes et plans, affiches...).

3. METTRE EN PLACE UNE OFFRE CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE

Un programme varié d'offres culturelles adaptées aux lieux, aux circonstances, aux publics, témoins et acteurs, permet aux Archives départementales d'accompagner le territoire pour faire vivre les ressources patrimoniales.

3.1 LES EXPOSITIONS ITINÉRANTES

Installées périodiquement à Pierresvives dans l'Atelier de l'histoire, les expositions itinérantes peuvent être empruntées par les communes du département, les établissements scolaires, les institutions administratives et culturelles, gratuitement, pour une période de quinze jours.

Les Archives proposent 24 expositions empruntables, dont 11 expositions itinérantes réalisées par le service des actions culturelles et éducatives des Archives et 13 qui ont été acquises pour compléter l'offre sur le territoire.



Archives départementales de l'Hérault 20310

3.2 UN ENSEMBLE D' ACTIONS CULTURELLES DIVERSES PROPOSÉES SUR L' ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Les Archives départementales proposent sur le territoire une palette d'animations destinées à toucher les différents publics, quels que soient les âges pour :

- Sortir les Archives hors les murs, les rapprocher des publics.
- Faire découvrir les archives par le biais d'ateliers d'expressions artistiques pour faciliter l'accès à la connaissance.
- Développer un réseau de partenaires.
- Susciter un intérêt pour la connaissance et la valorisation des archives locales.

L'action culturelle des Archives départementales sur le territoire se décline sous différentes formes :

- Ateliers de découverte des Archives : calligraphie, sigillographie, procédés photographiques, enluminure, généalogie, goût et senteur, masques.
- Rencontres-conférences : présentation d'archives dans le cadre des Histoire à la carte, conférences dispensées par des historiens, lecture d'archives.
- Rencontres-salons : présence des archivistes lors de festivals patrimoniaux ou généalogiques.

L'action culturelle s'orientera vers de nouvelles priorités :

- Une communication renforcée des différentes animations proposées par les Archives.
- Des créneaux fixes proposés par les médiateurs des Archives, sous forme de récurrences, pour que les communes ou associations intéressées par la mise en place d'un atelier découverte ou l'accueil d'une rencontre puissent réserver à l'avance un évènement Archives sur leur territoire.
- Une participation financière des communes ou associations qui souhaiteraient bénéficier d'un atelier animé par les médiateurs des Archives ou par des prestataires spécialisés externes.

Les missions d'ingénierie culturelle des Archives départementales se traduisent par des conseils et aides ponctuels auprès d'associations ou de particuliers à l'organisation de manifestations en lien avec l'histoire, à des expositions locales, à des programmes d'actions culturelles initiées par des communes, des médiathèques, des écoles.

- Accompagner les porteurs de projets de valorisation en apportant l'expertise et l'expérience des Archives départementales.
- Aider au montage d'expositions dans les communes.
- Apporter une expertise et une aide logistique à la collecte de témoignages oraux.



Patrimoine

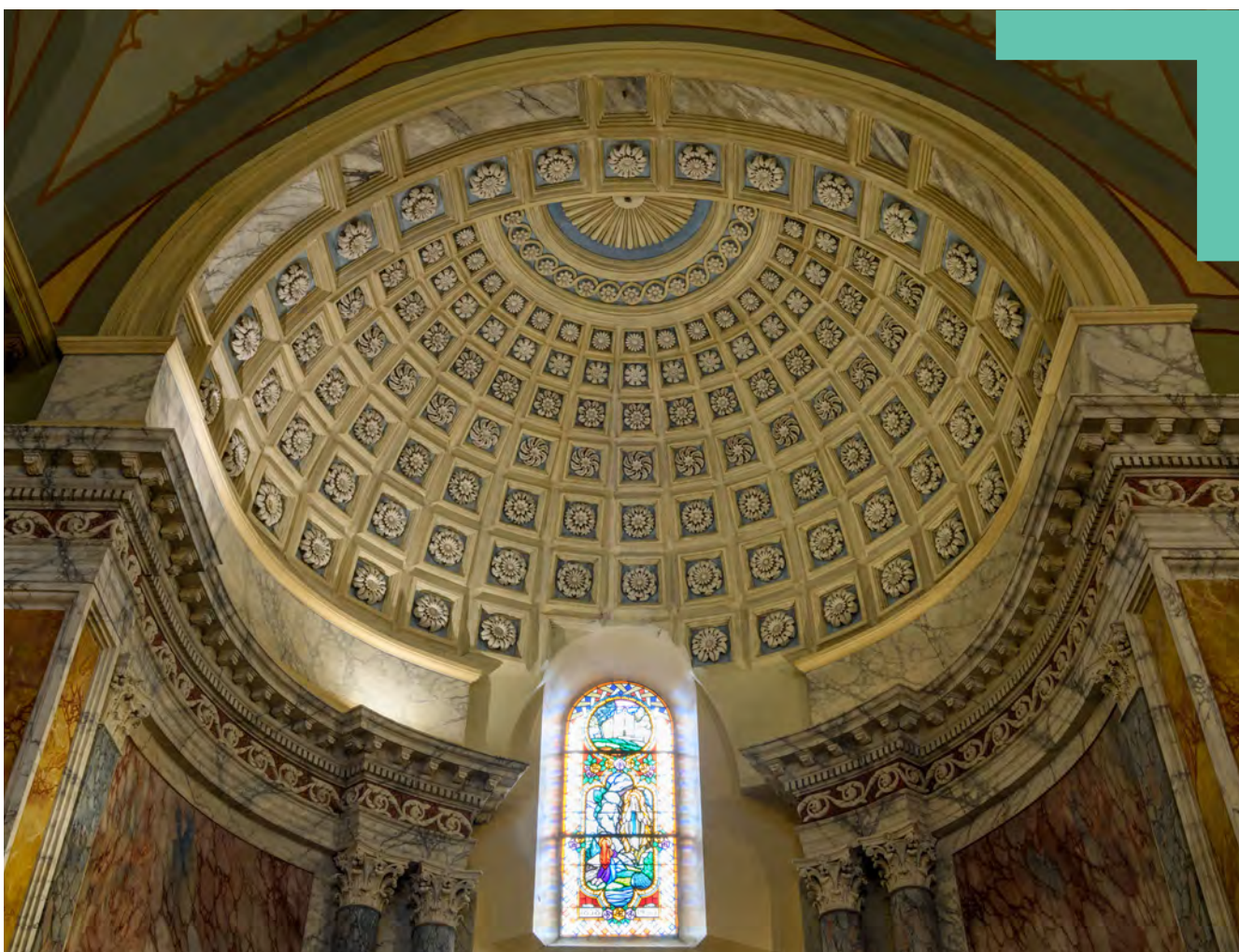
**Schéma départemental
2023-2028**

Schéma Patrimoine

Notre territoire est doté d'un patrimoine riche, témoin des activités humaines depuis des millénaires. Le Département, conscient de cette richesse et soucieux de préserver ces traces du passé, trait d'union entre les générations, a développé depuis longtemps une politique patrimoniale dynamique déclinée aujourd'hui en schéma.

Cette politique s'inscrit dans les préoccupations actuelles et les priorités départementales sur l'environnement, l'accompagnement des territoires, la transmission, la valorisation des savoir-faire et des matériaux locaux.

Le patrimoine culturel peut être défini comme « un ensemble de ressources héritées du passé, créées dans le présent et mises à disposition au bénéfice des générations futures ». À ce titre, il relève de compétences partagées entre l'État et les collectivités territoriales. L'État assure un rôle de garant des dispositions inscrites dans le **Code du patrimoine**, notamment dans le domaine de l'archéologie, des monuments historiques et des musées. Les Régions se sont vues transférer en 2007 la responsabilité de l'inventaire général du patrimoine culturel.



Voûte à caissons, église de Maureilhan, 1838 © C. Cordier DEPT34



Clocher, église Saint-Alban, Neffiès, XV^e-XVII^e s. © F. Mazeran DEPT34

Pour les Départements, en dehors des Archives départementales, les compétences obligatoires dans le domaine du patrimoine, se limitent à l'aide au « Patrimoine rural non-protégé » (transférée par la loi du 13 août 2004). S'y ajoute comme pour les autres collectivités, la gestion de monuments historiques en propriété.

En dehors des compétences obligatoires, les politiques culturelles en faveur du patrimoine relèvent de compétences volontaristes et largement partagées, qu'il s'agisse de connaissance, de préservation ou de mise en valeur auprès du public.

Le Département de l'Hérault est engagé de très longue date dans un soutien à la connaissance, la préservation et la mise en valeur du patrimoine, actuellement mis en œuvre par le service patrimoine au sein de la Direction générale archives, patrimoine et mémoire. Le Département de l'Hérault dispose, au sein du service patrimoine, d'un pôle d'expertise en matière de patrimoine, complémentaire à ceux de l'État ou de la Région. Cette expertise couvre les domaines du patrimoine bâti et mobilier, de l'histoire du département, de l'archéologie, des musées et du patrimoine culturel immatériel.

Le Département peut s'appuyer sur cette expertise, reconnue et régulièrement sollicitée par les partenaires (services de l'État, collectivités territoriales, associations) pour conduire sa politique en faveur du patrimoine, qu'il s'agisse d'ingénierie (conseils, appuis techniques) ou d'aides aux tiers.

Le présent schéma départemental du patrimoine vise à définir le positionnement du Département dans le champ du patrimoine (hors patrimoine écrit qui relève des Archives), par rapport aux autres collectivités, acteurs institutionnels ou privés intervenant dans ce domaine : communes, communautés de communes, pays, Région Occitanie, État, Fondation du patrimoine, associations. Ce schéma se décline en 3 axes qui recouvrent classiquement les différentes missions patrimoniales (la connaissance, la préservation et la valorisation), permettant pour chacun d'eux de réaffirmer de manière claire les modalités d'intervention du Département.

Le patrimoine en chiffres :

- **Restauration du patrimoine, sur 5 ans (2018-2022) :**
 - 126 dossiers de restauration du patrimoine protégé, bâti ou mobilier, aidés
 - 49 dossiers de restauration du patrimoine non protégé, bâti ou mobilier, aidés
- **Réseau des musées de territoire :**
 - 20 musées ou sites patrimoniaux aidés par an
 - 42 musées ou sites patrimoniaux partenaires du réseau départemental
- **Archéologie :**
 - 15 chantiers de fouilles, terrestres ou subaquatiques, aidés par an
- **Parcours collège et patrimoine :**
 - 12 services éducatifs patrimoine partenaires
 - 40 à 60 classes de collège accueillies par an



Église Saint-Hippolyte, Fontès, XIV^e s. © P. Laurence DEPT34



Relevé de la façade sud de l'église Saint-Laurent d'Azillanet © F. Mazeran pour l'agence d'architecture F. Fiore

AXE I
ENCOURAGER
LA CONNAISSANCE

1. ENCOURAGER LA CONNAISSANCE

Préserver, sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine suppose d'en acquérir au préalable une connaissance précise et approfondie. Les actions mises en place en vue de cette démarche de connaissance (fouilles, études, inventaires et récolements...) constituent une étape indispensable à toute politique patrimoniale. Le soutien à la connaissance du patrimoine est donc un axe fort, que le Département de l'Hérault réaffirme ici.



Fouilles sur le site des Tourals, Nizas, 2022 © F. Gardiole

1.1 ARCHÉOLOGIE

Le soutien aux fouilles programmées

En matière d'archéologie le département de l'Hérault constitue un territoire où la recherche est très dense pour plusieurs raisons :

- un dynamisme économique, surtout dans la plaine littorale, qui induit la réalisation de travaux nécessitant des interventions régulières en archéologie préventive,
- une recherche universitaire très active en matière d'archéologie programmée,
- une vaste façade maritime où se déploient des recherches en archéologie sous-marine.

Par ailleurs le département dispose d'un réseau important de musées consacrés à l'archéologie et de sites archéologiques ouverts au public (Ambrussum, Cambous, Villa Loupian, Ensérune...). Il compte également le seul musée de la façade méditerranéenne dont les collections sont spécifiquement consacrées à l'archéologie sous-marine (musée de l'Éphèbe).

Le soutien à la connaissance en matière d'archéologie constitue donc un enjeu fort dans l'Hérault. Le Département, dans le cadre de sa convention de partenariat avec la DRAC, apporte une aide financière aux chantiers de fouilles programmées et aux études archéologiques, y compris en archéologie sous-marine. Il continue également d'apporter un appui financier aux associations œuvrant dans le domaine de l'archéologie dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative.



Tombe à inhumation d'un enfant périnatal, site de la Monédière, Bessan © A. Beylier



Épave de La Justine, les Aresquiers © C. Durand La3m AMU/CNRS



Musée des Moulages, Université Paul-Valéry, Montpellier © V. Gay DEPT34

1.2 MUSÉES

Inventaires, statut des collections et projets scientifiques et culturels

En matière de gestion de collections, notamment muséales, un inventaire des pièces conservées est indispensable et même obligatoire pour un musée de France. Les musées de l'Hérault, associatifs ou même en gestion publique, sont souvent confrontés à la difficulté de réaliser ces inventaires par manque de personnel. Il en est de même pour la rédaction ou la mise à jour des projets scientifiques et culturels (PSC).

Pour les musées associatifs s'y ajoute aussi un statut des collections souvent mal défini sur le plan juridique, car elles sont généralement constituées de dons ou de dépôts consentis par des particuliers au fil des années, sans cadre conventionnel.

Dans le cadre du réseau des musées de territoire, des ateliers ou des appuis techniques sont mis en place sur la question de la sécurisation juridique, de l'inventaire des collections et de l'élaboration de PSC, en lien avec la DRAC pour ce qui concerne les musées de France. Le Département apportera de façon prioritaire une aide méthodologique et/ou financière aux musées qui s'engageront dans cette démarche.

1.3 ÉTUDES HISTORIQUES ET PATRIMONIALES

Privilégier l'échelle départementale

Les études relatives au patrimoine bâti sont actuellement limitées à celles menées lors de la restauration d'édifices ou d'éléments mobiliers.

À l'avenir, le Département soutiendra également les études consacrées à des éléments ou sujets patrimoniaux concernant l'ensemble du territoire départemental et caractéristiques de celui-ci, sur le modèle de l'étude réalisée sur les sites castraux abandonnés, notamment dans le cadre de sa convention de partenariat avec la DRAC.

Ces études pourront concerner le patrimoine architectural, monumental ou vernaculaire, le patrimoine mobilier et le patrimoine culturel immatériel.

Dans le cadre des conventions culturelles de territoire, le Département pourra également apporter une aide aux communautés de communes qui conduiront des études relatives au patrimoine architectural, historique ou immatériel de leur territoire.

Il poursuivra son aide aux associations œuvrant pour la diffusion de la connaissance du patrimoine.



Vieussan et sa tour médiévale © Jean-François Peiré, DRAC Occitanie 2022



AXE 2
PRÉSERVER
ET RESTAURER

2. PRESERVER ET RESTAURER

Notre patrimoine, parfois vieux de plusieurs centaines d'années, est fragile. Le Département a choisi, depuis plusieurs années déjà, de soutenir par divers moyens (ingénierie, subventions, ...) les initiatives publiques, voire privées, permettant de sauvegarder ce bien commun transmis par les générations passées à celles de demain.



Moulin de Lenthéric restauré, Cabrerolles © F. Mazeran DEPT34



Château de Margon, restauration des enduits © F. Mazeran DEPT34

2.1 PATRIMOINE BÂTI

Consolider un axe majeur de l'action du Département

Le Département est un acteur particulièrement engagé en termes d'aide et de conseil pour la restauration du patrimoine bâti. Bénéficiant de l'intervention d'un architecte du patrimoine, le Département peut apporter conseil aux collectivités désireuses de restaurer leur patrimoine historique. Cette mission, qui peut comprendre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction de cahiers des charges d'études préalables, s'exerce au travers de prestations au titre d'Hérault-ingénierie.

Pour ce qui concerne le patrimoine protégé au titre des monuments historiques, le Département entend poursuivre, en partenariat avec la DRAC, sa politique d'aide technique et financière aux communes et aux propriétaires privés en faveur de la restauration du patrimoine bâti. Les édifices classés ou inscrits monuments historiques, bien que ne relevant pas des compétences obligatoires du Département, représentent néanmoins un enjeu majeur en matière d'attractivité du territoire et de préservation d'un patrimoine architectural remarquable auquel les habitants de l'Hérault sont attachés.

Dans le domaine du patrimoine non protégé, compétence obligatoire, le Département entend mener une politique de soutien aux collectivités désireuses de préserver et mettre en valeur leur patrimoine. Le Département aide en priorité les collectivités qui font le choix d'une restauration qualitative des édifices patrimoniaux dont elles sont propriétaires.

Pour cela, le Département incite, comme pour le patrimoine protégé, à la réalisation d'études préalables destinées à établir un diagnostic sanitaire des édifices concernés, à les documenter sur le plan historique et archéologique, à définir un parti et des préconisations en matière de restauration et à réaliser une estimation des travaux.

Les dossiers de demandes d'aide instruits par le service patrimoine sont présentés à un comité technique du patrimoine non protégé préalablement à la proposition au vote de la Commission permanente. Présidé par le Vice-Président ou la Vice-Présidente délégué-e à la Culture, il permet de définir le caractère patrimonial de l'édifice ainsi que sur les modalités de restauration envisagées (voir annexe 1).

Les préconisations en matière de restauration du patrimoine ont pour objet d'aboutir à une restauration plus qualitative en terme patrimonial mais également du point de vue de la durabilité de l'édifice et des matériaux. Elles permettent de valoriser des matériaux locaux (pierre de taille, lauze, marbre...) et les compétences de corps de métiers spécialisés (bâtiment, menuiserie, ferronnerie, restauration d'œuvres d'art...). Les collectivités ont une fonction d'exemplarité. Certaines restaurations jouent aussi un rôle essentiel dans la sauvegarde de savoir-faire originaux, comme celui des couvertures en genêt de l'emblématique pailler de Prat Alaric.



2.2 PATRIMOINE MOBILIER

Un rôle plus affirmé du Département

Depuis 2016 le Département a mis en place un partenariat avec la DRAC Occitanie pour la réalisation de Plans objets mutualisés à l'échelle de communautés de communes.

Conduits avec la communauté de communes Sud-Hérault, puis avec la communauté de communes du Clermontais, ils ont révélé une forte demande de la part des communes en matière de préservation du patrimoine mobilier.

Afin de répondre à la demande des communes, le Département souhaite s'engager dans une démarche plus affirmée en faveur de la préservation du patrimoine mobilier, protégé et non-protégé, incluant la conservation préventive, la restauration et la mise en valeur in situ. Des plans de sauvegarde des œuvres pourront également être mis en place, en lien avec le SDIS et la gendarmerie.

L'opportunité de s'investir plus avant dans la préservation des objets mobiliers devrait émerger sous peu et le Département, s'il en fait le choix, pourra alors prendre en charge la Conservation des objets d'art à l'échelle départementale.



Buste reliquaire de Saint-Jean-Baptiste, Creissan, XV^e s. © V. Gay DEPT34

Par ailleurs, le Département continue d'aider financièrement à la restauration du patrimoine mobilier, protégé et non protégé, selon les mêmes modalités que pour la restauration du patrimoine bâti. Il soutient, au travers des conventions culturelles de territoire, les collectivités qui s'engagent dans des opérations de conservation préventive. Concernant le patrimoine non protégé privé, le Département apporte son soutien à la Fondation du patrimoine dans le cadre du label de défiscalisation.

2.3 MUSÉES

La préservation des collections

La constitution de collections patrimoniales et leur préservation en vue de leur présentation au public constitue le cœur de la mission des musées, que ceux-ci soient en gestion publique ou associative. Comme pour le patrimoine mobilier, le Département apporte prioritairement une aide aux musées pour leurs actions de préservation ou de restauration de leurs collections.

Celle-ci est cependant conditionnée au règlement préalable de leur statut juridique au sein du musée. Dans le cadre de l'animation du réseau départemental des musées de territoire, des actions de sensibilisation sont mises en place concernant le statut des collections, leur entretien et conservation préventive. Comme pour le patrimoine mobilier, des plans de sauvegarde des collections pourront être mis en place.



Fusaioles, Musée de préhistoire régionale, Saint-Pons-de-Thomières © C. Cordier DEPT34



Installation de la statue de la Vierge restaurée, Cruzy © D. Taillefer



AXE 3
VALORISATION
ET MÉDIATION

3. VALORISATION ET MÉDIATION

Les habitants de l'Hérault, qu'ils soient originaires du département ou qu'ils aient fait le choix de s'y installer, se montrent très sensibles au patrimoine de leur territoire et à sa préservation. On en voudra pour preuve le succès public non démenti des conférences, des journées thématiques - dont les Journées européennes du patrimoine - ou des itinéraires de découverte destinés à faire connaître ce patrimoine.

Aussi le Département entend-il poursuivre et développer les actions de formation, de médiation et de valorisation du patrimoine qu'il mène auprès des différents publics. Il s'agit également par ces actions de valoriser les savoir-faire des métiers du patrimoine, en particulier locaux : architectes, restaurateurs, artisans spécialisés, archéologues, muséographes...



Visite commentée, Musée Médard, Lunel © V. Gay DEPT34



3.1 RENCONTRES PROFESSIONNELLES

Archéologie et réseau des musées de territoire

Dans le domaine de l'archéologie, le Département poursuivra, dans le cadre de son partenariat avec le Service Régional de l'Archéologie (DRAC-Occitanie), l'organisation annuelle des Rencontres départementales de l'archéologie.

Dans un département où la recherche archéologique est très active, il s'agit de donner aux chercheurs, aux étudiants, ainsi qu'aux acteurs associatifs et des collectivités locales, l'occasion d'être informés des découvertes de l'année écoulée et de leur offrir la possibilité d'échanger ensemble sur des problématiques qui sont propres à cette activité.

Dans le cadre de son soutien aux musées, le service patrimoine du Département a mis en place et anime depuis 2012 le Réseau départemental des musées de territoire. Ce réseau a pour objectif de favoriser les échanges d'informations, la mutualisation de compétences entre ses membres et de proposer des journées de rencontres. Ce réseau est ouvert aux musées du département quel que soit leur statut, privé, associatif ou public, labellisés Musée de France ou non, ainsi qu'aux centres d'interprétation et aux sites patrimoniaux régulièrement ouverts au public et animés.



Villemagne-l'Argentière © V. Gay DEPT34

Afin d'officialiser l'existence de ce réseau, aujourd'hui informel, et d'en renforcer la cohérence, une Charte des musées des territoires est proposée aux musées qui souhaitent s'engager dans un partenariat de travail (voir annexe 2). L'animation de ce réseau par le service patrimoine du Département s'appuie sur la mise à disposition d'un outil numérique de partage de l'information et sur l'organisation d'une Journée des musées de territoire, lieu de rencontre, d'échanges et de formation pour les acteurs du réseau.

Elle se décline également, au cours de chaque année, dans des journées professionnelles thématiques organisées sur le territoire avec les partenaires du réseau et les institutions ou associations professionnelles concernées (DRAC, Pays Haut Languedoc et Vignobles, Occitanie musées...).

3.2 PUBLIC SCOLAIRE

Un soutien affirmé aux services éducatifs

Dans le cadre des Chemins de la Culture et des Actions Educatives Territoriales, le Département a développé, à destination des classes de collège, une proposition d'offre éducative spécifiquement dédiée au patrimoine : le parcours collège et patrimoine. Un partenariat a été mis en place avec 12 services éducatifs permettant aux élèves d'être accueillis dans des musées, sites, monuments et Villes d'art et d'histoire de l'Hérault, pour des visites pédagogiques accompagnées d'ateliers de découverte. Cette offre est poursuivie et sera à l'avenir coordonnée avec celle proposée par les services éducatifs des Archives départementales.

Le service patrimoine a été à l'initiative, par le passé, de la mise en place, en partenariat avec des communautés de communes, de services éducatifs de territoire, destinés à mettre en valeur auprès des scolaires le patrimoine non pas d'un site ou d'un monument mais d'un territoire. Dans le cadre des conventions culturelles de territoire, le Département continue d'apporter son appui financier aux communautés de communes pour le développement de l'offre pédagogique de ces services, en particulier à destination des collégiens.

De la même manière, une aide peut être accordée, dans le cadre du Réseau des musées de territoire, aux musées pour le développement d'actions et d'outils pédagogiques à destination du public scolaire, et notamment les collégiens.



Visite de la cathédrale de Saint-Pons-de-Thomières © N. Vakhnovsky

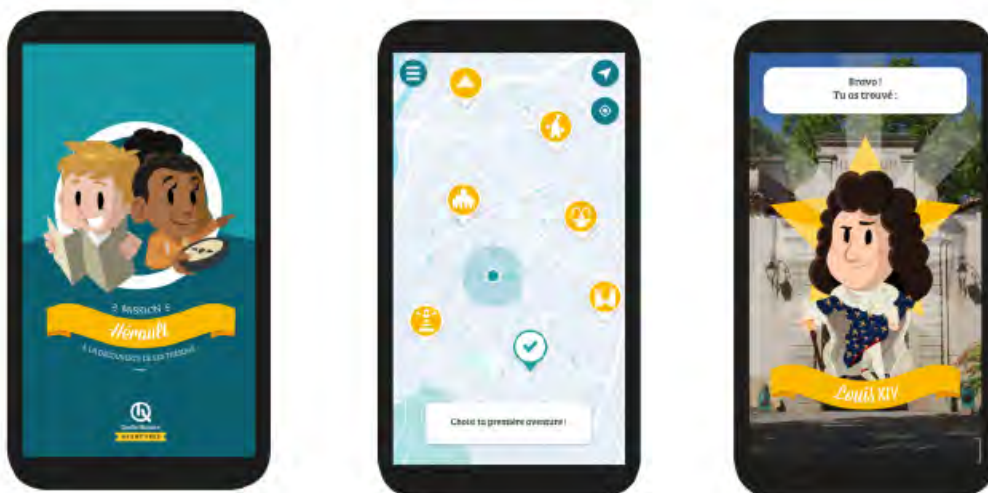
3.3 TOUT PUBLIC

Une offre éducative pour tous

Le service patrimoine étant désormais rattaché à la Direction générale Archives, patrimoine et mémoire, la mise en valeur du patrimoine départemental prend place dans le cadre des actions menées par cette direction au sein du Domaine départemental de Pierresvives et sur le territoire. La communication relative au patrimoine sera développée sur le site de Pierresvives par la mise en place de rubriques dédiées au patrimoine des communes dans les onglets d'accès communaux aux archives. De même, la mise en valeur de l'actualité relative au patrimoine de l'Hérault, en particulier les initiatives soutenues par le Département, doit se poursuivre via les outils de communication des Archives.

Dans le cadre de la démarche Hérault-littoral, la Direction générale Archives, patrimoine et mémoire et la Direction de l'Eau, du Tourisme, et de l'Economie Littorale ont réalisé, en partenariat avec l'Institut national de l'audiovisuel, un site à destination de tous les publics retraçant au travers d'archives filmées, l'histoire et l'évolution du littoral de l'Hérault. Désormais mis en ligne, ce site verra sa mise en valeur poursuivie au moyen des outils de communication des Archives et du Département.

JEU DE PISTE HERAULT AVENTURE



L'application Hérault Aventure est un jeu de piste virtuel permettant aux familles de découvrir le patrimoine historique, culturel et naturel de l'Hérault. L'application permet de visiter 7 domaines du département de manière ludique : les enfants recherchent des personnages historiques, réalisent des missions et répondent à des quiz.

Les 7 domaines : château d'O, Villeneuve, Bayssan, Restinclières, Bessilles, Roueire, les Aresquiers.



Château d'O © DEPT34

Le château d'O : un joyau à mettre en valeur

En 2013, le parterre sud a bénéficié d'une restauration qui a permis de restituer son ordonnancement original. Le parc, classé monument historique comme les sculptures des jardins et les façades du château, est particulièrement apprécié et fréquenté par les promeneurs de tous âges.

Leur histoire reste cependant méconnue du grand public. Afin de permettre à tous les publics de découvrir l'architecture, le patrimoine naturel et l'histoire du domaine, le service patrimoine participe à la réflexion menée, afin de développer dès 2023 des outils de médiation et des parcours de visite.

Ancienne métairie de Saporta transformée en « folie » par Charles-Gabriel Le Blanc entre 1730 et 1750, résidence de l'Intendant du Languedoc, puis des évêques de Montpellier, l'histoire du domaine est intimement liée à celle de la ville. Au cours des siècles, le château et le parc ont connu de profondes transformations, notamment la façade du château, rénovée au début des années 1960. Propriétaire depuis 1911, le Département choisit, au milieu des années 1980, de donner au domaine une vocation artistique et culturelle.



Toiture restaurée du clocher de l'église Saint-Laurent d'Azillanet © F. Mazeran DEPT34

ANNEXE 1

Comité technique du patrimoine non protégé

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'aides relatives au patrimoine rural non protégé (compétence obligatoire du Département, loi du 13 août 2004) il est institué un comité technique du patrimoine non protégé. Il est composé : des techniciens du Département en charge de l'instruction des dossiers, du délégué départemental de la Fondation du patrimoine ou de son représentant, de l'Architecte des bâtiments de France ou de son représentant (UDAP), d'un représentant de la Conservation régionale des monuments historiques (DRAC), du représentant du service patrimoine de la Région en charge de l'aide à la restauration du patrimoine.

La présidence du comité est assurée par le Vice-Président ou la Vice-Présidente du Conseil départemental délégué-e à la Culture, et la vice-présidence par un ou une élu-e désigné-e par l'Assemblée départementale. Il se réunit une à plusieurs fois par an en fonction du nombre de dossiers à instruire. Le comité technique examine les demandes d'aides relatives à la restauration d'édifices ou d'objets mobiliers à caractère patrimonial, non protégés au titre des monuments historiques. Il formule un avis technique sur le caractère patrimonial ou non de l'édifice ou du mobilier ainsi que sur le respect de ce caractère patrimonial dans le parti d'intervention proposé pour la restauration.

Il rappelle si nécessaire au maître d'ouvrage, les prescriptions à prendre en compte au titre des régimes des abords des édifices classés ou inscrits, ainsi que des périmètres de sites classés ou inscrits. La prise en compte de ces prescriptions constitue un préalable à l'attribution d'une aide par le Département.

Le comité peut proposer un renvoi du dossier pour complément d'information ou demander au maître d'ouvrage des modifications dans le parti d'intervention afin d'aboutir à une restauration plus durable et plus respectueuse du caractère patrimonial de l'édifice ou du mobilier.



Lavogne restaurée, Saint-Félix-de-l'Héras © F. Mazeran DEPT34

ANNEXE 2

Charte du réseau des musées de territoire

Les musées et les sites patrimoniaux de l'Hérault proposent une découverte des richesses du territoire dans les domaines aussi divers que la paléontologie, l'archéologie, l'histoire, les arts décoratifs, l'ethnologie et les sciences et techniques. Ces acteurs patrimoniaux conservent et valorisent des collections issues du territoire. La plupart des musées se situent en milieu rural, en dehors des grandes agglomérations. Les communes, parfois de petite taille, les communautés de communes et le Département sont les partenaires privilégiés de ces équipements.

Le Département de l'Hérault a développé à partir de 2012 un réseau des musées et des sites afin d'aider les responsables de ces établissements à les maintenir régulièrement ouverts et animés. La mise en place de ce réseau vise également à favoriser les rencontres et les échanges entre les partenaires autour des actions qu'ils développent sur le territoire, et à mettre en valeur leurs savoir-faire.

La gestion des musées ou des sites patrimoniaux de territoire peut relever d'une collectivité territoriale, d'une association, ou d'acteurs privés. Ils peuvent bénéficier ou non de l'appellation Musée de France. Tous ces différents types de musées ou de sites peuvent adhérer au réseau départemental. Il en est de même pour les associations d'« Amis du musée » ou associations équivalentes pour ce qui concerne leur domaine d'intervention.

La présente Charte du réseau départemental des musées de territoire de l'Hérault a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du réseau et les conditions d'adhésion à celui-ci. Se référant au code du patrimoine, aux textes réglementaires régissant les collections publiques, notamment la loi de 2002 sur les Musées de France, et aux valeurs portées par l'ICOM (Conseil International des Musées), elle constitue une déclaration déontologique de référence pour les signataires et le Département.



Pot à pharmacie, faïence de Montpellier, XVIII^e s., Musée de Vulliod-Saint-Germain, Pézenas © C. Cordier DEPT34



Musée de la cloche et de la sonnaie, Hérépian © O. Octobre

1. CONSERVER, PRÉSERVER ET VALORISER LES COLLECTIONS

Pour la conservation des collections, les normes appliquées pour les Musées de France constituent la référence commune, à prendre en compte pour les locaux et le mobilier, ainsi que pour les objets conservés dans le musée et les réserves.

S'il ne relève d'une obligation légale que pour les Musées de France et les dépôts archéologiques, l'inventaire des collections constitue cependant un préalable indispensable à la réalisation de tout projet muséal. La réalisation et la mise à jour de l'inventaire constitue une priorité dans la gestion des établissements.

Ce document permet en effet de procéder à des récolements réguliers, d'actualiser les constats d'états, de surveiller la conservation et de clarifier la propriété des collections. Pour les associations gérant des collections, un appui technique peut être apporté par le service patrimoine du Département afin de procéder aux inventaires et récolements. Les associations signataires de la charte s'engagent à entreprendre, si nécessaire, une démarche de régularisation du statut de leurs collections et à envisager pour l'avenir leur dévolution à une collectivité publique.

Le Département invite les établissements signataires à mettre en place un plan de sauvegarde des collections avec les services compétents : DRAC, pompiers, gendarmerie et autres services concernés. Un accompagnement du service patrimoine sera apporté aux acteurs s'engageant dans cette démarche.



Musée de Vulliot Saint-Germain, Pézenas © C. Cordier DEPT34

Le Département peut apporter une aide financière :

- aux collectivités territoriales pour les projets d'aménagement ou de rénovation d'un équipement, en appui d'une note technique ou de leur projet scientifique et culturel pour les Musées de France,
- aux collectivités territoriales pour des dispositifs relevant de l'innovation numérique,
- aux associations gérant des collections publiques pour du mobilier ou matériel de muséographie ou de conservation.

Pour les collections publiques :

- pour l'inventaire et le récolement des collections,
- pour la restauration d'œuvres,
- pour les études de collections,
- pour la politique d'acquisition et d'enrichissement,
- pour la publication de catalogues.

Pour les musées bénéficiant de l'appellation Musée de France ou en lien avec la Conservation régionale des monuments historiques et le Service régional de l'archéologie, les projets seront étudiés conjointement avec les services de la DRAC.

2. DÉVELOPPER UN PROGRAMME D'ANIMATIONS

Les musées de territoire et sites doivent être régulièrement ouverts et animés. Ils conçoivent et mettent en place un programme annuel d'animations pour valoriser les collections : visites commentées, expositions temporaires, participation aux journées européennes et nationales, cycles de conférences, ateliers pédagogiques ou à destination de tous publics...

La médiation concerne tous les publics : habitants de l'Hérault, jeune public, publics spécifiques et visiteurs touristiques. Dans ce domaine une attention particulière sera portée aux projets innovants ou sollicitant une expérimentation. Selon les demandes, un appui technique du service patrimoine peut être apporté pour développer des projets particuliers.

Les musées qui bénéficient d'un service éducatif (professeur de l'Éducation nationale missionné) pour développer des propositions en direction des scolaires ont vocation à être partenaires du dispositif Collège et patrimoine du Département de l'Hérault, en proposant une visite pédagogique et un atelier dans le musée.

Le Département peut apporter une aide financière :

- pour le programme d'animations des musées en gestion publique ou associative,
- les musées implantés dans des lieux privés peuvent établir des demandes pour des actions de médiation en lien avec d'autres partenaires de leur territoire : associations et collectivités territoriales.

3. PARTICIPER AU RÉSEAU DES MUSÉES DE TERRITOIRE

Le Département soutient les musées de territoire dans leur développement. Il s'appuie sur leurs compétences, leurs savoir-faire, ainsi que sur leurs capacités d'innovation. Il reconnaît leur engagement à mobiliser de nombreuses énergies humaines pour la valorisation du patrimoine.

Par sa connaissance des acteurs et des projets, le Département peut soutenir les dynamiques en cours, mutualiser des informations, favoriser les rencontres et les partages d'expériences. L'animation du réseau par le service patrimoine du Département a pour objectif de permettre à chacun de ses membres, professionnels, bénévoles ou élus, de trouver des ressources pour accompagner ses réflexions et développer ses projets.

Dans le cadre de l'animation du réseau, le Département propose :

- des journées de rencontres professionnelles :
 - Journée départementale des musées de territoire,
 - rencontres ou journées d'études dans les musées de territoire.
- des outils d'informations et de veille :
 - plate-forme permettant de regrouper des informations professionnelles,
 - réalisation d'enquêtes et d'études.



L'enfant royal (Césarion), 1^{er} s. av.-1^{er} s. ap. J-C, Musée de l'Éphèbe, Agde © L. Uroz

Crédits photos :

Direction de la communication / Direction de la Culture / Vincent Girard / Céline Laurent / Sophie Lecat / Gilles Navarro



La culture

**Schéma départemental
2023-2028**

PRÉAMBULE

Le Conseil départemental s'engage dans une transition audacieuse de co-construction de projets culturels et artistiques en lien avec les citoyens les plus fragiles, les acteurs culturels et les territoires dans une dynamique partenariale du « Faire avec ». Il s'agit d'inscrire la création et la culture au cœur des enjeux de la vie citoyenne. Les axes forts de ce schéma se déclinent autour de la nécessité de faire converger : l'accès du plus grand nombre à la culture et à la création, la construction de parcours et de pratiques par L'Éducation Artistique et Culturelle, la solidarité avec les créateurs professionnels et émergents, les territoires et les lieux de fabrique en favorisant la permanence artistique.

À la suite de la pandémie et pour répondre aux enjeux de l'urgence sociale et climatique, nous nous devons de dépasser le modèle unique de l'offre culturelle en permettant aux citoyens, quels qu'ils soient et aux créateurs de faire œuvre ensemble. Ces défis nous obligent à mobiliser l'intelligence collective pour ré-enchanter avec humilité nos arts de vivre ensemble et de « faire société » autrement. La culture et la création constituent de précieux leviers pour y parvenir, conditionnés par un engagement collectif dans des démarches participatives et collaboratives.

Ainsi des « projets sur mesure » seront proposés aux citoyens, notamment les plus fragiles, porteurs de leur identité culturelle et de leur singularité. Ils pourront devenir de véritables commanditaires et des acteurs culturels à part entière. Par là même, nous nous appuyons sur les Droits culturels qui viennent reconnaître et protéger, individuellement et collectivement, le droit fondamental de participer à la vie culturelle, d'exprimer son identité et d'accéder aux savoirs dans le respect des Droits Humains.

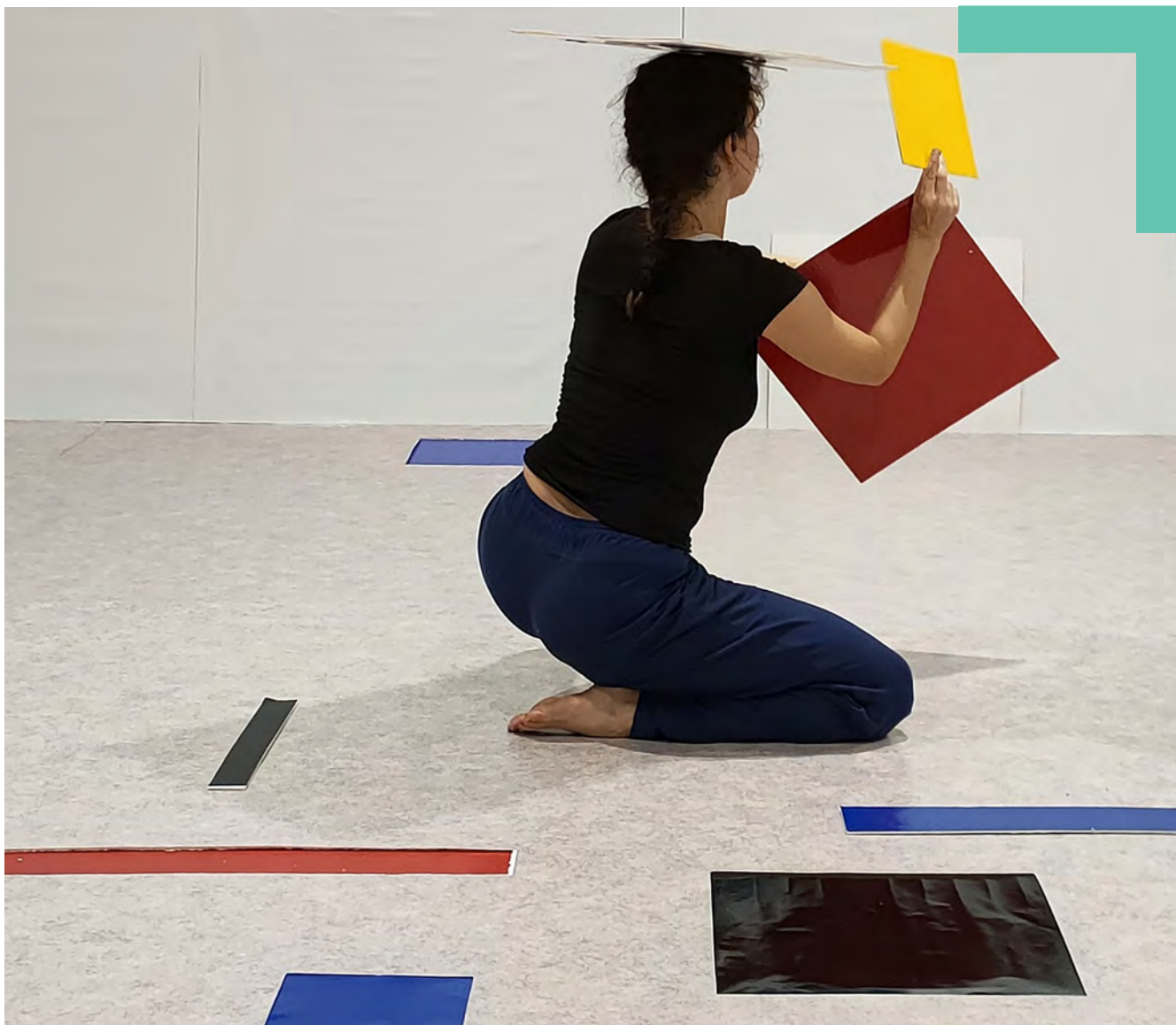
Pour les personnes, il ne s'agit pas seulement d'être dans une démarche de pratique ou de production artistique mais de prendre part à des parcours relationnels de rencontres et d'expériences qui constitueront le fondement même de l'art de vivre ensemble.

Cette prise en compte de la dimension relationnelle et partenariale implique de rendre collaboratifs des projets qui s'inscrivent dans la durée, au fil des interactions qui se tisseront avec tous les acteurs y prenant part directement ou indirectement. Cette temporalité longue va ainsi permettre de collecter des traces et des témoignages qui densifieront la qualité des projets, leur valorisation et leur appropriation par d'autres partenaires ou territoires.

Ces actions s'articuleront autour de projets à géométrie variable où seront mobilisées les compétences de la Direction de la Culture pour permettre de répondre au mieux aux désirs, besoins et préoccupations de nos publics et de nos territoires. Les projets, quels qu'ils soient, (production, diffusion, atelier, rencontre, résidences...) peuvent agir comme des outils de vitalisation dans les territoires au plus près des citoyens les plus éloignés de la culture.

Pour les artistes, cette démarche les implique en qualité de citoyens et vient les ancrer dans nos terroirs. Les projets de création artistique et culturel participatif constituent aujourd'hui des modalités d'intervention de plus en plus convoquées par les artistes. Ils font le lien entre les territoires et les citoyens et activent de nouvelles méthodes et techniques. Ils renouvèlent les formes de création et permettent d'inventer un langage du collectif et de l'ouverture à l'autre. L'artiste se confronte à « faire œuvre avec » et vient se nourrir de nombreux points de vue qui démultiplient ainsi sa manière de voir, de créer et de raconter le monde à partir de récits collectifs.

Cette proximité artistes/citoyens révèle par ailleurs des passions et des vocations auprès des plus fragiles, grâce à une forme d'émancipation réciproque : émancipation sociale, culturelle et créative. Il s'agit donc au-delà des expérimentations de générer de nouveaux espaces et formes de citoyenneté et d'échanges.



Un pacte du « Faire » pour donner du sens à l'action publique

- Affirmer les Droits culturels pour reconnaître et protéger, individuellement et collectivement, le droit fondamental de participer à la vie culturelle, d'exprimer son identité et d'accéder aux savoirs dans le respect des Droits Humains pour :
« faire ensemble »
- Positionner la création et la culture au cœur des enjeux de la vie citoyenne pour :
« faire société »
- Co-construire des projets culturels et artistiques participatifs en lien avec les citoyens, en particulier les plus fragiles et avec nos partenaires dans une dynamique partenariale pour :
« faire avec »

- Dépasser le modèle unique de l'offre culturelle en pensant « projet sur mesure » pour :
« faire autrement »
- Penser des parcours de relations et de rencontres pluridisciplinaires pour :
« faire expérience »
- Penser les actions sur le court, le moyen et le long terme pour :
« faire demain »
- Développer une politique culturelle équitable à l'échelle du département pour :
« faire territoire »
- Mobiliser la culture et la création comme des leviers porteurs de transitions sociales et écologiques pour :
« faire territoire »



AXE I

ŒUVRER

POUR UNE CULTURE DU PARTAGE ET DE LA SOLIDARITÉ

1. OEUVRER

1.1 POUR UNE CULTURE DU PARTAGE ET DE LA SOLIDARITÉ

Le bonheur d'être et de faire ensemble passe par des actions plus solidaires, conçues au plus près des attentes des personnes et qui s'inscrivent plus largement dans des projets de vie et de territoires. Elles associeront dès leur conception les habitants, personnes qualifiées, artistes, acteurs du territoire et réseaux associatifs dans une dynamique de partage.

Cette culture de « projets » prend en compte de nouveaux partenariats en lien étroit avec les ressources culturelles, sociales, éducatives et artistiques du territoire dans leur grande diversité. Elle s'appuie sur des partenariats solides tissés avec le territoire, sur la durée mais réinterrogés autour d'objectifs communs et partagés avec les services de l'État, les collectivités locales, les services départementaux (Sport, Solidarités, Enfance et Famille...) et la Communauté éducative.

Ces partenariats construits sur l'équilibre, le dialogue et des valeurs de mutualité évoluent vers de nouvelles formes de coopérations ancrées dans les territoires qui ont fait le pari des tiers-lieux associant projets solidaires et artistiques, habitants et inclusion numérique.

Ils sont menés à l'échelle des bassins de vie et prennent en considération les enjeux des mobilités, les évolutions sociologiques et les disparités d'accès à l'offre culturelle et de service. Ils associent les acteurs de proximité d'une communauté de vie pour venir recréer du lien social autour de projets culturels fédérateurs, dans les zones les plus éloignées au plus près des citoyens les plus fragiles.



1.2 AMÉLIORER LE « BIEN VIVRE » POUR LE GRAND ÂGE

La culture est parfois là où l'attend le moins et donne ainsi sens à nos vies et existences.

Elle apparaît souvent comme une forme de résistance et de pulsion de vie face à des événements qui mettent à mal notre humanité et notre liberté. Prendre soin de nos aînés résidant en EHPAD en les mettant en relation avec la création participe aux changements des représentations du grand-âge et vient créer les conditions de rencontres inattendues.

Le Département favorise, au travers de rencontres annuelles professionnelles « Arc en Ciel », la mise en réseau des EHPAD avec d'autres acteurs locaux (culturels, scolaires, sociaux...).

Il suscite ainsi de nouvelles collaborations qui permettent la mise en œuvre d'ateliers de pratiques artistiques tout en offrant la possibilité aux résidents d'aller à la rencontre d'artistes et de la création.

Il est ici question de renforcer les valeurs du lien social, de lutter contre l'isolement et la perte d'autonomie en favorisant les initiatives et les échanges intergénérationnels.

Dans cette perspective, le Département mènera des expérimentations transversales en lien avec le développement des résidences d'autonomie qui sont à présent à prendre en considération dans les parcours du « prendre soin » de nos aînés.

Par ailleurs, chaque année une résidence artistique sera pensée en étroite collaboration avec un établissement et des partenaires de tous les horizons pour co-construire des projets en relation

directe avec la qualité de vie venant réinterroger la question de l'accueil. Il est fondamental de repenser ces lieux de « mémoires vives » comme des bulles d'hospitalité créatives ouvertes sur le monde.



« Pourquoi ne pas imaginer de transformer l'accueil de notre EHPAD en place de village ? Il est avant tout un lieu vie où la culture et la création nous ouvrent des portes citoyennes », une directrice d'EHPAD

1.2 PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À L'ENFANCE EN DANGER

Le Département encourage et initie des projets de créations artistiques avec les jeunes de 6 à 20 ans relevant de placements en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et accueillis par le Foyer Départemental de l'Enfance (FDEF). Ce parcours « Pouss Culture » a par ailleurs vocation à promouvoir et vitaliser la création artistique, sous toutes ses formes, porteuse d'intégration et d'émancipation éducative, sociale et citoyenne.

En renouvelant sans cesse son vivier de partenaires culturels et artistiques, des projets ont vocation à s'inscrire, dans nos territoires et dans le temps. Ces initiatives participent à la construction identitaire des enfants et constituent un outil éducatif sur lequel les professionnels peuvent s'appuyer. L'accompagnement de chercheurs sociologues ou anthropologues permettra d'explorer, au travers de laboratoires d'innovations sociales, de nouveaux modes de pensées et de connaissances associant professionnels, enfants et artistes.

« Invitons de jeunes enfants placés en MECS à créer avec nous un Opéra Hip-Hop » Un artiste partenaire.



1.3 CO-CONSTRUIRE DES PARCOURS INTERGÉNÉRATIONNELS « PETITE ENFANCE / PARENTALITÉ / GRAND ÂGE »



Cette dynamique autour de l'émancipation de nos plus jeunes est aussi impulsée au sein des PMI et lieux d'accueil parents/enfants faisant de la parentalité et de la citoyenneté, un axe fort de la politique culturelle du Département. L'éveil artistique du jeune enfant vient ici renforcer la relation aux parents et à l'altérité. « 123 Culture ! » permet ainsi de déployer des actions d'éveil culturel et de pratiques artistiques au sein des PMI, dans les salles d'attente et hors les murs, en partenariat avec de nouvelles structures publiques et associations locales.

« Collecter des comptines auprès de nos aînés en EHPAD pour les mettre en musique auprès des plus petits accueillis en PMI » Une psychologue en PMI

1.4 DES ACTIONS EN DIRECTION DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

La Culture est par essence fédératrice et favorise l'inclusion et l'insertion sociale. S'appuyant sur un réseau de partenaires et des réseaux associatifs à vocation sociale, le Département propose une programmation culturelle dynamique à l'attention des personnes bénéficiaires du RSA ainsi que des ateliers de pratiques artistiques favorisant le dialogue et la cohésion.

Des parcours de rencontres entre les artistes bénéficiaires du RSA, touchés de plein fouet par la crise sanitaire et les artistes accueillis en résidences au Théâtre d'Ô pourront être pensés afin de faciliter la mise en réseau et le partage de compétences visant à améliorer l'insertion professionnelle dans des métiers souvent qualifiés en tension.

1.5 CONSTRUIRE DES PARCOURS CULTURE ET HANDICAP AUTOUR DES « CINQ SENS »

Le Département s'engage en partenariat avec des structures professionnelles spécialisées à soutenir et porter des initiatives culturelles et artistiques autour de toutes les formes de handicap pour rendre plus accessibles les offres et pratiques autour de parcours croisés : « Sens/Contre-sens ».

Axé sur la découverte multisensorielle, il sera conçu avec les personnes en situation de handicap moteur, sensoriel, mental, cognitif et psychique, en lien avec les établissements sous tutelle du Département, notamment les Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et Foyers de vie.

A l'occasion de manifestations publiques nationales (Rendez-vous aux jardins, Journées Européennes du Patrimoine, Fête de la Musique...) des actions seront déployées et co-construites avec eux autour de la découverte par les cinq sens et des enjeux de la protection de nos écosystèmes fragiles. Parcs naturels, Espaces Naturels Sensibles, Géoparc, Domaines départementaux... autant d'espaces d'apprentissage et de dialogue où la question du sensible est prégnante.

« La prise en considération du sensible et donc des cinq sens est fondamentale pour se mettre en relation avec les autres et le monde » un directeur de foyer.





AXE 2

SOUTENIR

TOUTES LES FORMES DE CRÉATION HÉRAULTAISE

2. SOUTENIR

TOUTES LES FORMES DE CRÉATION HÉRAULTAISE

L'Hérault est une terre de spectacles.

Une offre riche et diversifiée est proposée sur l'ensemble du territoire héraultais (théâtre, danse, musique, arts de la rue, arts visuels...). Afin d'assurer l'accès à culture et de répondre à l'objectif d'équité et de solidarité territoriale, le Département soutient et accompagne la création et la diffusion sous toutes ses formes. Celle-ci est rendue possible en s'appuyant sur ses équipements, sur sa licence d'entrepreneur de spectacles, sur le prêt de matériel scénique, ainsi que sur ses partenariats avec les communes, intercommunalités et autres lieux culturels.

De plus, le Département soutient de nombreuses compagnies, associations, festivals et lieux de création et de diffusion. À travers l'aide à la création et les subventions aux acteurs culturels, le Conseil départemental apporte aussi son concours aux scènes labellisées ainsi qu'à d'autres lieux qui développent des missions de service public assurant notamment une présence culturelle déterminante dans les territoires ruraux.



2.1 SOUTIEN AUX MUSIQUES ACTUELLES

« 34 Tours » permet d'accompagner les groupes de musiques actuelles en voie de professionnalisation établis dans l'Hérault.

Depuis sa création en 2005, 66 groupes héraultais ont soutenus dans le cadre de ce programme.

Sur la base d'un appel à candidature, « 34 Tours » propose aux groupes sélectionnés des accueils en résidences accompagnés par du coaching scénique. À l'issue de ces dernières, des diffusions/concerts sont programmés au sein des salles de spectacles partenaires du dispositif.

Cette phase de diffusion permet aux groupes de mieux être visibles pour le public fréquentant ces lieux héraultais mais aussi de favoriser leur insertion et leur repérage pour le réseau de diffusion départemental / régional.

Depuis sa création, une quarantaine de concerts ont pu être programmés en lien avec des salles partenaires ayant un vrai positionnement dans le secteur des musiques actuelles.



Chaque résidence débute par un diagnostic scénique préalable réalisé par les organisateurs de 34 Tours et discuté avec les groupes pour définir au mieux les axes à travailler prioritairement avec le coach scénique.

Au-delà de cette séquence de travail, les groupes bénéficient par ailleurs d'une journée de formation de « développement de projet » permettant de les professionnaliser et de les conseiller sur les aspects stratégiques de développement de leurs projets artistiques. (Phasage du projet, diffusion, communication, recherche de financements...). Par ailleurs, le Département propose un soutien spécifique à la « musique actuelle enregistrée » sous toutes ses esthétiques.

2.2 RÉSIDENCES DE CRÉATIONS ARTISTIQUES PROFESSIONNELLES ET ÉMERGENTES

En complément des moyens consacrés à la diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble de son territoire, le Département s'engage à soutenir toutes les formes de création artistique par le biais d'accueil en résidence au théâtre d'O. Ainsi, il met gracieusement à disposition des espaces de création, du matériel scénique, prend en charge les frais de fonctionnement du site, accompagne la logistique et la technique et assure un accueil du public en programmant des sorties de résidences et des temps de médiation qui s'adressent aux publics prioritaires du Département. Ces dernières visent à soutenir et accompagner des phases de création pour :

- Permettre à des équipes artistiques de conduire leur projet de création en phase de finalisation d'un spectacle, d'une performance, d'une exposition ou d'un concert.
- Encourager les projets émergents de création issus de toutes les disciplines artistiques.

Ces temps de création et de recherche donnent également la possibilité aux artistes professionnels ou émergents de se faire connaître auprès des réseaux spécialisés qui sont systématiquement invités aux sorties de résidences. Depuis 2019 plus de 60 compagnies ou créateurs ont été accueillis en résidence.

2.3 LE THÉÂTRE D'O : UN LIEU DE FABRIQUE ARTISTIQUE

Propriété du Département de l'Hérault, le Théâtre d'O est un équipement culturel hébergeant deux salles de spectacles : la salle Paul Puaux (un plateau de 110m², une hauteur sous perches de 5,50 m et une jauge de 210 places) plus particulièrement dédiée aux résidences et le studio Gabriel Monnet, un lieu modulable de répétition et de création multidisciplinaire. Identifié et reconnu par les professionnels, le Théâtre d'O dispose de matériels scéniques dédiés, d'un hall d'accueil, de loges, d'un foyer-cuisine, pour accueillir des projets de résidences, spectacles, rencontres, projections...





2.4 SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET ACTEURS CULTURELS

L'action du Département se traduit également par un engagement fort et volontariste auprès des acteurs culturels du territoire. Au-delà des aides apportées aux Festivals, le Département soutient le fonctionnement de nombreux théâtres et salles de spectacles et accompagne également le développement de nombreux projets culturels, amateurs et professionnels, permettant de potentialiser le maillage créatif de notre territoire.

Chaque année, ce sont 400 structures (associations ou communes) aidées par le Département auquel il convient d'ajouter environ 400 prêts de matériel scénique.

2.5 PRÊTS DE MATÉRIELS SCÉNIQUES ET INGÉNIERIE DU SPECTACLE VIVANT

Hérault matériel scénique (HMS) est une agence technique qui met à disposition du matériel scénique aux associations et collectivités de l'Hérault.

Le matériel prêté est réservé à la diffusion et à l'organisation de manifestations culturelles programmant du spectacle vivant (théâtre, musique et danse) et pour l'usage exclusif de ces représentations. Le prêt de matériel scénique est un maillon essentiel du soutien à la diffusion de nos festivals.

Sa valorisation, à hauteur de deux millions d'euros, fait du Département un acteur de premier plan pour développer l'attractivité, le tourisme et l'économie locale sur son territoire.

Aujourd'hui, la modernisation du parc technique passe par une transition vers la lumière LED et la numérisation des machines. À savoir qu'un parc 100% LED consomme 75% d'énergie en moins pour un résultat identique. Cette modernisation permet un suivi du matériel (entretien et SAV...) plus efficace et une accessibilité simplifiée pour les bénéficiaires.

Plus de 500 000 spectateurs sont indirectement bénéficiaires de ce prêt de matériel / En 2022 : 352 prêts ont été sollicités pour une valorisation d'aide de 1 600 000 euros.

2.6 LE « 1% ARTISTIQUE » DANS LES COLLÈGES

Face à une forte progression des effectifs scolaires, trois nouveaux collèges seront construits dans l'Hérault à l'horizon 2025. Ces constructions intégreront les enjeux de l'innovation en pensant des espaces évolutifs et modulables, faisant une large place aux espaces verts et apaisés. Pour concevoir ces futurs établissements, une réflexion conjointe est menée en matière d'aménagements pour favoriser la « bienveillance collective ».

Le « 1% artistique » est une mesure qui consiste à réserver, à l'occasion de la construction ou de l'extension de bâtiments publics, une somme permettant la réalisation d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues pour le lieu.

Dans cette perspective, ce dispositif national porté par le ministère de la Culture, permettra à des artistes, de tendances et d'expressions diverses, de créer des œuvres dédiées à ces collèges et de se confronter à leurs spatialités, à leurs porosités avec leurs environnements tout en impliquant les collégiens par le biais de démarches créatives participatives qui pourront s'inscrire dans des parcours d'Éducation artistique et culturelle.



NSIEMOLE

AMINIO

SOURARE

AXE 3

RELIER

LES TERRITOIRES ET LES ARTS DE VIVRE ENSEMBLE

3. RELIER

LES TERRITOIRES ET LES ARTS DE VIVRE ENSEMBLE

3.1 SOUTENIR LES POLITIQUES CULTURELLES DE TERRITOIRES AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Le Département, sur la base de Conventions culturelles de territoire, affirme son appui aux politiques culturelles intercommunales. Avec ces dernières il déploie des partenariats visant à une cohérence d'intervention, d'équité et d'équilibre territorial. Au-delà d'un soutien financier au portage de saisons culturelles et de festivals, le Département oriente ses aides vers des actions prenant en considération ses compétences obligatoires (Lecture Publique, Archives, Patrimoine, Enseignement et pratiques musicales). Par ailleurs il encourage l'innovation culturelle qui fait l'objet d'enjeux partagés entre les collectivités.

Dans cette période où la notion de « transition » émerge à tous les niveaux, il s'agit de mobiliser et accompagner les Communautés de Communes pour réinventer de nouvelles formes de relations et de coopérations audacieuses. Dans cette perspective partenariale, il s'agit de soutenir nos territoires et de les positionner toujours plus comme des lieux d'apprentissages culturels émergents et d'expérimentations artistiques participatives.

3.2 CONCEVOIR DES PROJETS DE TERRITOIRE INNOVANTS ET ECO-RESPONSABLES

Le Conseil départemental de l'Hérault se fait le fer de lance d'un projet participatif de territoire en partenariat avec les Communautés de Communes traversées par la « Passa Méridia » (ancien réseau vert qui sillonne le département d'Est en Ouest sur plus de 500km) et avec ses acteurs culturels, artistiques et associatifs.

Chaque année, un itinéraire artistique et culturel reliera deux Domaines départementaux.

Ces espaces, porteurs de récits, véhiculant les mémoires collectives de nos identités ainsi que nos patrimoines matériels et immatériels deviendront ponctuellement des refuges d'hospitalité et des tiers-lieux éphémères. Entre mer et montagne, ils sont sources d'inspiration par la grandeur des paysages, la sollicitation de nos sens, les imaginaires et les notions de « traverses » auxquels ils font écho (routes du sel, des transhumances, du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle...). À partir de ces sites remarquables, des parcours participatifs et citoyens se déploieront en lien avec les habitants, la pierre, la terre, l'eau, la nature : un récit commun, des savoir-faire, terroirs, couleurs, odeurs et matières de nos terroirs. Des résidences artistiques et culturelles,





faites de rencontres inattendues et d'expériences, seront programmées au sein de ces Domaines et viendront s'associer à d'autres projets développés auprès des EHPAD, PMI, Collèges, MECS... L'objectif de cette initiative vise à mettre à l'honneur les ressources naturelles du territoire, par le croisement entre les artistes et création au sein de nos Domaines départementaux, marqueurs identitaires qui souvent s'inscrivent dans des zones protégées, Géoparc ou Grands Sites.

Pour les artistes, il s'agira de produire des des oeuvres in situ, à partir des ressources naturelles et en lien avec les spécificités artisanales et sociologiques des territoires relevant d'une ambition commune de tourisme plus doux et durable.

La culture et la création redonnent du sens à la cohésion sociale. Elles sont ces liants qui font de nous des citoyens de la terre.





AXE 4

TRANSMETTRE

POUR FAIRE INTERAGIR LES SAVOIRS

4. TRANSMETTRE

POUR FAIRE INTÉRAGIR LES SAVOIRS

4.1 DÉPLOYER DES PARCOURS D' ACTIONS ÉDUCATIVES DE TERRITOIRE AUPRÈS DES COLLÉGIENS

Plus qu'apprendre, c'est apprendre à regarder dès le plus jeune âge. À observer au travers de la diversité des approches artistiques par la rencontre avec la création sous toutes ses formes. En lien avec les projets pédagogiques dispensés dans nos collèges, il s'agira d'expérimenter diverses démarches de créations sur des temps d'ateliers de pratiques artistiques et de résidences de création.

Le programme départemental "Les Chemins de la Culture" né d'un partenariat avec l'État (Éducation Nationale et Direction Régionale des Affaires Culturelles) est destiné à des collégiens en groupe-classe, sur le temps scolaire. Il vise à accompagner les élèves vers des démarches d'ouverture culturelle, de sensibilisation, d'initiation et de pratiques artistiques en associant équipes pédagogiques, artistes, communes et acteurs culturels dans des projets partenariaux, inscrits dans le cadre du projet d'établissement du collège.



Grin Patrick ph



Pour les collégiens, il s'agit de découvrir des lieux culturels, des œuvres et des créateurs et de leur proposer, via leurs enseignants, des propositions construites avec les services éducatifs des lieux culturels partenaires.

Afin de permettre aux collégiens d'embrasser une diversité de pratiques et de découvertes artistiques, des parcours thématiques transversaux seront pensés autour des grands enjeux de notre temps : arts et sciences, arts et nature, arts et gastronomie, arts et patrimoine (...) et ce en connexion avec leur territoire direct. En associant écocitoyenneté et création et en cherchant à modifier leur regard sur les espaces naturels fragiles grâce à un point de vue artistique et sensible, ils deviennent de véritables ambassadeurs de leur terroir en les plaçant en situation de médiateurs.

Pour l'année 2021-22 : 273 AET / 80 collèges et 8000 collégiens touchés / 34 lieux partenaires impliqués / 100 artistes mobilisés.

4.2 DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT ET LES PRATIQUES MUSICALES

22 structures soutenues par le Département.

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département encourage le développement d'un enseignement musical de qualité, accessible au plus grand nombre. Le Schéma Départemental d'Enseignement et de Pratique Musicale (SDEPAM), compétence obligatoire du Département, constitue la pierre angulaire de cette politique. Elle se concrétise par une aide annuelle au fonctionnement attribuées aux écoles et conservatoires de musique partenaires, ainsi que par un appui de réseaux dédié aux dirigeants et aux équipes pédagogiques.

Ces logiques de réseaux et de parcours d'Éducation artistique complètent les actions proposées aux jeunes, en dehors des temps scolaires.

Force de proposition et de rayonnement territorial, l'établissement d'enseignement et de pratique s'affirme localement comme un acteur majeur de l'action culturelle. Source d'épanouissement individuel et collectif, la pratique musicale d'ensemble constitue l'un des éléments incontournables des projets artistiques portés par les équipes pédagogiques. La finalité générale de la politique départementale en la matière est de garantir l'équité d'accès à un enseignement spécialisé et une pratique amateur diversifiée, de qualité sur l'ensemble du territoire de l'Hérault.

En cohérence avec son nouveau Schéma culture, le Département adopte un Schéma d'Enseignement et de Pratique Musicale (SDEPAM) qui vise à mieux dynamiser la coopération entre établissements, à renforcer le maillage de l'offre d'enseignement et de pratique sur nos territoires et à favoriser les logiques de projet en lien avec les initiatives portées par les territoires et le Département.

Grace à son portail « Hérault pratiques musicales », le Département mutualise des informations utiles aux différents acteurs publics et associatifs de l'enseignement spécialisé et des pratiques amateurs.

4.3 SOUTENIR ET VALORISER LA LANGUE ET LA CULTURE OCCITANE

La langue occitane constitue une dimension essentielle du patrimoine culturel des habitants de l'Hérault. Elle est également le vecteur d'une création culturelle qu'il convient de soutenir dans son développement.

Aujourd'hui l'apprentissage de l'Occitan, notamment dans le cadre scolaire, est devenu un enjeu majeur de sa transmission aux générations futures. À ce titre, le Département réaffirme son engagement à soutenir les structures associatives d'enseignement immersif, ainsi le soutien aux structures œuvrant pour le développement de cursus bilingues dans l'enseignement public .

La création musicale en Occitan est particulièrement active dans l'Hérault où de nombreuses formations sont implantées, tous genres musicaux confondus. Le Département leur apporte un soutien au travers d'aides aux manifestations portées par des associations, à la réalisation de disques, aux structures de production de spectacles des groupes musicaux occitans. L'Hérault dispose sur son territoire, avec le CIRDOC-Institut occitan de Cultura, d'un établissement d'envergure internationale dédié à la connaissance et à la diffusion de la culture occitane. Le Département, en tant que membre fondateur de l'EPCC, apporte son soutien au fonctionnement du CIRDOC.





Enseignement et pratiques musicales

**Schéma départemental
2023-2028**

PRÉAMBULE

Le schéma des enseignements artistiques : cadre réglementaire

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales confie aux départements l'obligation d'élaborer et d'adopter un Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Ainsi dans son Article 101, la loi stipulent que :

- L'État procède au classement des établissements en catégories correspondant à leurs missions et à leur rayonnement régional, départemental, intercommunal ou communal (conservatoires classés par l'Etat). Ce classement relève de l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Il définit par ailleurs les qualifications exigées pour le personnel pédagogique.

- La Région organise et finance, dans le cadre du plan régional de développement des formations professionnelles, le CEPI.

- Le Département adopte un Schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Ce Schéma, élaboré en concertation avec les communes et intercommunalités, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement.

Le Département fixe au travers de ce Schéma les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial.

- Les communes et leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique des établissements.

Par ailleurs, **L'article 104 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015** portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, précise que les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier. »

Les enjeux des Schémas départementaux des enseignements artistiques ainsi que la stratégie de leur mise en œuvre sont complétés par :

- **La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse musique et théâtre** publiée en janvier 2001 par le Ministère de la Culture précise les missions pédagogiques et artistiques, culturelles et territoriales des conservatoires classés par l'Etat (CRC, CRI, CRD, CRR).

- **Le SNOP** musique publié en avril 2008 par le Ministère de la Culture précise les enjeux et les objectifs des enseignements ainsi que leur organisation en matière de cursus et d'évaluation.

- **L'article 32 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi LCAP, définit l'artiste amateur dans le domaine de la création artistique** comme toute personne qui pratique seule ou en groupe une activité artistique à titre non professionnel et qui n'en tire aucune rémunération.

STRATÉGIE GÉNÉRALE

Sur le département de l'Hérault, il a été décidé dès 2004 d'élaborer la stratégie portant sur les Enseignements et les pratiques musicales par un Schéma qui leur seraient spécifiquement dédié. Ce premier Schéma Départemental d'Enseignement Musical (SDEM) et les deux révisions qui l'ont suivis et amendés (2012 et 2017) ont été menés en totale cohérence avec les principes fondamentaux réglementaires tout en veillant à les décliner et les adapter au contexte départemental et aux enjeux des Écoles de Musique du territoire.

Ces précédents SDEM, par leurs objectifs et les aides financières attribuées aux Écoles par le Département, ont indéniablement permis de structurer l'offre d'enseignement et de pratique, de la diversifier et d'élever son niveau qualitatif.

Presque 20 ans depuis l'adoption du 1er SDEM, il convient opportunément de réinterroger à travers ce nouveau Schéma les nouvelles configurations territoriales induites par les effets de la Loi Notre, les nouvelles attentes des publics, les pratiques d'enseignements et l'évolution de la structuration des écoles, dont la présence de 3 Conservatoires sur le département est un facteur marquant.

Ce nouveau SDEPAM est donc construit au croisement des attentes et besoins des Écoles de Musique, des positionnements des collectivités et des lignes politiques d'interventions du Conseil Départemental, en cherchant :

- une adaptabilité des interventions du département en fonction du contexte de chaque territoire
- à renforcer, reformuler ... les objectifs des axes structurants des SDEM précédents
- à remettre en perspective l'ensemble des dispositifs départementaux existants

La finalité générale du SDEPAM est ainsi de garantir l'équité d'accès à l'enseignement musical spécialisé et à la pratique musicale d'ensemble pour l'ensemble des héraultais. Cette équité sera recherchée aux plans :

- **géographique**, afin de disposer d'une offre d'enseignement et/ou de pratique sur l'ensemble des territoires. Cette équité géographique s'appuie non seulement sur un maillage équilibré du territoire mais également sur la capacité des établissements d'enseignement spécialisé et/ou des structures de pratique de créer des coopérations et des synergies entre eux, dépassant leur seul cadre territorial statutaire d'intervention ;
- **qualitatif**, autant en matière d'enseignement et de pratique que de diffusion ;
- **économique**, en maintenant l'ambition d'une tarification acceptable pour tous ;
- **social**, à travers la démocratisation de l'enseignement et de la pratique d'ensemble, notamment via l'accès à des offres pour des publics empêchés, prioritairement en situation de handicap.

Pour mener à bien cette ambition, le SDEPAM s'appuiera sur une stratégie organisée autour de 3 axes :

- **Dynamiser la coopération entre établissements d'enseignement et/ou structures de pratique d'ensemble ;**
- **Renforcer le maillage de l'offre d'enseignement et de pratique musicale d'ensemble sur le département ;**
- **Favoriser les logiques de projets.**

Cette stratégie se décline selon les 4 objectifs opérationnels et sous-objectifs suivants.



AXE I
CONSOLIDER ET
ACCOMPAGNER LA
DIVERSITÉ DE L'OFFRE

D'ENSEIGNEMENT MUSICAL SPÉCIALISÉ ET DE PRATIQUE
MUSICALE D'ENSEMBLE SUR LES TERRITOIRES

1. CONSOLIDER ET ACCOMPAGNER LA DIVERSITÉ DES OFFRES SUR LES TERRITOIRES

La multiplicité des offres existantes sur la plupart des territoires du département - 118 écoles de musique et au minimum 34 ensembles musicaux ainsi que 87 chorales amateurs, selon les sources du portail départemental Hérault Pratiques Musicales - est une des caractéristiques de l'enseignement musical spécialisé et de la pratique musicale d'ensemble en Hérault.

Cette **diversité des acteurs**, qui se traduit entre autres par des niveaux de structuration très différents, contribue à garantir une accessibilité importante à l'enseignement et la pratique notamment par :

- la variété des formes proposées pour une adaptation au plus près des besoins de leurs usagers ;
- le maillage de proximité induit, même si certains territoires restent encore en partie ou totalement dépourvus d'offre structurée ;
- la souplesse de l'écosystème permise par la diversité des niveaux de structuration, favorisant l'expérimentation ainsi que l'évolution des pratiques.

1.1 INTÉGRER DANS LA DYNAMIQUE COLLECTIVE, L'ENSEMBLE DES STRUCTURES PROPOSANT UNE OFFRE D'ENSEIGNEMENT ET DE PRATIQUE D'ENSEMBLE POUR EN CONSOLIDER L'IMPACT ET LA VISIBILITÉ, DANS UNE EXIGENCE D'ÉQUITÉ GÉOGRAPHIQUE, QUALITATIVE ET BUDGÉTAIRE

La valorisation des actions de chacun, les dynamiques de coopération recherchées et la nécessité de structurer l'éligibilité de ces acteurs aux différents leviers d'actions mobilisés par le SDEPAM impliquent de poser une typologie des acteurs d'enseignement et de pratique d'ensemble tenant compte de cette diversité et de cette complémentarité.

Concernant l'enseignement musical spécialisé, cette typologie formalisée comme Levier d'action 1 (cf. ci-après) se structure d'une part autour :

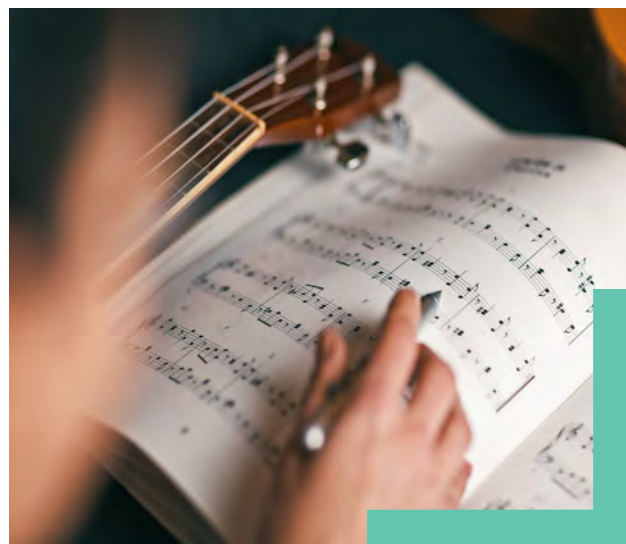
- **d'Établissements-Relais** qui, par leur rayonnement et la dynamique de coopération avec les autres établissements d'enseignement ou de pratique d'ensemble qu'ils mènent, au-delà de leur territoire statutaire, se positionnent comme cadres d'échanges de pratique et pilotes de projets ou d'actions dont les objectifs entrent en résonance avec les objectifs du SDEPAM.

Ce sont les conservatoires classés par l'État à rayonnement communal, intercommunal, départemental ou régional (CRC, CRI, CRD et CRR).

- **d'Écoles de Musique Ressources**, établissements d'enseignement spécialisé, acteurs privilégiés de territoire, lui-même articulé avec les zones d'influence des Établissements-Relais.

- **d'Écoles de Musique de Proximité**, établissements d'enseignement spécialisé développant une offre de qualité en articulation avec les dynamiques assurées par les Établissements-Relais et/ou les Écoles de Musique Ressources.

- **de Centres d'Enseignement et de Pratiques** qui participent activement à la couverture territoriale de l'offre en enseignement et pratique d'ensemble, sans toutefois s'engager dans l'ensemble des exigences qualitatives posés par le SDEPAM (Levier d'action 1 : cf ci-après)





Les Écoles de Musique Ressources, les Écoles de Musique de Proximité et les Centres d'Enseignement et de Pratiques sont des associations loi 1901 ou des établissements publics communaux ou intercommunaux relevant de la fonction publique territoriale non classés par l'État.

Cette classification des établissements d'enseignement musical spécialisé est complétée par une classification spécifique à des Structures de Pratique Musicale autour :

- **d'Espaces-Relais de Pratique Collective (ERPC)**

Ce sont des structures d'envergure départementale dont l'action est complémentaire de celle des écoles et conservatoires de musique spécialisés dans le cadre de pratiques d'ensemble et de cours collectifs ;

- **d'Espaces de Proximité de Pratique Collective (EPPC)**

Ce sont des petites structures proposant un cadre de pratique à un public de proximité, essentiellement sous forme de chorales.

1.2 ASSURER UNE COUVERTURE TERRITORIALE ÉQUILBRÉE EN APPORTANT NOTAMMENT UNE RÉPONSE AUX TERRITOIRES NON POURVUS EN OFFRE D'ENSEIGNEMENT OU DE PRATIQUE

Il s'agit :

- d'appuyer **l'émergence** ou le **développement d'initiatives** locales d'enseignement et/ou de pratique d'ensemble ;
- d'accompagner **le déploiement d'offres existantes** pas ou peu structurées ;
- de travailler collectivement à l'identification et au déploiement **d'outils ou de réponses techniques** à apporter aux territoires dépourvus d'offre ;
- d'apporter aux usagers des réponses équitables tenant compte de la porosité entre **bassins de vie et territoires intercommunaux (EPCI)**.

Afin de mener à bien cet objectif, le Département sera amené à prendre l'initiative de **temps d'échanges** adaptés à chaque contexte territorial, en cherchant a minima à associer les EPCI ainsi que les Établissements-Relais (ER), voire les École de Musique Ressource (EMR) concernés (Lever d'action 1 – Objectif 1.1: cf. ci-après).



AXE 2 **ACCROÎTRE** **L'ACCESSIBILITÉ**

À L'ENSEIGNEMENT ET À LA PRATIQUE D'ENSEMBLE
POUR TOUS



2. ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ À L'ENSEIGNEMENT ET À LA PRATIQUE D'ENSEMBLE POUR TOUS

2.1 ORGANISER DES PARCOURS ADAPTÉS POUR LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

L'accessibilité pour les publics en situation de handicap est un enjeu fort dont bon nombre d'établissements souhaitent s'emparer ou pour lesquels des actions sont déjà engagées dans un cadre expérimental. Le SDEPAM fait de cet enjeu un marqueur important de sa stratégie et souhaite offrir aux acteurs d'enseignement et de pratique les conditions pour faire du Département de l'Hérault une référence sur ces questions. Le SDEPAM cherchera donc à favoriser des projets exemplaires axés sur la mise en œuvre de parcours pédagogiquement structurés, associant une diversité d'acteurs aux compétences complémentaires, basés sur des transferts d'expériences et permettant l'identification de personnes ou de structures ressources.

Ces projets pourront s'articuler avec les dispositifs existants du Département (Levier d'action 2 : cf ci-après) ou d'autres organismes publics (Région, CAF, Etat,...) ou privés.

2.2 FAVORISER LES ACTIONS D'EAC POUR DES PUBLICS ÉLOIGNÉS

Dans le but de toujours renforcer la démocratisation de la pratique musicale, le SDEPAM encouragera le développement de projets d'EAC permettant d'offrir un cadre de pratique à des bénéficiaires éloignés, pour des raisons économiques ou sociologiques, à un accès direct aux établissements d'enseignement. Dans cet objectif, les acteurs du SDEPAM pourront prendre appui sur les dispositifs existants du Département (Levier d'action 3 : cf ci-après) ainsi que sur toute autre aide au projet portée par des organismes publics (Région, CAF, État,...) ou privés. Le Département apportera un soutien en ingénierie à ces projets.

2.3 ENCOURAGER LA DYNAMIQUE DE PRATIQUE MUSICALE D'ENSEMBLE EXISTANTE DANS DES LOGIQUES DE COOPÉRATION, DE PARTAGE ET DE MUTUALISATION

La diversité des structures d'enseignement et/ou de pratiques existantes (ensembles musicaux amateurs, chorales...) permet d'offrir dès à présent un accès à la pratique musicale d'ensemble.

En s'appuyant sur cette dynamique et en mobilisant en premier lieu les capacités de coordination des Établissements-Relais et la coopération entre directeurs.trices (Objectif 3 : cf ci-après) le SDEPAM encouragera les projets de coopération :

- soit entre acteurs implantées sur des intercommunalités différentes afin de favoriser le partage des approches, des savoir-faire, des pratiques ;
- soit en associant les Établissements-Relais et/ou les Écoles de Musique Ressources ou de Proximité avec les Centres d'Enseignement et de Pratiques ou de plus petites unités d'enseignements ou de pratiques qui irriguent le département de l'Hérault, notamment afin d'accompagner la montée en qualité et en structuration de ces dernières.





AXE 3
ORGANISER LA
COOPÉRATION

ENTRE DIRECTIONS D'ÉCOLES DE MUSIQUE

3. ORGANISER LA COOPÉRATION ENTRE DIRECTIONS D'ÉCOLES DE MUSIQUE

À travers la formalisation et l'animation de cet espace de coopération, il s'agira d'organiser l'échange de pratiques, la co-formation, la recherche mutualisée d'actions ou de solutions, en cohérence avec les principes du SDEPAM et en réponse à des enjeux dont la gestion est de la responsabilité de la fonction de direction.

Cet espace de coopération sera donc composé des directeurs.trices des Établissements-Relais (ER), des Écoles de Musiques Ressources (EMR) et des Écoles de Musique de Proximité (EMP). Il s'agira d'articuler, dans un souci de complémentarité, cet espace départemental avec les dynamiques propres à chaque ER sur sa Zone d'Influence (Lever d'action 1 : cf ci-après).

L'animation en sera assurée par la direction de la culture du Département qui prendra notamment appui sur le portail numérique Hérault Pratiques Musicales afin de favoriser une dynamique de réseau et d'interconnaissances entre les Écoles. Ce cadre de coopération aura notamment à se saisir des sous-objectifs suivants.



3.1 RENFORCER LA COOPÉRATION AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES D'ENSEMBLE ET DES MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

Cette coopération se concrétisera en lien avec l'Objectif 2 (cf ci-dessus) à travers, entre autres, **l'intention de favoriser les projets inter-établissements.**

Il s'agira ici de proposer des réponses adaptées avec la volonté partagée d'organiser, par exemple (non exhaustif) :

- des orchestres éphémères,
- des pratiques d'ensemble mutualisées,
- des temps de diffusion partagés entre territoires,
- des actions / projets expérimentaux et innovants par leur approche pédagogique, par leur finalité, voire leur intégration de publics spécifiques,
- la pratique et l'enseignement mutualisés d'esthétiques peu représentées (exemples, non exhaustif : musiques anciennes, baroque...)



Il pourra également s'agir :

- de partager des expériences autour de la mise en œuvre d'enseignements et de pratique hors cursus diplômant ;
- de structurer une évaluation partagée entre directions d'établissements d'enseignement spécialisé (type Système Participatif de Garantie) basée sur les retours d'analyse des uns sur les pratiques des autres (par exemple à l'issue d'une audition, d'un spectacle de restitution,...) ;
- d'organiser la mutualisation de moyens matériels (instruments, partitions, salles, ...)

3.2 ANTICIPER LES ENJEUX BUDGÉTAIRES DE DEMAIN

Le modèle économique spécifique de l'enseignement musical étant basé sur l'équation $\text{Tarif} = \text{Coût par élève} - (\text{Aides Département} + \text{Aides collectivité(s)})$, son équilibre dépend donc de :

- l'évolution du coût annuel par élève qui dépend elle-même de la structure des charges fixes (immobilier, fluides, assurances,...) des établissements, des pratiques d'enseignement et de l'évolution de la masse salariale (évolution conventionnelle des points d'indice, ancienneté, etc.) ;
- l'évolution des effectifs (tout élève inscrit au-delà de l'effectif optimum "coûte" à l'entité d'accueil) ;
- la politique d'adaptation du tarif aux familles à maintenir en cohérence avec la volonté de maintien d'un niveau tarifaire « acceptable » ;
- l'appui financier des collectivités locales (EPCI) et du Département.

Ce modèle implique que les dirigeants d'établissements publics ou associatifs ne maîtrisent pas réellement la construction de leur tarif puisque ce dernier dépend en réalité du niveau d'appui des collectivités partenaires.

Néanmoins, il leur appartient d'apporter des éléments d'aide à la décision aux partenaires financeurs en éclairant les tenants et aboutissants de ce modèle économique.

Tout en préservant l'autonomie de chaque territoire, il s'agira de définir des objectifs (tarif aux familles, effectifs optimaux d'élèves, évolution des pratiques) cohérents au niveau départemental en termes d'équité sociale, économique ou de qualité d'enseignement.



3.3 ABORDER COLLECTIVEMENT LES ENJEUX DE DÉ-PRÉCARISATION DES ENSEIGNANTS

Le corps des enseignants spécialisés, qui relèvent de la convention collective ECLAT (employeurs associatifs) ou des règles de la FPT (employeurs communaux ou intercommunaux) constitue un pilier essentiel de l'apprentissage et des pratiques.

En tant qu'employeurs, les dirigeants associatifs ou publics se doivent donc d'apporter collectivement des réponses aux enjeux de stabilisation et de qualification des enseignants. Il s'agira notamment de :

- favoriser l'emploi partagé entre établissements d'enseignement artistique pour proposer à tout-ou-une-partie des enseignants un contrat de travail unique mutualisant leurs heures.
L'enjeu de ce sous-objectif est de caractériser les modalités de faisabilité de cette démarche (limites, contraintes, forme juridique, moyens, modèle économique, gouvernance spécifique) avant de mettre éventuellement en place les dispositifs les plus adéquats et pragmatiques (convention de mise à disposition, groupement d'employeurs, prestations dans les limites imposées par la réglementation) ;
- mutualiser les actions de formation des enseignants en posant collectivement une stratégie annuelle de formation continue leur permettant d'adapter leurs compétences en vue d'une application concrète et rapide, concernant notamment :
 - la poursuite de l'élargissement des publics (handicap, jeunes publics en milieu scolaire et extra-scolaire, approches intergénérationnelles...),
 - les démarches de projets (acquisition des principes de la méthodologie de projet)

Cette stratégie permettra :

- de fixer collectivement des besoins priorités,
- d'identifier les organismes de formation,
- de cadrer le tour de table du financement en associant établissements d'enseignement, OPCO (Uniformation, CNFPT), la Région...,
- d'organiser des temps d'échanges de pratiques entre les enseignants du département sur la base d'un mandat et d'un encadrement clairs de leur employeur (objectifs, animations, thématiques...).

4. VALORISER LE SDEPAM, SES ACTEURS ET SES BÉNÉFICIAIRES

La dynamique particulière et les investissements budgétaires ou techniques des différents acteurs impliqués (établissements d'enseignement et de pratique, structures de pratique d'ensemble, Département, EPCI...) militent pour **une stratégie de valorisation** :

- de l'enseignement artistique permettant simultanément une valorisation des élèves, des enseignants et des parcours diplômants.

Il s'agirait ici de rendre lisible et visible l'effet label induit par la caractérisation des établissements d'enseignement à travers la typologie proposée (Lever d'action 1 : cf ci-après) ;

- des projets et actions en rendant plus visible l'implication des acteurs et le rôle structurant du SDEPAM sur les territoires (citoyens, élus...);

- des pratiques d'ensemble amateur par mise en valeur des productions, à travers un programme collectif de diffusion partagée (mobilisation de l'infrastructure du Théâtre d'O, croisement des orchestres amateurs, synergie entre les festivals...)

L'élaboration de cette stratégie de valorisation se tissera étroitement entre le Département et les acteurs du SDEPAM.





LEVIERS D'ACTION

LE DÉPLOIEMENT DU SDEPAM À TRAVERS LES OBJECTIFS
DÉCRITS CI-DESSUS S'APPUIERA SUR 4 LEVIERS D'ACTION

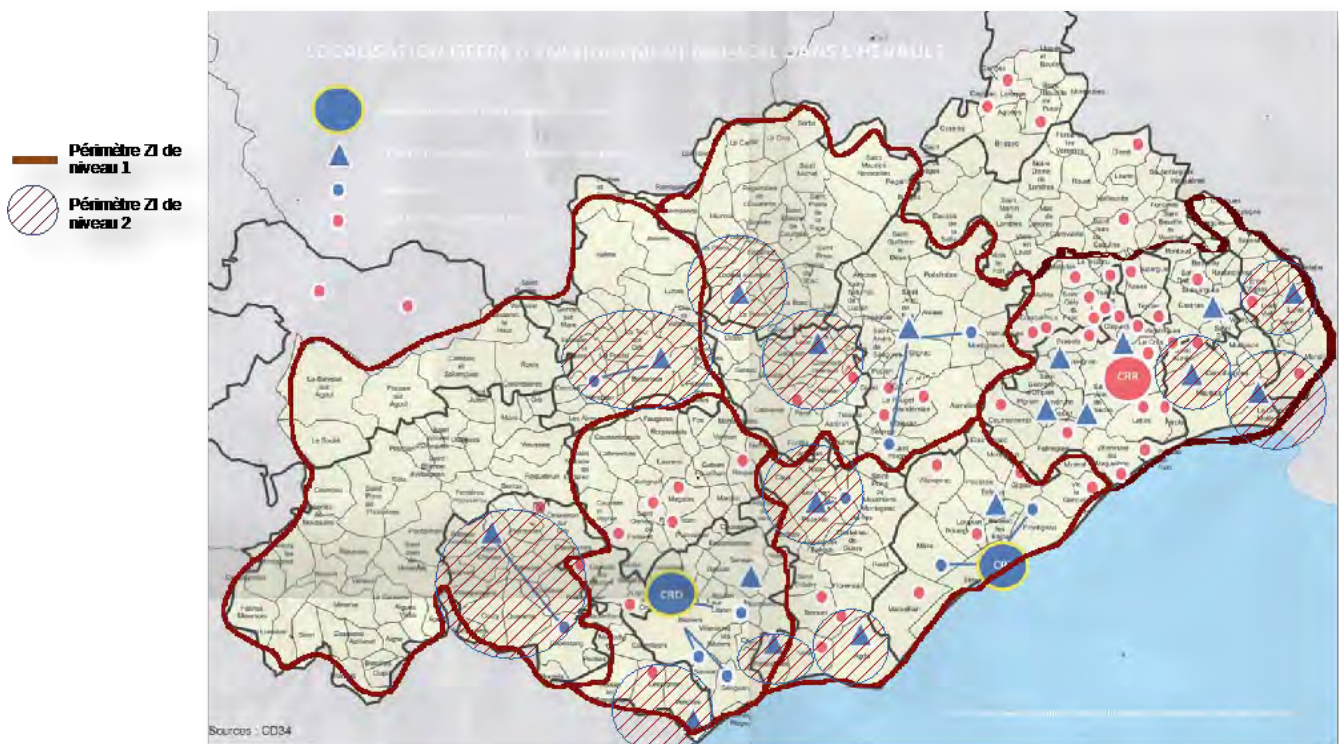
LEVIER D'ACTION 1

Typologie des établissements d'enseignement musical et des structures de pratique d'ensemble

Typologies des établissements d'enseignement musical spécialisé labellisés

• Définition de Zones d'Influence

Afin de mettre en cohérence, dans un souci de complémentarité, les enjeux du maillage territorial et les dynamiques de coopérations, d'échanges, de coordination d'actions ou de partage, le SDEPAM propose d'assoir sa typologie sur un découpage du Département en Zones d'Influence centrées sur des établissements identifiés et référencés.



• Classification des établissements

La classification des établissements est organisée selon :

- leur engagement à piloter des démarches de coopération ou à y participer,
- leur implantation différenciée sur les Zones d'Influence cartographiées ci-dessus,
- leur respect de critères qualitatifs et éthiques.

En fonction de ces critères, les établissements sont référencés, selon la grille suivante en tant que :

- Établissements-Relais (ER)
- École de Musique Ressource (EMR)
- École de Musique de Proximité (EMP)
- Centres d'Enseignement et de Pratiques (CEP)

Engagements de l'établissement	CEP	EMP	EMR	ER
<ul style="list-style-type: none"> • Piloter ou s'intégrer dans des projets de coopération • Appliquer la convention collective ECLAT ou les règles de la FPT • Proposer au moins 5 disciplines différentes, hors FM • Proposer une (des) pratiques d'ensemble et/ou un (des) cours collectifs 				
<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un projet d'établissement pluriannuel (minimum 3 ans) • Disposer d'un projet pédagogique annuel ou pluriannuel • EMP : au moins 30% des heures d'enseignement assurées par des enseignants qualifiés minimum DEM ou Médaille d'Or ou leur équivalent titulaire FPT • EMR : au moins 40% des heures d'enseignement assurées par des enseignants qualifiés minimum DE ou DUMI ou leur équivalent titulaire FPT • Appliquer des droits annuels d'inscription annuels de 450 € maximum aux élèves mineurs résidant sur le territoire de la(des) collectivité(s) de référence, pour un cursus complet incluant cours d'instrument, pratique d'ensemble et FM 				
Être implanté sur une Zone d'Influence (ZI)			ZI niveau 2	ZI niveau 1
Initier et piloter des projets de coopération				
Animer des espaces d'échanges de pratiques et de coordination				

Bien que n'étant pas contraints de respecter l'ensemble des critères de qualité et d'équité du SDEPAM, les établissements référencés CEP devront néanmoins :

- ne pas se trouver sur le territoire statutaire (communal ou intercommunal) d'Etablissement-Relais ;
- enseigner au moins 5 disciplines différentes (dont technique vocal et hors FM) ainsi qu'une ou plusieurs pratique(s) d'ensemble ;
- appliquer la convention collective ECLAT ou les règles de la FPT ;
- participer a minima 1 fois/an à un projet de coopération avec un Etablissement-Relais, une EMR ou une EMP.

Les établissements référencés selon cette grille bénéficient d'une aide directe au fonctionnement du Département au titre du SDEPAM.

Les structures d'enseignement n'entrant pas cette typologie de référencement peuvent néanmoins bénéficier d'aides de la part du Département sur les dispositifs décrits en partie sur le Levier d'action 3 (cf ci-après) à condition que le projet présenté soit mené en collaboration avec une EMP, EMR ou un ER.

Typologie des structures de pratique musicale d'ensemble labellisées

- Espace-Relais de Pratique Collective (ERPC) : ce sont des structures d'envergure départementale dont l'action est complémentaire de celle des établissements d'enseignement musical spécialisé dans le cadre de pratiques d'ensemble (ou pratiques collectives).

Ils bénéficient d'une aide directe au fonctionnement du Département au titre du SDEPAM.

- Espace de Pratique Collective de Proximité (EPCP) : ce sont des petites structures proposant un cadre de pratique, essentiellement sous forme de chorales.

Ils peuvent accéder à une aide au fonctionnement du Département dans le cadre du PAT notamment. Une attention particulière sera accordée aux projets mutualisés soit avec une autre EPCP ou un ERPC, soit à fortiori avec une EMP, une EMR, ou un ER.

LEVIER D'ACTION 2

Culture et Handicap - Citoyens en situation de handicap

En synergie avec la dynamique en œuvre dans les établissements d'enseignement artistique spécialisé, et en particulier les conservatoires classés par l'État (labellisés ER dans le cadre du SDEPAM), le Département pose comme objectif prioritaire le développement, l'expérimentation et l'innovation en matière d'enseignement et de pratique en direction des publics en situation de handicap.

Les actions portées par le Département auprès des personnes en situation de handicap pourront faire l'objet de partenariats sur les projets entrant dans le champ du SDEPAM, si possible en complémentarité avec les lignes et orientations des acteurs d'enseignement musical et de pratique d'ensemble déjà investis.

LEVIER D'ACTION 3

Mobilisation des dispositifs départementaux d'aide aux projets

Afin de favoriser les démarches de projets portés par un (des) établissement(s) d'enseignement et de pratique d'ensemble concourant aux objectifs du SDEPAM, le Département et les acteurs du SPEDAM pourront collaborer et contribuer à développer les dispositifs départementaux :

- 1,2,3 Culture

Publics : très jeunes enfants de la PMI

- Les Chemins de la Culture

Publics : collégiens et leurs enseignants

- Pouss Culture

Publics : enfants et encadrants des Maisons d'Enfants à Caractère Social

- Une saison pour vous

Publics : personnes bénéficiant de l'accompagnement d'une structure sociale telle que service départemental des solidarités, un centre communal d'action sociale, une association

- Culture en Arc-en-Ciel

Publics : personnes âgées en EHPAD

Au travers de son nouveau schéma culturel, le Département s'engage dans une transition audacieuse de co-construction de projets culturels et artistiques en lien avec les citoyens les plus fragilisés, les acteurs culturels et les territoires dans une dynamique partenariale du « faire avec » en inscrivant la création et la culture au cœur des enjeux de la vie citoyenne. Les fondamentaux de ce schéma se déclinent autour de la nécessité de mettre en convergence : l'accessibilité du plus grand nombre à l'offre culturelle et artistique, la construction des publics par L'Éducation Artistique et Culturelle, la solidarité constante avec les créateurs et le développement culturel des territoires.

LEVIER D' ACTIONS 4

Mobilisation des outils départementaux structurants

Afin d'accompagner le déploiement optimal du SDEPAM et la mobilisation des établissements / structures d'enseignement / pratique d'ensemble dans une logique de projet, coopérative, la direction de la culture du Département assurera une fonction d'interface / appui / guide.

Cet accompagnement pourra se faire au travers différentes modalités :

- les partenariats tissés entre le Département et les Communautés de Communes
- la possible mise à disposition des infrastructures départementales, telles que le Théâtre d'O, le Studio Gabriel Monnet, la salle Paul Puaux (non exhaustif),
- les services de Hérault Matériel Scénique (prêt de matériels scéniques tels que son, lumière, praticables...)
- une mobilisation des aides à l'investissement (EQU)

LEVIER D' ACTIONS 5

Animation d'une dynamique collective au service des objectifs du SDEPAM

Le positionnement du SDEPAM comme outil intégrateur des politiques culturelles du Conseil Départemental et des lignes de développement de l'enseignement musical sur les territoires, rend opportune l'installation d'une dynamique d'intelligence collective articulant particulièrement les prérogatives du Conseil Départemental, la posture de force de propositions des Établissements d'enseignement et la capacité de mise en œuvre et d'appui des EPCI.

Afin d'éviter le piège d'un Schéma figé dans un jeu de règlement(s) ou objectifs pouvant se révéler obsolètes à moyen terme, cette dynamique devra servir un pilotage dynamique du Schéma à travers sa capacité d'adapter et d'ajuster le cadre d'intention (objectifs et actions) fixé pour la durée du Schéma. Cette dynamique collective s'articulera en cohérence avec les échelles territoriales d'intervention tout en ne dérogeant pas à la prérogative décisionnaire du Conseil départemental sur ces champs de compétences.

Elle visera à accompagner le déploiement du SDEPAM tout au long de sa durée à travers :

→ des espaces de co-construction, de propositions et d'émergence de projets collectifs au niveau de chaque Zone d'Influence de niveau 1 (cf. levier 1) :

- Le pilotage sera à la charge de l'Établissement-Relais concerné
- Il associera ici de manière systématique les Espace-Relais de Pratique Collective concernés, les École de Musique Ressource, École de Musique de Proximité du territoire. Les Centres d'Enseignement et de Pratiques pourront être associés à ces temps d'échanges à la discrétion de l'Établissement-relais
- La fréquence de réunion de ces espaces sera un indicateur de réussite des objectifs du SDEM alors que la présence et l'engagement de chaque EMR et EMP à ces temps d'échanges sera un critère essentiel de labellisation dans le cadre de la typologie effective sur ce Schéma.

→ un comité de suivi associant, à minima 1 fois/an, de manière restreinte, le Conseil Départemental, les EPCI, et Établissement-Relais, les Écoles de Musique Ressource et les Espace-Relais de Pratique Collective:

- il sera animé par le Conseil Départemental
- ses objectifs sont de recueillir les propositions émanant des espaces d'échanges par Zone d'influence, de veiller à la bonne conduite des actions projetées, de réguler les éventuelles priorisations d'actions, de proposer d'éventuelles ajustements ou réorientations des objectifs
- Ce comité de suivi s'appuiera sur un tableau de bord, permettant à l'ensemble des acteurs du Schéma (Conseil Départemental, Établissements, élus des territoires,...) d'avoir une vision synthétique (annuelle) de :

L'état d'avancement (à minima quantitatif) des objectifs et des actions

L'évaluation dynamique et continue des objectifs et lignes directrices du Schéma

→ Le renforcement de Journées Professionnelles comme cadre large d'échanges, de remontées d'attente et de co-formation entre l'ensemble des Établissements référencés dans le cadre du SDEPAM :

- L'animation, d'à minima 1 rencontre/an, sera à la charge du Conseil Départemental
- ses objectifs sont de recueillir les propositions des Établissements sur les sujets mis à l'ordre du jour et d'alimenter, par les débats, une évaluation d'impacts qualitative du SDEM sur les territoires. Un temps spécifique de formation/information sur un sujet d'actualité pourra être organisé dans ce cadre.



Pierresvives

Projet d'établissement
2023-2028



1.

LE CONTEXTE

1. LE CONTEXTE

1.1 PIERRESVIVES A 10 ANS



En 2022, 10 ans après l'ouverture de Pierresvives, plus d'un million de visiteurs sont venus dans l'établissement départemental.

- Une occasion de faire le point sur ce qu'est devenu Pierresvives et de poser la question des missions de cet établissement atypique dans le paysage culturel français.
- Une offre et des services culturels relevant des compétences obligatoires d'un Département : la Direction générale archives, patrimoine et mémoire et la Direction départementale de la lecture publique (bibliothèque départementale de prêt).

- Une originalité : au sein de Pierresvives, ces deux directions possèdent des espaces ouverts à tous les publics. L'Atelier de l'histoire des Archives complète la traditionnelle salle de consultation pour les chercheurs, tandis qu'une médiathèque ouverte au public, s'adosse à la bibliothèque départementale de prêt.
- Un modèle ambitieux de services publics et une offre culturelle diversifiée s'appuyant sur une Direction des moyens administratifs financiers et support : expositions autour de la mémoire et de la pop culture, conférences, projections cinéma et petites formes...
- Une orientation forte vers la jeunesse et la présence de l'Espace jeunes citoyens.
- La Direction de la culture et la Direction des sports sont installées dans le bâtiment.
- Des liens étroits avec la Maison départementale des Sports, située sur le parvis du bâtiment, regroupant l'association Hérault Sport et de nombreux comités sportifs départementaux.

1.2 UN LIEU ATYPIQUE

Une architecture emblématique dans un quartier en devenir

- Le bâtiment bénéficie d'une architecture iconique, signée par Zaha Hadid, architecte reconnue internationalement. Cette architecture forge l'identité de Pierresvives et suscite de nombreuses visites. Véritable vaisseau, le gigantesque bâtiment, interpelle, séduit ou intimide le public. Il pose la question de l'architecture et a bénéficié d'une offre culturelle sur cette thématique (conférences, ateliers, visites, expositions...).
- Une implantation à proximité directe du quartier populaire Paillade-Mosson, au nord-ouest de la ville, dans un quartier en construction.



Chiffres clés

Superficie : 27 000 m², dont 3 500 ouverts au public
 Poids total : 80 000 tonnes, dont 3000 tonnes d'acier
 5 000 m² de surface vitrée
 28 000 m³ de béton

Un nom porteur de valeurs et inspirant

« Pierresvives » est une référence littéraire à Rabelais, qui incarne les valeurs du lieu : à Pierresvives on bâtit avec les pierres que sont les hommes, des pierres vivantes, des pierres vives comme Rabelais le manifeste dans son Tiers livre :

*« Je ne bâtis que pierres vives,
ce sont hommes »* (François Rabelais)

Un nom qui inspire son environnement : plusieurs commerces et services nouvellement implantés font référence à « Pierresvives ».

Une offre entièrement gratuite

Depuis son ouverture, Pierresvives propose des activités entièrement gratuites, permettant ainsi une mixité sociale au sein des offres et une fréquentation familiale importante, notamment des publics de proximité.



1.3 FREQUENTATION, OFFRE IN SITU ET RAYONNEMENT SUR LE TERRITOIRE : QUEL BILAN ?

Un million de visiteurs depuis l'ouverture

- Un million de visiteurs accueillis depuis l'ouverture, soit une moyenne de 110 000 visiteurs/an, ce qui correspond aux prévisions initiales.
- Des publics diversifiés : chercheurs, habitants du quartier, scolaires, familles, jeunes, professionnels, touristes, amateurs d'histoire, de lecture, de cinéma, d'architecture, de culture, de sport.

Une offre scientifique, culturelle et sportive de qualité

- 2 grandes expositions par an.
- Des conférences, des projections cinéma, des petites formes de spectacle.
- 30 000 ouvrages (livres, presse, contenus audio et vidéo, jeux vidéo) en libre accès à la Médiathèque.
- 40 km d'archives conservées et communiquées sur demande.
- 13 millions de pages numérisées et 20 à 25 millions de pages vues chaque année sur le site Internet des archives.
- 620 000 documents dans le fonds départemental.

Des partenariats inscrivant Pierresvives dans un réseau culturel et scientifique national

Depuis l'ouverture de Pierresvives, des partenariats ont été noués avec les Archives nationales, le Musée de l'Homme, la Villette, la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, la Maison d'Ailleurs, le Mobilier national, la Cité internationale de la Bande dessinée et de l'image, Cartooning for peace, le MAXXI, Wikimedia...

Un rayonnement sur le territoire héraultais

- Réseau de 235 médiathèques : chaque année 400 tournées, 310 000 ouvrages prêtés, 60 animations offertes, 600 stagiaires formés par la Direction de la Lecture Publique Départementale (DLPD), opérations « Lire à la mer » et « Livres en scène ».
- Plus de 300 expositions itinérantes prêtées par la DLPD, les Archives et le service programmation.
- Des ateliers et conférences sur le territoire : 22 ateliers proposés sur le territoire pour les Archives (calligraphie, Faire l'histoire de sa commune, Tirez le portrait, stands de présentation des Archives, rencontres généalogiques...).
- Conseil et expertises, accompagnement en ingénierie culturelle des bibliothèques du territoire par la DLPD, ainsi que des CDI (1 500 collégiens et professeurs/an) et des structures Petite Enfance (1 000 personnes/an).
- Conseil et expertise auprès des communes pour la gestion, la préservation de leurs archives (numérisation et mise en lignes des délibérations consulaires et des compoix des communes).
- Actions éducatives dans les collèges et accueil de classes du territoire héraultais à Pierresvives.
- Interventions en EHPAD, en Maison d'Enfants à Caractère Social.

10 ans d'expositions à Pierresvives

Culture **Hérault** PRÉSENTE

ELOGE DU VIN ET DU THÉ

Carnets de voyage

exposition pierresvives | Montpellier



L'Hérault **TRAIT LIBRE**

FESTIVAL INTERNATIONAL
CARTOONING FOR PEACE
DU DESSIN DE PRESSE



Herault Club Presse AIRFRANCE

L'exposition
Elles vident



Culture **Hérault** PRÉSENTE

HÉRAULT DE GUERRE

exposition pierresvives | Montpellier



Culture **Hérault** PRÉSENTE

52 weeks 52 cities

Photographies d'Iwan Baan

exposition pierresvives | Montpellier



Culture **Hérault** PRÉSENTE

NOUVEAU ET AUTRES

avec PIERRESVIVES



TAPIS D'EXCEPTION

18.09.19 LA SAVONNERIE DE LODÈVE S'EXPOSE À PIERRESVIVES

18.01.20 DOMAINE DÉPARTEMENTAL - MONTPELLIER
En partenariat avec le Mobilier national



Mobilier National Culture **Hérault**

Culture **Hérault** PRÉSENTE

EN PISTE !

exposition pierresvives | Montpellier



Culture **Hérault** PRÉSENTE

NÉANDERTAL | L'EXPOSITION

14 MARS | 13 JUILLET 2017

À PIERRESVIVES | MONTPELLIER

Exposition adaptée de la version originale créée par le Musée de l'Homme et le site du Musée national d'histoire naturelle. Avec le partenariat de

herault.fr pierresvives.herault.fr

HÉRAULT

2000 ANS D'HISTOIRE



LA GRANDE EXPO

DU 20 OCTOBRE AU 14 JANVIER 2017

Culture **Hérault** PRÉSENTE

RE-CYCLE



Culture **Hérault** PRÉSENTE

EXPOSITION JE M'EN DONNE UN

13.11.2017

À PIERRESVIVES
DOMAINE DU DÉPARTEMENTAL

herault.fr pierresvives.herault.fr



Département **Hérault**

LA SCIENCE À LA POURSUITE DU CRIME

Alphonse Bertillon pionnier des experts policiers

Exposition | du 23 septembre 2021 au 22 janvier 2022



En partenariat avec

PIERRESVIVES MONTPELLIER

Culture **Hérault** PRÉSENTE

RÉ-INVENTONS NOTRE HABITAT

exposition pierresvives | Montpellier




Le TRAIT LIBRE
 ont leur sac!

Culture **Herault**
 PRÉSENTE
TERRE D'ENFANCE
 exposition pierrevives | Montpellier

Culture **Herault**
 PRÉSENTE
CORPS SPORTIF
 IMAGE ET MÉTAMORPHOSES
 SCULPTURE JACQUES JARRY

Culture **Herault**
 PRÉSENTE
S LES ES
 SCULPTURE

Département **Herault**
 EVÉNEMENT
JE SUIS TON PÈRE
 EXPOSITION À PARTIR DU 16 AVRIL 2021
 À DÉCOUVRIR SUR herault.fr
 PIERRESVIVES MONTPELLIER

Culture **Herault**
 PRÉSENTE
LAURENT BALLESTA
 ODYSSEE D'UN ENFANT D'ICI

Culture **Herault**
 PRÉSENTE
PO 9 ER
 SCULPTURE

Culture **Herault**
 PRÉSENTE
PIERRES, PAPIERS, PEINTURES
 Arts urbains & Architectures

Culture **Herault**
 PRÉSENTE
Portrait of a man

Culture **Herault**
 PRÉSENTE
ATION ANGE JE SUIS
 20 | 06.03.21
 PIERRESVIVES DOMAINE DU DÉPARTEMENT - MONTPELLIER
pierresvives.herault.fr

Département **Herault**
MOLIÈRE 2022
DE LA SCÈNE À LA TOILE
 Exposition
 04/03 ~ 18/06
Pierresvives
 Domaine du département - Montpellier
pierresvives.herault.fr
 COMMISSARIAT LineUP

Culture **Herault**
 PRÉSENTE
DOUCE FRANCE
 exposition pierrevives | Montpellier

telerama

Culture **Herault**
X.Y.Z
ENAER.HIEN.OSÉ
 DU 1ER AU 26 SEPTEMBRE 2020
 Exposition en partenariat avec l'association LineUP
 PIERRESVIVES DOMAINE DU DÉPARTEMENT - MONTPELLIER

Département **Herault**
LEWIS TRONDHEIM
 FAIT DES HISTOIRES
 Exposition
 18.10.22
 20.01.23
 PIERRESVIVES DOMAINE DU DÉPARTEMENT - MONTPELLIER
pierresvives.herault.fr



2.

**UN NOUVEAU
PROJET
D'ÉTABLISSEMENT**

2. UN NOUVEAU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Un lieu d'expérimentation et d'innovation culturelle

Pierresvives place au cœur de son action : la **qualité** (offre, service public, architecture), la **diversité** (publics, offre, entités, métiers), et l'**accessibilité** (offre, accompagnement, accès au et dans le bâtiment, numérique, gratuité).

Une démarche participative a été mise en œuvre pour l'écriture du nouveau projet d'établissement :

- **Séminaire de direction** pour dresser le bilan des 10 années de fonctionnement et envisager des pistes pour les années à venir,
- **Task force** pour partager le premier diagnostic et définir des thématiques centrales à débattre dans les ateliers avec les agents,
- **Ateliers thématiques** (Valeurs, Accueil, Publics, Programmation, Missions, Tiers-Lieu) soit 59 participations interservices et de tous niveaux hiérarchiques. Animation selon des méthodes agiles par un binôme de cadres du Pôle,
- **Restitution des ateliers aux équipes** du Pôle culture sports et des autres directions et **présentation du projet d'établissement** en cours de rédaction.

Cette démarche interne a pour ambition de se poursuivre par une ouverture aux publics afin de proposer une offre plus participative et plus inclusive (voir chapitre 2.2).

2.1 DES EXPERTISES

2.1.1 Conduire des politiques publiques solidaires, écoresponsables et innovantes

Les politiques publiques constituent le socle de l'activité à Pierresvives. Les directions et services du Pôle Culture Sports contribuent au déploiement de ces politiques.



Les archives départementales,

tournées vers l'innovation et le numérique

Les Archives départementales de l'Hérault, compétence obligatoire du Département, sont un service d'archives doté de fonds riches et divers, issus d'une histoire administrative dense et d'une entreprise de collecte précoce et efficace. Ces collections, qui font le bonheur des chercheurs amateurs ou éclairés, en salle de lecture, sur Internet ou par le biais des actions de valorisation, sont accessibles au public grâce à une politique de classement en place depuis longtemps et qui a largement porté ses fruits. De même, le service porte en lui une longue tradition d'actions pédagogiques et culturelles sans cesse renouvelées.



Les missions des archives sont résumées dans la fameuse théorie des 5 C : contrôle, collecte, conservation, classement et communication (au sens large du terme, incluant donc la valorisation). Une bonne partie de ces missions sont prévues ou encadrées par la loi ou la réglementation. Les plus importantes sont consignées dans le Code du Patrimoine : définition des archives, des archives publiques, collecte ou communication (y compris les recherches).

Les Archives départementales de l'Hérault ont depuis plusieurs années pris résolument le virage du numérique tant pour accomplir leurs missions propres – et notamment la collecte de documents de plus en plus dématérialisés – que pour assurer le service public dont elles ont la charge.

Le service aux publics en salles de lecture, fait partie des missions incontournables et traditionnelles d'un service d'archives.

La salle de lecture des originaux doit s'adapter à une veille constante sur les sujets de recherches actuelles, tout en associant les lecteurs à un partage de leurs connaissances. L'accès aux inventaires, en salle ou en ligne, est constamment réfléchi pour permettre une appropriation plus facile par le lecteur novice comme par le chercheur confirmé. Une attention toute particulière est donnée à la question des recherches administratives.

La médiation est un élément indispensable des actions de valorisation que mènent les Archives départementales afin de partager auprès de tous les publics le goût de l'archive et la connaissance de l'histoire départementale. Les Archives départementales de l'Hérault intensifient leurs actions de médiation numérique : visites virtuelles, tutoriels pour accéder aux fonds, cahiers d'activités, vidéos sur Facebook et le site, expositions virtuelles...

Enfin, les actions des Archives départementales sont à destination de tous et de tout le territoire. Une aide et une expertise sont apportées aux collectivités engagées dans la préservation ou la valorisation de leur patrimoine archivistique.

Plus de 13 millions de pages en ligne accessibles à tous directement ou via le compte personnel, plus d'un millier d'instruments de recherche à disposition des usagers en salle de lecture, sur Internet ou sur le portail France Archives et des centaines de pages ressource pour informer, partager ou amuser les usagers dans la salle de lecture virtuelle que constitue le site Internet des Archives.

La lecture publique départementale :

une expertise au service de l'équité et de l'inclusion

Le service Médiathèque Pierresvives anime l'espace d'accueil du public au sein de l'établissement. La Médiathèque Pierresvives se positionne en tant que laboratoire d'expérimentation permettant de partager les expériences auprès du réseau de 235 bibliothèques réparties sur le territoire héraultais, et desservies quotidiennement en ressources (livres, DVD, CD) à prêter au public.

D'une superficie de 1000 m², partagée en plusieurs espaces (Accueil, Actualités, Jeunesse, Formation et Vie Citoyenne, Jeux vidéo), la médiathèque Pierresvives comprend également des espaces de travail. Elle accueille plus de 115 000 visiteurs chaque année, en consultation sur place.

La présentation des collections est conçue en fonction des usages, pour un espace d'accueil de type 3e lieu, loin de l'image de la bibliothèque traditionnelle d'étude. Lieu de rencontres et d'échanges autant que de formation, Pierresvives propose à ses publics des collections, des ressources numériques, des services et des animations.

Les documents présentés sur le plateau de la médiathèque sont en consultation sur place. Il s'agit de livres (30 000 documentaires, tous sujets confondus), BD, presse (135 abonnements presse papier nationale et régionale, quotidiens et périodiques), DVD (350 en accès libre), livres scolaires, préparations et annales de concours et examens, documents sur monde du travail, etc.

A la documentation papier s'ajoutent les ressources numériques : formation et auto-formation dans différents domaines (langues étrangères, français langue étrangère, code de la route, soutien à la scolarité, etc.). Les usagers peuvent accéder aux ressources à distance.



La direction des sports :

pour un sport encadré, concerté, accessible à tous, au service des solidarités territoriales



Le Département a structuré une politique sportive au croisement des politiques d'éducation, environnementales, de mobilité, d'insertion, de santé, de bien-être, d'aménagement du territoire et en partenariat avec tous les acteurs du sport.

L'objectif est de renforcer les richesses du département autour de « L'Hérault, terre de champions », l'Hérault stade naturel », et d'Hérault sport, office départemental des sports (unique en France)

Formidable vecteur de cohésion sociale, le sport est un langage universel qui dépasse les barrières linguistiques et culturelles, et rassemble les générations.

Il offre un cadre universel pour vivre l'expérience de multiples valeurs telles que la citoyenneté, le respect de soi, des autres et de l'environnement, la solidarité, etc. Le sport est également un vecteur d'intégration, au sein des structures sportives, par l'emploi et l'insertion, par le bénévolat, par l'inclusion.

Au cœur d'un réseau d'acteurs sportifs, la direction des sports accompagne les instances fédérales sportives, (comités départementaux, clubs et associations sportives, pratique de haut niveau), le sport scolaire et le sport vecteur d'inclusion sociale (prévention santé, handicap, numérique inclusif...) et le sport de haut niveau. D'autre part, le Département participe à la solidarité territoriale et au développement local respectueux des équilibres environnementaux, en finançant l'offre sportive et les équipements.

La direction des sports du Département contribue à la programmation de l'établissement : ciné rando, exposition Les Pionniers du Caroux, événementiels transversaux liés à l'actualité sportive nationale et internationale...

La programmation :

partage de la connaissance et éveil de la curiosité

Une programmation culturelle est établie à un rythme bimestriel. La grande exposition de la galerie constitue l'élément phare autour duquel des événements sur le même thème sont organisés (petites expositions dans d'autres espaces, ateliers, projections...). Les dernières années ont été marquées par l'établissement de partenariats qualitatifs et diversifiés (Musée de l'Homme, Archives Nationales, Mobilier National, Cité internationale de la bande dessinée et de l'image), ainsi que par la conception d'expositions dédiées à des artistes et scientifiques reconnus (Laurent Ballesta, Obey, Aurel, Lewis Trondheim).

Des offres récurrentes sont également proposées par les entités. Ainsi, des animations diversifiées favorisent la connaissance des archives et de l'histoire, sous des formes multiples : ateliers « matière » alliant découverte d'archives et pratique artistique, séances de jeux, ateliers ludiques hors temps scolaire, médiation numérique, conférences, colloques internationaux en lien avec les universités, rencontres « Les goûters de l'histoire »... Les Archives programment également selon le calendrier des commémorations et événementiels récurrents (Journées européennes du patrimoine, Nuit des musées, Semaine du goût, Fête de la science, ...).

La Médiathèque Pierresvives propose quant à elle des séances de cinéma (documentaire, jeunesse, fiction...), des ateliers petite enfance, des ateliers numériques pour enfants et adolescents, des ateliers de jeu et de création artistique, des ateliers linguistiques, de l'aide aux devoirs et des événements tels que « La nuit de la lecture ».

Le dispositif transversal « Révisé à Pierresvives » permet aux étudiants, de mi-mai à fin-juin, d'avoir accès à des espaces de travail et à de la documentation afin de faciliter les révisions.



La direction de la culture :

un engagement fort auprès des territoires, des acteurs culturels et des publics



L'engagement du Département se traduit par un soutien aux structures, artistes et territoires, et aussi par le prêt de matériel scénique auprès d'acteur culturels.

Chaque année, ce sont 400 structures (association ou communes) qui sont aidées par le Département, auquel il convient d'ajouter environ 400 prêts de matériel scénique.

Le Département poursuivra en 2023 son programme de résidences de créations au Théâtre d'O, dédié aux artistes héraultais (20 projets de création soutenus chaque année par le Département).

Le programme 34 Tours (résidence en vue de la professionnalisation des groupes de musiques actuelles) sera reconduit en 2023

Enfin, le schéma départemental d'enseignement musical labellise 22 écoles de musique, soutenues et accompagnées par le Département.

8000 collégiens bénéficient chaque année d'actions éducatives.

L'Espace jeunes citoyens :

un lieu d'éveil et d'apprentissage de la citoyenneté

L'Espace Jeunes citoyens, animé par le Centre Régional d'Information Jeunesse Occitanie (CRIJ) et piloté par la direction Jeunesse du Conseil départemental, offre différents ateliers et conseils pour les jeunes. L'association Info Jeunes Occitanie y anime un Point Information Jeunesse (PIJ) labellisé, véritable espace ressources entièrement dédié aux jeunes (11-30 ans) et aux professionnels jeunesse.

En accès libre et gratuit, avec ou sans rendez-vous, et en toute confidentialité, il propose une information constamment actualisée dans les différents domaines concernant la jeunesse dont : les formations et métiers, l'orientation scolaire et professionnelle, le logement, la santé, la mobilité internationale, l'emploi, les droits des jeunes, la vie quotidienne.

La direction Jeunesse y développe des actions visant à promouvoir l'engagement des jeunes (valorisation d'initiatives et d'expériences de jeunes dans le cadre notamment du dispositif départemental CAP JEUNES /aide au projet).





Des Moyens au service de ces politiques publiques

Accueil, sécurité, conception et montage des expositions, régie de l'amphithéâtre, gestion technique du lieu, visites, création et animation d'ateliers, organisation de rencontres, enregistrement d'audioguides, suivi administratif et financier... La direction des Moyens administratifs, financiers et support permet au domaine Pierresvives de fonctionner et de mettre en œuvre l'offre culturelle proposée par les différentes entités.

En s'appuyant sur des espaces de qualité, une salle d'exposition de 300m², un amphithéâtre de 210 places, des espaces d'ateliers, le service programmation propose de nombreuses animations en lien avec la thématique semestrielle. Le public peut ainsi suivre une visite guidée de l'exposition en cours accompagné par un médiateur culturel, participer à un atelier créatif, se mettre dans la peau d'un enquêteur le temps d'un escape game, et assister à une conférence. Des visites architecturales du bâtiment sont également proposées.

2.1.2 Valoriser les collections et les fonds prestigieux

- Les Archives départementales conservent 40 kml d'archives du IXe siècle à nos jours ainsi que plusieurs milliers d'heures d'enregistrements sonores ou vidéo.
- La Direction de la lecture publique départementale met à disposition 60 000 ouvrages.

La conservation et la mise en valeur des collections se fait au sein de Pierresvives, dans les espaces dédiés, sous forme d'expositions physiques ou virtuelles et d'animations (rencontres, ateliers). Elle se déploie également hors les murs.

2.1.3 Développer les partenariats

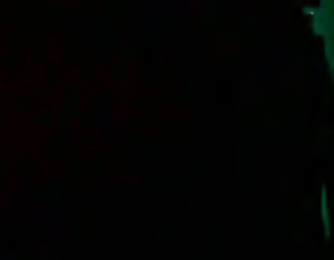
Depuis son ouverture, Pierresvives développe des partenariats locaux, nationaux et internationaux, enrichissant ainsi les propositions artistiques et scientifiques.

Le nouveau projet d'établissement propose de :

- Poursuivre les partenariats nationaux en développant la co-construction.
- Nourrir les expertises et inscrire Pierresvives dans son environnement de proximité.
- Renforcer les collaborations avec les établissements d'enseignement supérieur et les centres de formation, en particulier dans les secteurs de la création numérique et de l'architecture.

Ensemble, on va plus loin...





2.2 DES PUBLICS

2.2.1 Proposer une programmation au cœur des transitions contemporaines

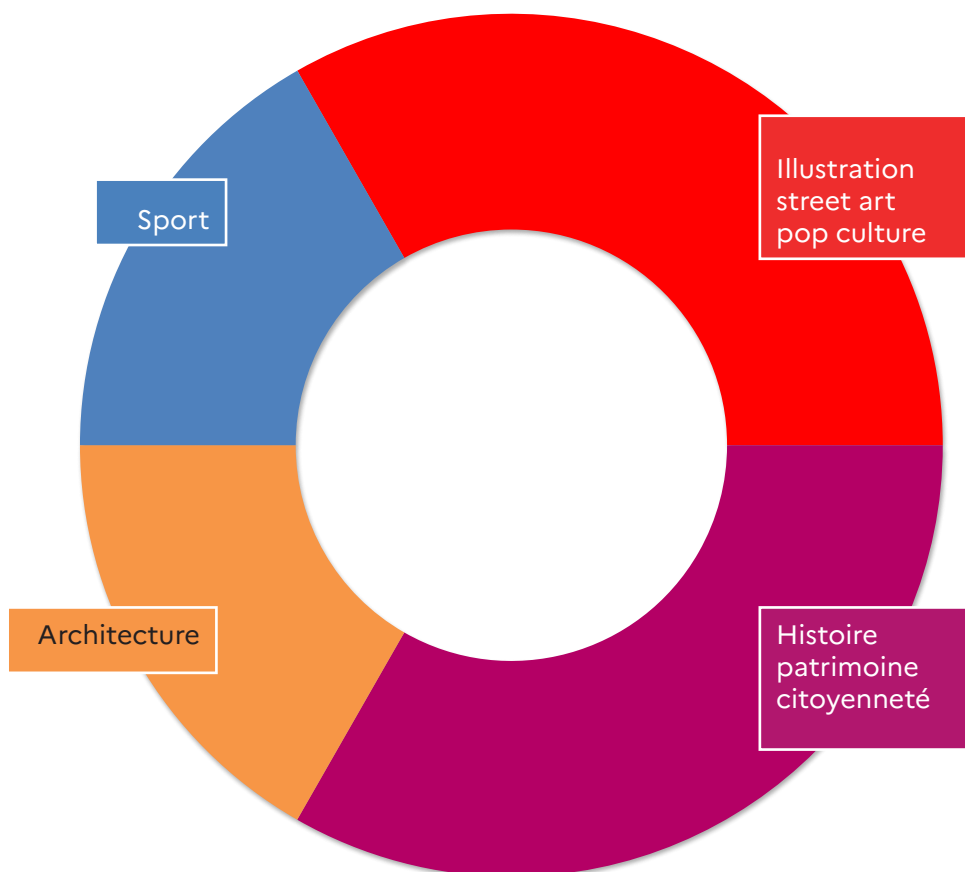
La programmation culturelle au sein de Pierresvives se donne pour objectif d'éclairer les transitions contemporaines : transition écologique, sociale, numérique, économique...

Diversifiée et ouverte à tous, elle a pour ambition d'être :

- Participative et inclusive (usagers, partenaires, agents)
- Connectée (lien social, disciplines, transversalité interne, territoire, numérique)
- Vivante (créative, dynamique)
- Ouverte (sur le monde, l'Hérault, le quartier)
- Curieuse (exploration, vision)

Des thématiques adossées aux compétences déployées dans l'établissement ont été retenues afin de forger l'identité de Pierresvives dans le paysage culturel environnant.

Programmation Pierresvives







2.2.2 Concevoir une approche systémique de la fonction accueil

L'accueil est un facteur central de la qualité de service public. A distance (site internet, réseaux sociaux...) et sur site, l'accueil doit être personnalisé selon les typologies de visiteurs et les besoins exprimés. Il concerne l'ensemble de l'organisation, au-delà des agents d'accueil.

Trois axes prioritaires ont été identifiés :

- Renforcer les modalités d'accueil sur site et à distance.
- Faciliter les accès du bâtiment.
- Améliorer les procédures et les équipements.

2.2.3 Structurer la participation

La co-construction est une composante essentielle des tiers-lieux et une volonté affirmée du Département au sein de Pierresvives. Plusieurs pistes seront explorées :

- Aller au contact des publics en créant un service des publics.
- Envisager des modalités de participation des usagers dans la vie de l'établissement et la programmation.
- Développer les savoir-faire partagés au sein de la médiathèque.

2.2.4 Renforcer l'accessibilité

L'accès de tous aux politiques publiques est l'objectif primordial du Département de l'Hérault.

Ne laisser personne au bord du chemin

Pierresvives propose déjà des actions en faveur des personnes en situation de handicap (visites en LSF, maquettes tactiles, Signe avec bébé...). Ces actions seront renforcées, en partenariat avec les associations.

Plusieurs actions sont envisagées :

- Réunir les référents handicaps de Pierresvives afin de passer en revue les accès, la programmation la communication et la participation.
- Organiser des rencontres avec les associations porteuses de handicap.
- Développer les Facile à lire et à comprendre.

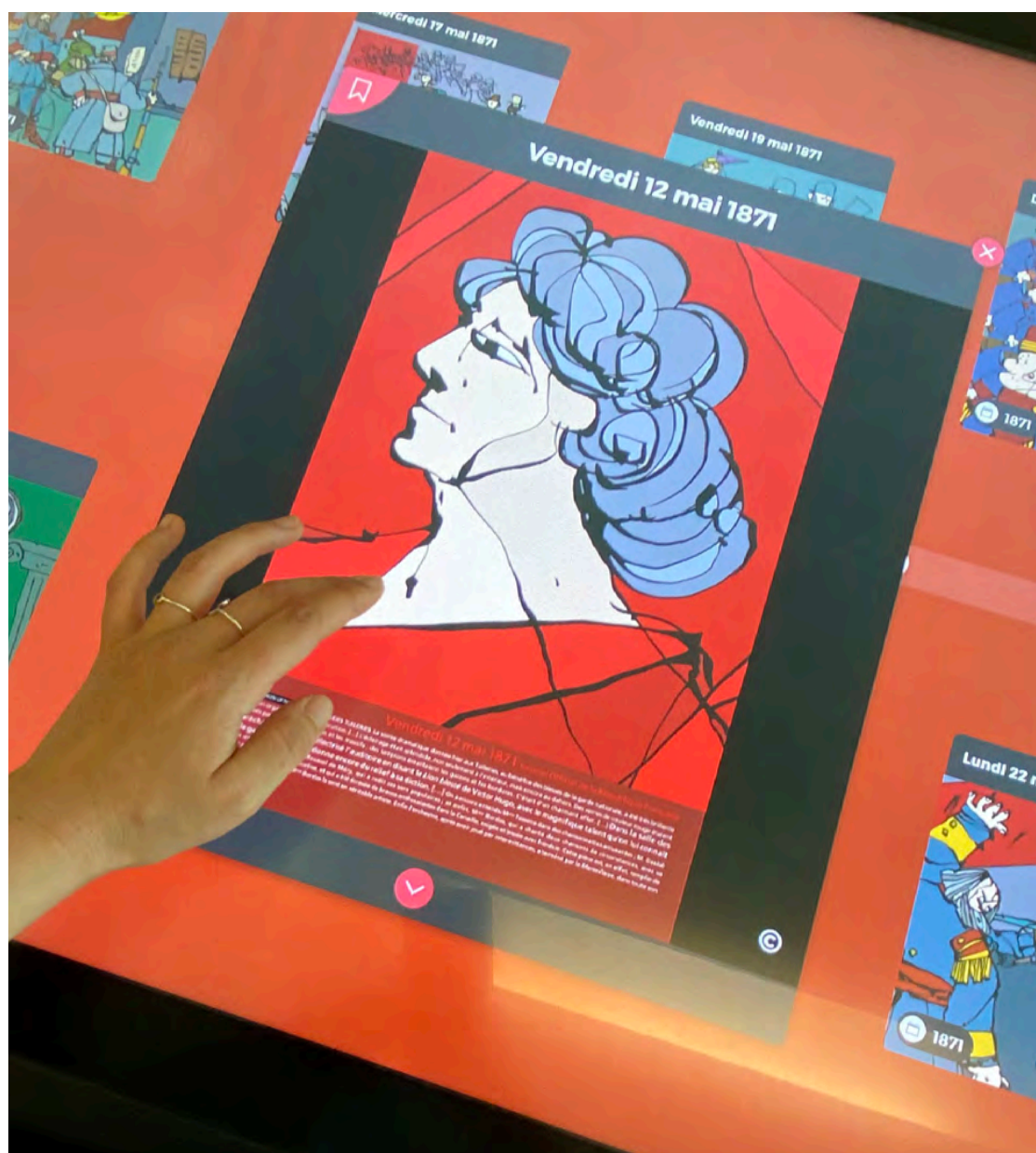
2.3 DES INNOVATIONS

2.3.1 Assurer le passage du 3ème lieu au tiers-lieu

A l'ouverture de Pierresvives, la médiathèque était qualifiée de 3ème lieu, concept sociologique de lieu hybride caractérisé par un ancrage social fort, une vocation sociale affirmée et une nouvelle approche culturelle. Aujourd'hui ce concept s'élargit à l'ensemble de l'établissement qui se positionne en tant que tiers-lieu culturel permettant les rencontres, les interactions et l'innovation.

Trois axes seront travaillés :

- Replacer les usagers au centre du projet et de l'offre.
- Créer un tiers-lieu numérique sur la thématique ludoéducative (le jeu et le jouet).
- Partager le lieu de vie : climatisation l'été, parvis, fontaines, déjeuner dans Pierresvives (scolaires), ouverture du parking du personnel, repas de quartier.





2.3.2 Expérimenter, pour transformer l'action publique

- Créer un Hackaton concernant l'accueil de Pierresvives.
- Développer des temps forts inattendus : **Les inattendus de Pierresvives**.
- Créer un laboratoire d'innovation pour étudier et mettre en œuvre des projets. Exemples : café/ bistrot animé par une école hôtelière, ou une association, carte blanche à une 1 association/mois/ trimestre...

2.3.3 Mettre le numérique au service de l'utilisateur

- Améliorer la relation usagers : billetterie (changement de logiciel), carte Pierresvives (repenser la carte au niveau transversal), sécurisation des postes mis à la disposition du public et modernisation du parc de matériel.
- Développer l'offre culturelle et la médiation numérique.
- Poursuivre l'accès aux archives papier, visuelles et sonores en ligne initiée depuis des années e favorisée par le compte personnel certifié créé en 2021 (235 000 visiteurs, 20 à 25 millions de pages vues).



3.

LES METHODES

3. LES MÉTHODES

3.1 PRIVILEGIER LA CONCERTATION

Le nouveau projet d'établissement affirme le positionnement de Tiers-lieu de Pierresvives. Il sera animé selon des méthodes participatives favorisant la concertation :

- Concertation interne : groupes de travail thématiques réguliers, design de service au sein d'un laboratoire d'innovation publique, immersion dans les services.
- Concertation des usagers : créer les conditions de la participation en développant l'expérimentation suivie.
- Mobilité des agents d'un groupe à l'autre pour favoriser la transversalité et enrichir la réflexion.
- Méthodes agiles avec la mobilisation du réseau des facilitateurs-animateurs.
- Six thématiques identifiées lors de la concertation interne menée pour l'élaboration du présent projet d'établissement :

Accueil

Participation
des publics

Accessibilité

Transitions

Laboratoire
d'innovation

Transversalité



3.2 EVALUER ET AJUSTER LES ACTIONS

- Lettres de mission pour chaque groupe et tableaux de bords de suivi.
- Grilles d'évaluation multicritères pour les nouvelles actions (objectifs visés, résultats qualitatifs et quantitatifs, enseignements...).
- Prendre le temps du bilan collectif.
- Ajuster les actions au fur et à mesure.
- Partager les expériences : une rencontre annuelle avec l'ensemble des groupes.





Département de l'Hérault - mars 2023

